



Amanlis, Brie,
Chelun, Janzé,
Le Theil-de-Bretagne,
Marcillé-Robert, Martigné-
Ferchaud, Retiers,
Sainte-Colombe,
Thourie.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX.

Rapport final.

Mars 2023.



Commune de
CHELUN

ville de
Janzé



**Marcillé
Robert**



S
O
M
M
A
I
R
E



Observation du territoire.

1 - 7



Dynamique démographique.

8 - 30



Dynamique économique.

31 - 46



Dynamique de l'emploi.

47 - 63



Habitat.

64 - 83



Mobilité.

84 - 95



Services à la population.

96 - 106



Services aux familles.

107 - 121



Accès aux droits sociaux.

122 - 135



Accès aux soins.

136 - 143



Vie sociale.

144 - 151



Orientations stratégiques.

152 - 153

Lexique des acronymes.

AAH	Allocation pour l'Adulte Handicapé
ABS	Analyse des Besoins Sociaux
ACM	Accueil Collectif de Mineurs
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
AEEH	Allocation pour l'Éducation de l'Enfant Handicapé
AFEL	Association Familles Enfants Loisirs
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
AM	Assistante Maternelle
ANTS	Agence Nationale des Titres Sécurisés
APL	Accessibilité Potentielle Localisée
ARIC	Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales
BAC	Baccalauréat
BCA	Base Communale Allocataires
BEP	Brevet d'Étude Professionnelle
BPE	Base Permanente des Équipements
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CARSAT	Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CC	Communauté de Communes
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDAS	Centre Départemental d'Action Sociale
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDHAT	Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires
CGET	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination
CLS	Contrat Local de Santé
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
COPIL	Comité de Pilotage
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPTS	Comité Professionnel Territorial de Santé
CREDOC	Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie
CRIJ	Centre Régional Information Jeunesse
CSAPA	Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSP	Catégories Socio-Professionnelles

CTG	Convention Territoriale Globale
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DOM	Département d'Outre-Mer
DJEPVA	Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et de la statistique.
EAJE	Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EVS	Établissement de Vie Sociale
FILOSOFI	Fichiers Localisés SOciaux et Fiscaux
FLORES	Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire.
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IRDES	Institut de Recherche et de Documentation en Économie de la Santé
LAEP	Lieu d'Accueil Parents Enfants
MAM	Maison d'Assistants Maternels
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
NR	Non Renseigné
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODENORE	Observatoire des non-recours aux droits et services
PAE	Point Accueil Emploi
PAJE	Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
PIJ	Point Information Jeunesse
PLH	Plan Local de l'Habitat
PMI	Protection Maternelle et Infantile
REAAP	Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents.
RP	Recensement de la Population
RPE	Relai Petite Enfance
RPLS	RéPertoire des logements Locatifs des bailleurs Sociaux
RSA	Revenu de Solidarité Active
SCOT	Schéma de Cohérence Territorial
SNPPE	Syndicat National des Professionnels de la Petite-Enfance
SRU	Loi Solidarité et Renouvellement Urbain
UC	Unité de Consommation

Lecture du document.



À la fin de chaque thématique, des clés de compréhension concernant l'analyse des données et les enjeux en matière de développement social.



OBSERVATION DU TERRITOIRE.

Pourquoi mener une analyse des besoins sociaux ?	2
Comment le territoire a-t-il été observé ?	3
Quels partenaires ont participé à l'enquête ?	4
Quels habitants ont répondu au questionnaire ?	5-7



Pourquoi mener une analyse des besoins sociaux ?

Au cours de l'année 2022, les communes d'Amanlis, Brie, Chelun, Janzé, Le Theil-de-Bretagne, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers, Sainte-Colombe et Thourie se sont engagées, par l'intermédiaire de leur Centre Communal d'Action Sociale, dans leur seconde Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

Si l'obligation est en effet faite aux CCAS de réaliser une ABS à chaque nouvelle mandature, les municipalités souhaitaient ainsi se saisir de l'occasion pour renforcer leur politique sociale pour les années à venir. L'enjeu de ce travail était de s'inscrire dans une analyse large, transversale et en concertation, des dynamiques et des problématiques de territoire. Il s'articule donc autour de diverses thématiques et vise à faciliter la définition des priorités et des moyens à mobiliser dans le cadre d'un plan d'actions adapté aux besoins des habitants.

Ce rapport d'analyse des besoins sociaux résulte d'une collaboration entre le cabinet Kainotomía et les représentants de chacune des collectivités impliquées dans l'ABS et des partenaires institutionnels. Il a été construit grâce à une dynamique de travail collaborative et partagée permettant de renforcer les coopérations, l'efficacité et la complémentarité d'intervention des différents acteurs du territoire.

Les objectifs :

Appréhender collectivement les dynamiques de territoire.

Identifier et comprendre les besoins sociaux de la population via une enquête de terrain.

Identifier les enjeux en matière de développement social territorial.

Le pilotage

Un comité de pilotage coordonné par :

- CHATELLIER Marie-Christine, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale de Retiers.
- JANNOT Danny, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale de Janzé.
- ROLLAND Isabelle, Adjointe au Maire, chargée de l'action sociale à Retiers et présidente de l'UDCCAS 35.

Et composé des techniciens et élus des 10 communes et des partenaires institutionnels :

- BESNARD Pauline (CLIC)
- BORDIER Daniel (Thourie) *
- BREGET Anita (Amanlis) *
- BRÉMOND Véronique (Martigné-Ferchaud) *
- CHALOPIN Vanessa (Amanlis)
- CLÉMENT Benoît (Le Theil-de -Bretagne) *
- CORGNE Anne-Marie (Le Theil-de -Bretagne)
- DANIEL Cédric (Thourie) *
- DELAUNAY Marie-Annick (Chelun)*
- DIVAY Laurent (Marcillé-Robert) *
- GAIGEOT Marie-Odile (Martigné-Ferchaud)
- GANTELET Christine (Brie)*
- GÉRARD Marie (Janzé)
- JOUAN Gaëlle (Marcillé-Robert)
- JOULAIN Anne (Janzé)*
- LETORT Sylviane (Janzé)*
- MAZURAS Chantal (Martigné-Ferchaud) *
- MOULIN Monique (Martigné-Ferchaud) *
- OUMOHAND Malik (Martigné-Ferchaud)
- POINSIGNON Cyrille (Le Theil-de -Bretagne) *
- RENOUX Gwénaëlle (Thourie)*
- RICHARD Cécile (CDAS)
- RIET Michelle (Brie)*
- THOMERET Sylvie (Sainte-Colombe) *
- THOMMEROT Catherine (Martigné-Ferchaud) *

* Élus au conseil municipal



Comment le territoire a-t-il été observé ?

Cette ABS se structure autour de deux modes d'observation :

- Un portrait social de la commune compilant un ensemble d'indicateurs socio-démographiques et socio-économiques statistiques.
- Une enquête quantitative et qualitative menée auprès des acteurs du territoire : habitants, bénévoles, professionnels et élus.

À noter : certaines communes du territoire d'observation comptent moins de 2 000 habitants. Les tableaux détaillés du recensement de l'INSEE ne sont disponibles que sur des territoires comptant au moins 2 000 habitants.

La méthodologie :

Phase 1 : Mobiliser les acteurs de territoire.

- Coconstruire la commande ;
- Constituer le comité de pilotage ;
- Établir le rétroplanning de l'ABS.

Phase 2 : Identifier et comprendre les besoins sociaux de la population via une enquête de terrain.

- Analyser les données statistiques ;
- Collecter les quantitatives ;
- Collecter les données qualitatives.

Phase 3 : Définir les priorités d'actions sociales.

- Analyser collectivement les données ;
- Identifier les problématiques sociales de territoire ;
- Définir les orientations stratégiques.

Les données :

Une diversité d'indicateurs statistiques issus des observatoires : Insee, caf, observatoire de l'habitat, data asso, etc.

Une diversité d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs issus des études préalablement menées, des projets de territoire et des rapports d'activités des services au public.

Des données qualitatives recueillies dans le cadre d'un questionnaire diffusé aux habitants de 18 ans et plus.

Des données qualitatives recueillies dans le cadre d'entretiens avec 16 professionnels et bénévoles du territoire d'observation.

Des données qualitatives recueillies dans le cadre de deux groupes de travail regroupant les élus, les professionnels, les membres d'associations et les partenaires institutionnels du territoire intercommunal.



Quels partenaires ont participé à l'enquête ?

Dans le cadre des entretiens qualitatifs :

ADMR 35 (Aide à Domicile en Milieu Rural)
Association des parents d'élèves du collège de Retiers
Centre Départemental d'Action Sociale du Pays de la Roche aux Fées (CDAS)
Espace de Vie Social (EVS) Croq'vacances de Retiers
Maison France Services de Janzé
Point Accueil Emploi – La Canopée (Janzé)
Service Enfance Jeunesse de Janzé

Dans le cadre des groupes de travail :

ADMR 35 (Aide à Domicile en Milieu Rural)
Association ASALÉE (Action de Santé Libérale en Équipe) de Martigné-Ferchaud
Centre Communal d'Action Sociale de Janzé
Centre Communal d'Action Sociale de Retiers
Centre Départemental d'Action Sociale du Pays de la Roche aux Fées (CDAS)
Centre Hospitalier de Janzé
Centre Local d'Information et de Coordination du Pays de la Roche aux Fées (CLIC)
Élus du conseil municipal de Brie
Élus du conseil municipal de Chelun
Élus du conseil municipal de Janzé
Élus du conseil municipal de Marcillé-Robert
Élus du conseil municipal de Martigné-Ferchaud
Élus du conseil municipal de Retiers
Élus du conseil municipal de Sainte-Colombe
Dispositif d'Appui à la Coordination en Territoires d'Ille-et-Vilaine du Pays de Vitré
Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Retiers (EHPAD)
Maison de Santé de Retiers
Maison France Services de Janzé
Mission Locale du Pays de Vitré



Quels habitants ont répondu au questionnaire ?



1 081 habitants

Nombre de répondants au questionnaire -2022.



4,8 %

Taux de représentativité -2022.



67,3 %

Part des femmes parmi les répondants -2022.

Répondants au questionnaire sur le territoire d'observation - par commune - 2022.

Territoires	Répondants - En nombre	Répondants - En % de la population communale
Amanlis	77	4,4%
Brie	46	4,6%
Chelun	31	8,9%
Janzé	429	5,1%
Le Theil de Bretagne	56	3,2%
Marcillé-Robert	23	2,4%
Martigné-Ferchaud	120	4,6%
Retiers	199	4,5%
Sainte-Colombe	58	16,3%
Thourie	42	5,0%
Total des communes	1 081	4,8%

Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía.

Répondants au questionnaire par sexe - par commune - 2022 - (En %).

■ Femmes
■ Hommes
■ Non renseigné



Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía



43,2 %

Part des 30-44 ans parmi les répondants -2022.



55,1 %

Part des couples avec enfants parmi les répondants -2022.



6 %

Part de répondants en situation de handicap -2022.



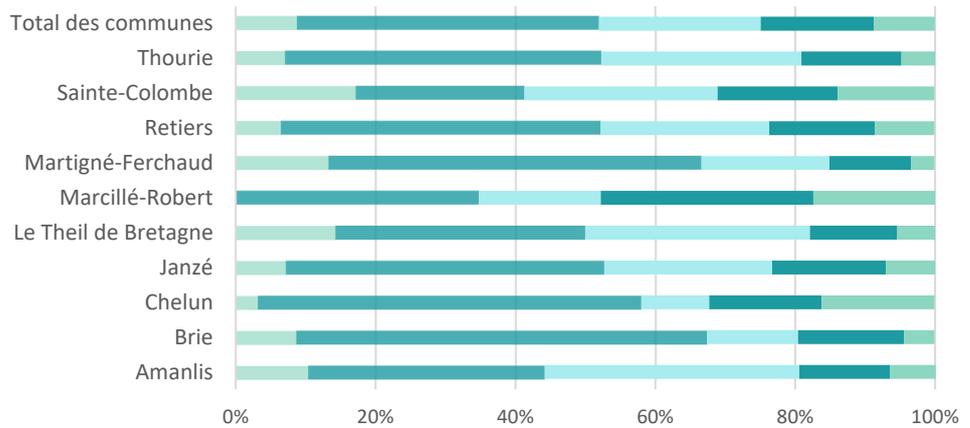
8,8 %

Part de répondants qui sont des aidants familiaux -2022.

Kainotomía | 2022

Répondants au questionnaire par tranche d'âge - par commune - 2022 - (En %).

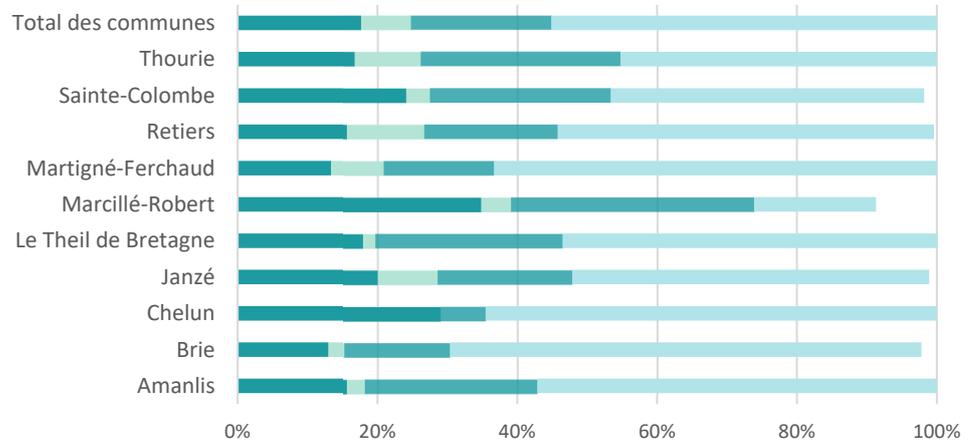
Entre 18 et 29 ans Entre 30 et 44 ans Entre 45 et 59 ans Entre 60 et 74 ans 75 ans et plus



Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía

Répondants au questionnaire par situation familiale - par commune - 2022 - (En %).

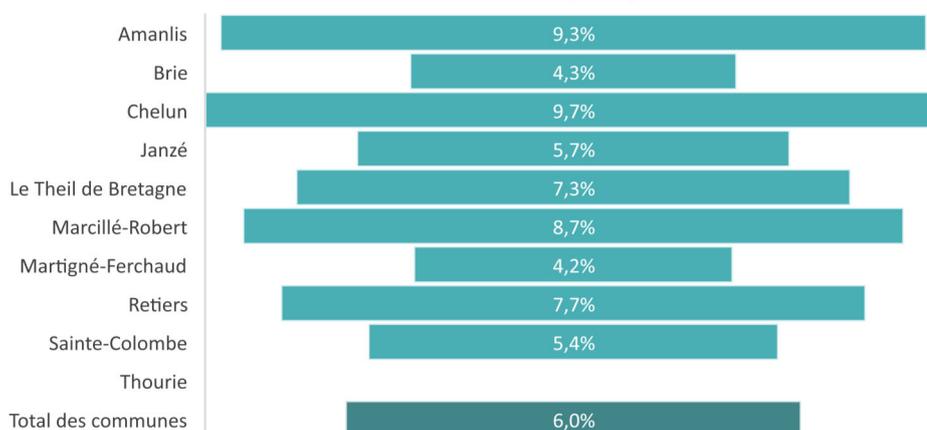
Célibataire, sans enfant Célibataire, avec enfant(s) En couple, sans enfant En couple, avec enfant(s)



Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía



Répondants au questionnaire en situation de handicap- par commune - 2022 - (En %).



Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía

Le questionnaire à destination de la population a été diffusé de septembre à octobre 2022. Il a permis d'obtenir le retour de 1 081 habitants des dix communes réunies, soit un taux de représentativité de 4,8 % de la population.

L'analyse de la composition de la population et des profils des répondants permet d'établir que :

- Les femmes sont surreprésentées. Elles sont 67.3 % à avoir répondu au questionnaire alors qu'hommes et femmes sont présents dans des proportions quasi identiques sur le territoire. À Janzé, Retiers et au Theil de Bretagne cette surreprésentation des femmes est forte tandis que Chelun et Sainte-Colombe comptent autant de réponses d'hommes que de femmes.
- La décomposition des répondants par tranche d'âge met en évidence une surreprésentation des 30-44 ans. Ils sont 43,2 % des répondants alors qu'ils ne représentent que 20 % des habitants du territoire. Toutes les communes sont concernées par cette surreprésentation sauf Sainte-Colombe qui a un chiffre proche de la réalité.
- Les jeunes de 18 à 29 ans sont sous-représentés. Ils sont présents à hauteur de 8.7 % des répondants au questionnaire contre 14 % de la population du territoire d'observation.
- Enfin, les couples avec enfants sont également surreprésentés. Ils représentent 34.5 % des ménages en 2019 contre 55 % des répondants au questionnaire. Cette surreprésentation concerne toutes les communes sauf Marcillé-Robert où seulement 17% des répondants sont des personnes en couples avec enfants.

Au regard des biais d'échantillonnage, les réponses au questionnaire sont ici utilisées pour illustrer et compléter les données statistiques de territoire.



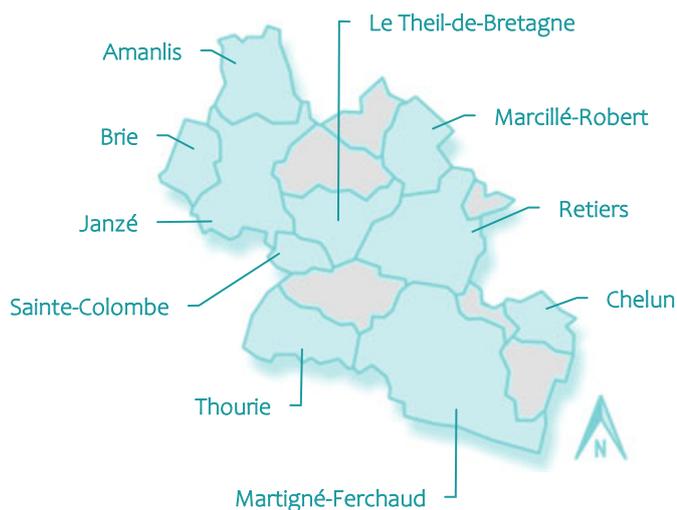
DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE.

Quel est le territoire observé ?	9
Comment a évolué la population au cours de ces dernières décennies ?	10 - 14
Quels sont les mouvements de population qui influent sur la dynamique démographique du territoire ?	15 - 18
Comment se structure la population ?	19 - 24
Quelle est la typologie des ménages du territoire ?	25 - 27
Ce qu'il faut retenir.	28
Clefs de compréhension.	29 - 30



Quel est le territoire observé ?

Communes observées dans la cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux - 2022.



©IGN 2022 | Traitement © Kainotomía.

Située sur l'axe Bretagne-Anjou, au sud-est de l'Ille-et-Vilaine, Roche aux Fées Communauté regroupe 16 communes. Les territoires qui bordent cette intercommunalité sont Rennes Métropole, la Communauté d'agglomérations de Vitré (Vitré Communauté), la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron et la Communauté de Communes Bretagne Porte de la Loire Communauté (issue de la fusion des intercommunalités du Pays de Grand-Fougeray et de Moyenne Vilaine et Semnon au 1er janvier 2017). L'intercommunalité est entourée de 3 départements : le Maine-et-Loire, la Loire Atlantique, et la Mayenne. Le territoire de la communauté de commune est étendu : il occupe 369,30 km² et compte 72,3 habitants au km² ce qui en fait un territoire peu dense, au sens de la grille communale de densité de l'Insee.

Parmi les 16 communes de Roche aux Fées Communauté, 10 sont observées dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux : Amanlis, Brie, Chelun, Janzé, Le Theil-de-Bretagne, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers, Sainte-Colombe et Thourie.

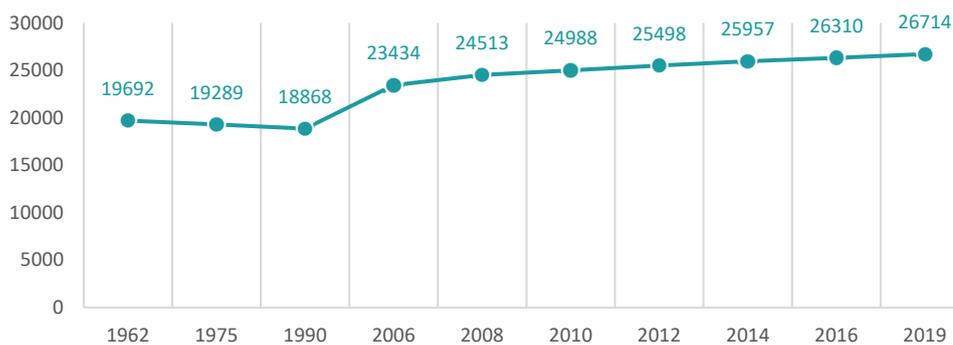
Au regard du zonage en aires d'attraction des villes, établi en 2020, la quasi-totalité du territoire appartient à l'aire d'attraction de Rennes mais les communes de Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud et Chelun apparaissent isolées et ne bénéficient pas des pôles d'attraction qui les entourent (Rennes, Châteaubriand ou La Guerche-de-Bretagne).



Comment a évolué la population au cours de ces dernières décennies ?



Évolution de la population depuis 1962 - CC Roche aux Fées Communauté - (Nombre d'habitants).



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

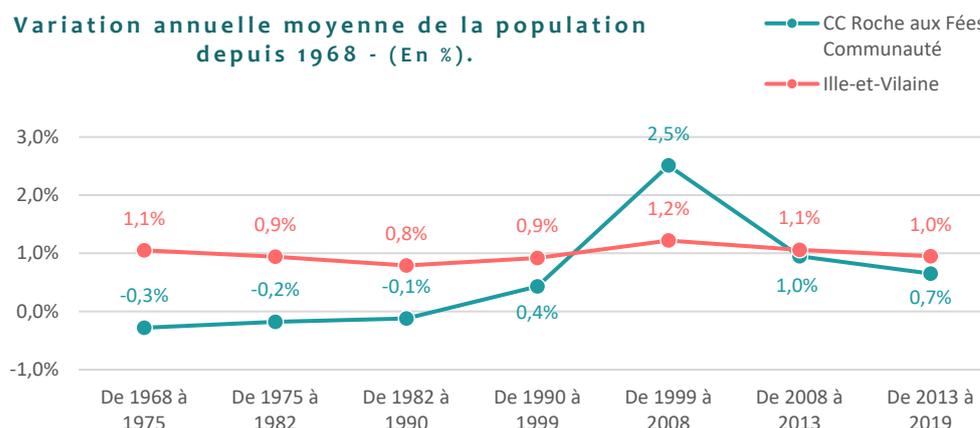
Les résultats du recensement de la population le plus récent, effectué par l'INSEE, indiquent que la population de la communauté de communes de la Roche aux Fées s'élève en 2019 à 26 714 habitants soit une hausse de 9 % depuis 2008.

Cette augmentation démographique est constante depuis le début des années 1990 et entraîne une augmentation de la densité de population sur le territoire. La communauté de communes est en effet passée de 51,1 habitants au km² en 1990 à 72,3 habitants au km² en 2019.

Sur cette même période, la population du département augmente elle aussi de manière légèrement plus significative. Le département compte 159.3 habitants au km² en 2019 et la variation annuelle moyenne de sa population est supérieure de 0,3 point à celle de Roche aux fées communauté, entre 2013 et 2018.



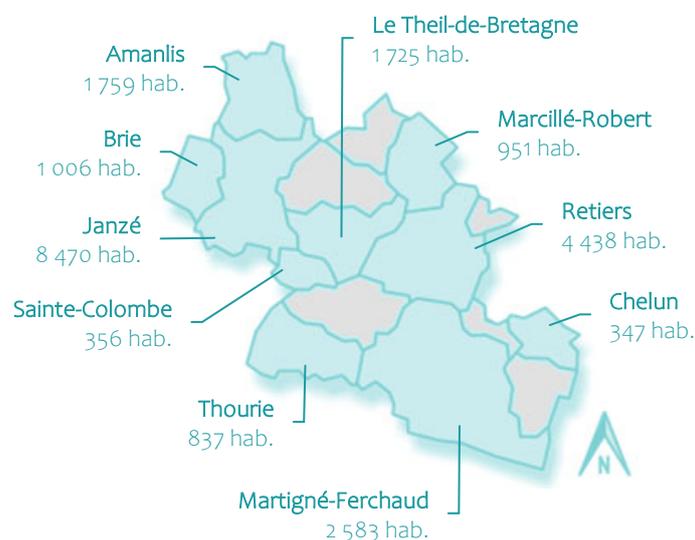
Variation annuelle moyenne de la population depuis 1968 - (En %).



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.



Population municipale par commune - 2019.



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Les communes observées ici connaissent des croissantes démographiques différentes allant de + 2,6 % à Marcillé-Robert à + 27,9 % à Brie entre 2008 et 2019. Seule Martigné-Ferchaud connaît une diminution de sa population avec une évolution de -1,6 % sur la même période.

Selon la grille communale de densité 2020 de l'Insee, Janzé constitue une commune de densité intermédiaire (avec 205,3 habitants au km²). À l'autre bout de l'échelle, Chelun est la seule commune à être classée parmi les communes très peu dense (avec 30,8 habitants aux km²). Toutes les autres communes constituent quant à elles des territoires peu denses.

Évolution de la population municipale par commune de 2008 à 2019.

Territoires	Population municipale		Taux d'évolution en %	Habitants au km ²
	2008	2019	2008-2019	2019
Amanlis	1 583	1 759	↗ +11,1 %	69,7
Brie	786	1 006	↗ +27,9 %	74,2
Chelun	322	347	↗ +07,8 %	30,8
Janzé	8 091	8 470	↗ +04,7 %	205,3
Le Theil-de-Bretagne	1 534	1 725	↗ +12,5 %	71,3
Marcillé-Robert	927	951	↗ +02,6 %	46,8
Martigné-Ferchaud	2 624	2 583	↘ -01,6 %	34,9
Retiers	3 620	4 438	↗ +22,5 %	107,2
Sainte-Colombe	309	356	↗ +15,2%	47,0
Thourie	684	837	↗ +22,4%	34,8
CC Roche aux fées communauté	24 513	26 714	↗ +09,0 %	72,3

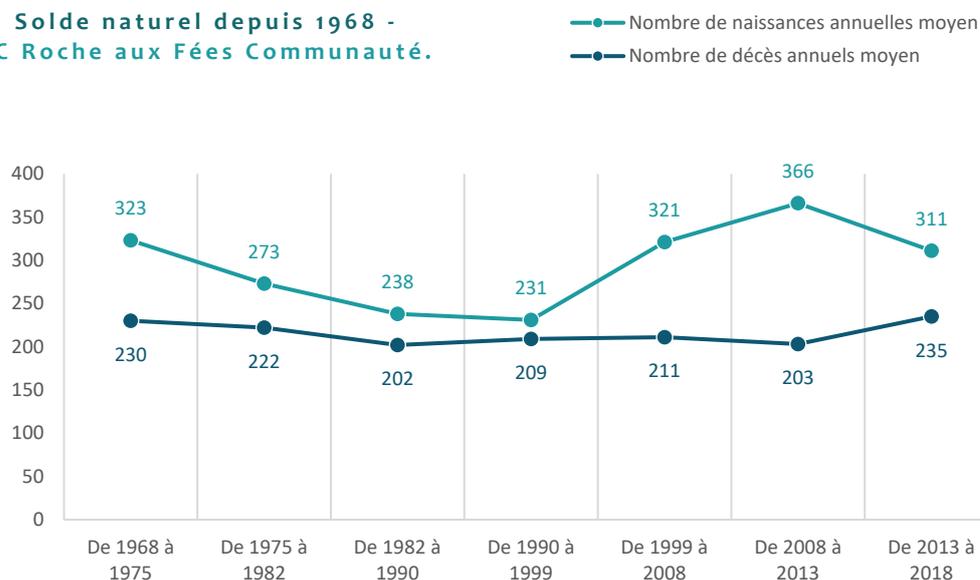
INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.



Solde naturel.

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Solde naturel depuis 1968 - CC Roche aux Fées Communauté.



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Le rapport entre les taux de mortalité (235 décès en moyenne par an de 2013 à 2018) et de natalité (311 naissances en moyenne par an sur la même période) montre un solde naturel positif pour la communauté de communes jusqu'en 2018. Roche aux Fées communauté enregistre donc plus de naissances que de décès depuis la fin des années 60.

Toutefois cette tendance s'est inversée en 2021, année au cours de laquelle on enregistre 19 décès de plus que de naissances.

Les naissances au sein de la communauté de communes sont quasiment aussi fréquentes que dans l'ensemble du département : 11,9 naissances pour 1000 habitants entre 2013 et 2020 contre 11,7 en Ille-et-Vilaine.

Les décès y sont quant à eux plus nombreux : 9,0 décès pour 1000 habitants contre 7,8 sur la même période dans le département.



257 naissances

CC Roche aux Fées
Communauté - 2021.

INSEE | 2021



276 décès

CC Roche aux Fées
Communauté - 2021.

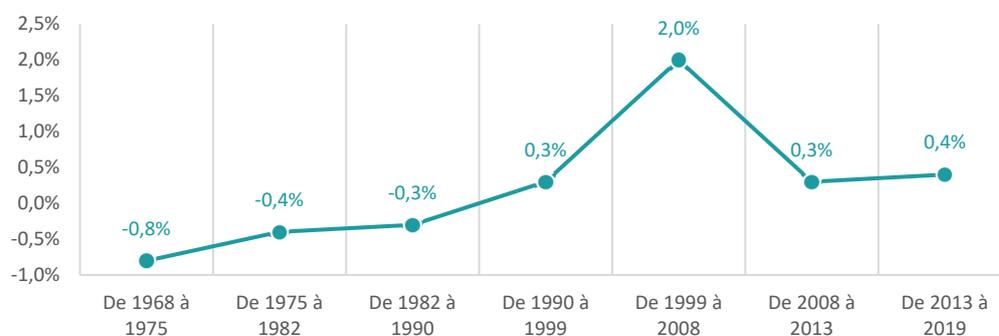
INSEE | 2021



Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

Variation annuelle de la population due au solde migratoire depuis 1968 - CC Roche aux Fées Communauté - (En %).

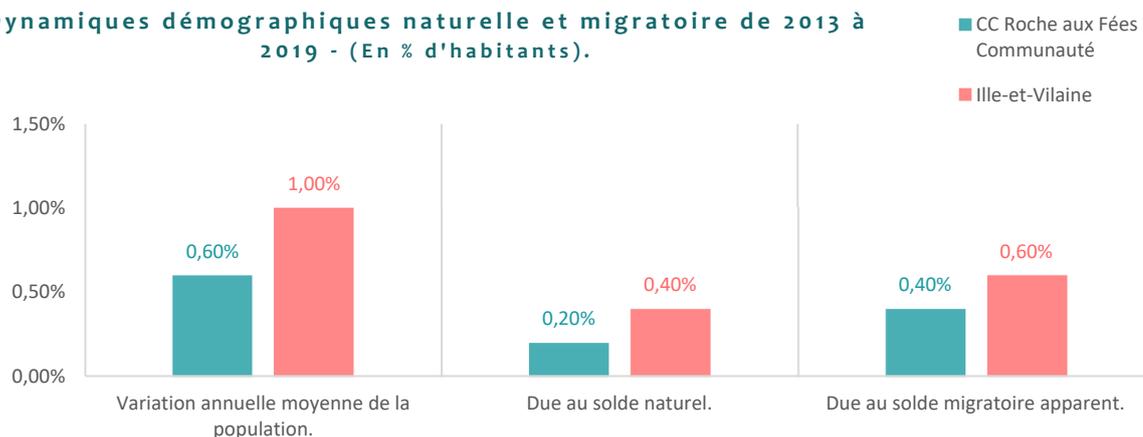


INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

La croissance démographique intercommunale est principalement imputable au solde migratoire qui enregistre une légère progression depuis 2008. Les derniers relevés montrent une augmentation de la population de 0,4 % en moyenne par an, due à l'installation de nouveaux habitants entre 2013 et 2019.

Cette tendance est identique à celle du département mais est moins marquée dans l'intercommunalité. L'évolution annuelle de la population due au solde migratoire étant de 0,4 % dans Roche aux Fées communauté contre 0,6 % dans l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine.

Dynamiques démographiques naturelle et migratoire de 2013 à 2019 - (En % d'habitants).



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.



Dynamiques démographiques naturelle et migratoire du territoire d'observation par communes de 2013 à 2019 - (En % d'habitants).

Territoires	Variation annuelle moyenne de la population	Due au solde naturel	Due au solde migratoire
Amanlis	+ 1,4 %	+ 1,0 %	+ 0,4 %
Brie	+ 2,8 %	+ 1,2 %	+ 1,6 %
Chelun	+ 0,0 %	+ 1,3 %	- 1,3 %
Janzé	+ 0,5 %	+ 0,1 %	+ 0,3 %
Le Theil-de-Bretagne	+ 0,2 %	- 0,1 %	+ 0,3 %
Marcillé-Robert	- 0,4 %	- 0,9 %	+ 0,5 %
Martigné-Ferchaud	- 0,2 %	- 0,6 %	+ 0,4 %
Retiers	+ 1,4 %	+ 0,1 %	+ 1,3 %
Sainte-Colombe	+ 2,0 %	+ 0,9 %	+ 1,1 %
Thourie	+ 2,2 %	+ 0,9 %	+ 1,3 %
CC Roche aux fées communauté	+ 0,6 %	+ 0,2 %	+ 0,4 %

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Sur le territoire d'observation, toutes les communes ne connaissent pas une dynamique démographique identique.

La variation annuelle de la population est nulle à Chelun entre 2013 et 2019. Ce phénomène s'explique par un nombre trop important de personnes qui quittent le territoire par rapport au nombre de personnes qui s'y installent. Ce déficit au solde migratoire vient contrebalancer en intégralité un solde naturel qui est toutefois positif.

À l'inverse, les communes du Theil-de Bretagne, de Marcillé-Robert et de Martigné-Ferchaud enregistrent un déficit au solde naturel, ce qui les rend particulièrement dépendantes de l'arrivée de nouvelles populations pour maintenir leur dynamique démographique. À Marcillé-Robert et Martigné-Ferchaud, l'installation de nouveaux habitants n'arrive pas à contrebalancer ce déficit. L'évolution démographique est donc négative.

L'augmentation de la population dans la commune d'Amanlis est, quant à elle, principalement due au solde naturel qui représente une évolution démographique de + 1,0 % sur cette même période.

Les autres communes observées (Brie, Janzé, Retiers, Sainte-Colombe et Thourie) semblent plus attractives pour la population avec un taux d'évolution démographique principalement lié à l'arrivée de nouveaux habitants et qui oscille de + 0,3 % à Janzé jusqu'à + 1,3 % à Retiers et Thourie. Elles semblent avoir tiré profit de leur situation géographique le long des axes routiers pour s'inscrire dans une dynamique de périurbanisation et ont observé des apports de nouveaux habitants.



Quels sont les mouvements de population qui influent sur la dynamique démographique du territoire ?

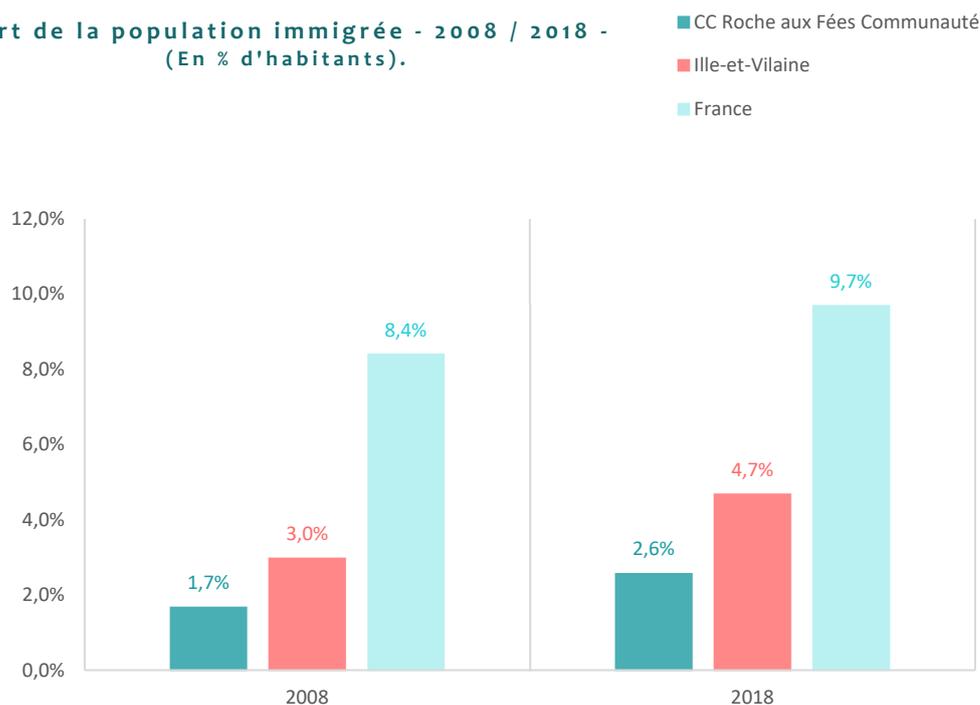


Population immigrée.

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, la population immigrée recouvre l'ensemble des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Une personne immigrée peut garder sa nationalité ou acquérir la nationalité française. Dans les deux cas elle reste immigrée. Le fait d'être immigré est donc permanent.

⚠ Une personne immigrée n'est pas étrangère si elle a acquis la nationalité française. C'est le cas de 36 % des immigrés en 2020.

Part de la population immigrée - 2008 / 2018 -
(En % d'habitants).



INSEE | RP 2008 et 2018 | Traitement © Kainotomía.

À l'image de l'Ouest français, la population immigrée est moins présente en Ille-et-Vilaine que sur le reste du territoire français. Mais l'attractivité de la région et sa santé économique ont favorisé la croissance de cette population sur son territoire au cours des dernières années. 50 685 personnes immigrées vivent plus particulièrement en Ille-et-Vilaine en 2018. Elles représentent 4,7 % de la population départementale contre 9,7 % dans l'ensemble de la France. Cette même année, la part de la population immigrée dans Roche aux Fées Communauté était de 2,6 %, une part qui a augmenté de 0,9 point depuis 2008 mais qui demeure moins importante que dans le reste du département et qu'à l'échelle nationale.

Ici encore les communes observées connaissent des situations différentes quant à l'immigration, la part de la population immigrée étant plus importante à Martigné-Ferchaud (4 %), à Chelun (3,2 %), et à Janzé (2,9 %).



Population étrangère.

La population étrangère regroupe les personnes qui résident en France et ne possèdent pas la nationalité française. Soit elles possèdent une autre nationalité (à titre exclusif), soit elles n'en ont aucune (personnes apatrides).

⚠ Une personne étrangère résidant en France n'est pas forcément immigrée car elle peut être née en France. (C'est le cas d'un enfant né en France de deux parents étrangers et qui n'est donc pas de nationalité française).

Populations immigrée et étrangère du territoire d'observation par communes- 2018 - (En % d'habitants).

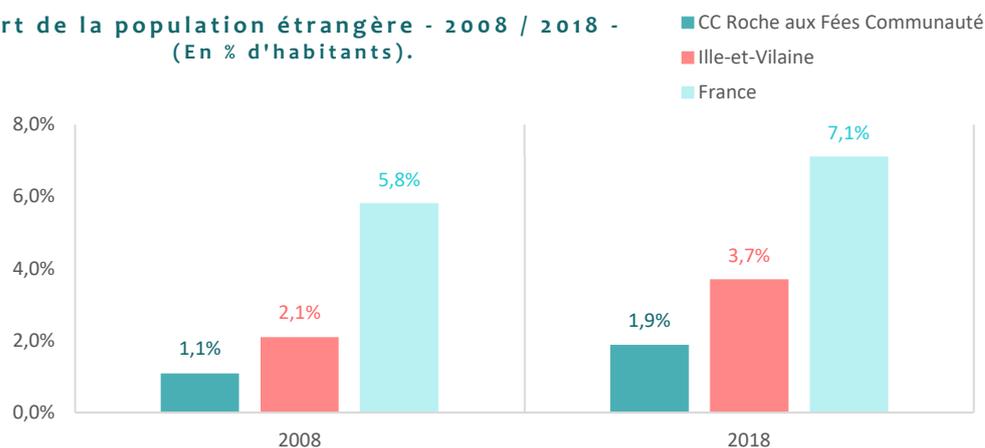
Territoires	Part de la population étrangère	Part de la population immigrée
Amanlis	0,3 %	1,5 %
Brie	0,6 %	1,4 %
Chelun	2,9 %	3,2 %
Janzé	2,0 %	2,9 %
Le Theil-de-Bretagne	1,7 %	2,4 %
Marcillé-Robert	2,0 %	2,4 %
Martigné-Ferchaud	3,9 %	4,0 %
Retiers	1,8 %	2,5 %
Sainte-Colombe	2,0 %	1,7 %
Thourie	0,8 %	1,8 %
CC Roche aux fées communauté	1,9 %	2,6 %

INSEE | RP 2018 | Traitement © Kainotomía.

Cette dynamique est identique concernant la part de la population étrangère qui est plus importante à Martigné-Ferchaud (3,9 %) et Chelun (2,9 %). Dans les communes de Janzé, Marcillé-Robert et Sainte-Colombe cette part est également légèrement supérieure à celle de l'EPCI (2,0 %).

Identifier ces populations étrangères et immigrées est essentiel pour appréhender des besoins spécifiques pour lesquels il pourrait être nécessaire de mettre en place des politiques et dispositifs d'accueil, d'apprentissage de la langue française, d'accompagnement dans les démarches administratives, d'accès aux droits, voire de prévention des discriminations.

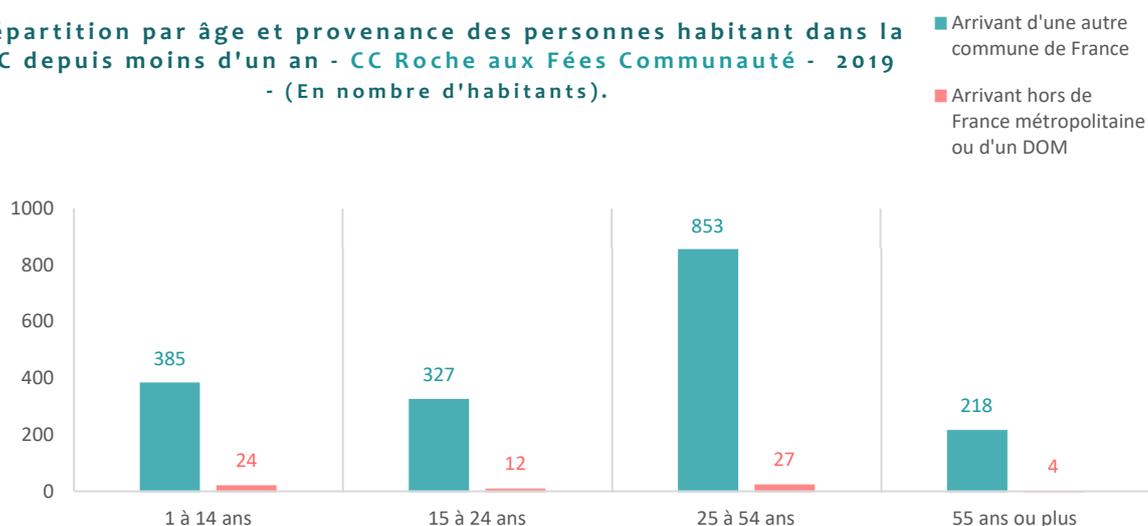
Part de la population étrangère - 2008 / 2018 - (En % d'habitants).



INSEE | RP 2008 et 2018 | Traitement © Kainotomía.



Répartition par âge et provenance des personnes habitant dans la CC depuis moins d'un an - CC Roche aux Fées Communauté - 2019 - (En nombre d'habitants).



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

En termes de dynamique migratoire, entre 2018 et 2019, 1 850 personnes au total se sont installées sur le territoire de la Roche aux fées communauté. En 2019, ces nouveaux arrivants représentaient 7,0 % de la population intercommunale totale.

96,4 % de ces personnes s'étant installées dans la communauté de communes depuis moins d'un an résidaient l'année précédente dans une autre commune de France (soit 1 783 habitants) et 3,6 % résidaient à l'étranger (67 personnes).

Parmi ces nouveaux arrivants, toutes provenances confondues, 22 % sont âgés de 1 à 14 ans, 18,3 % sont âgés de 15 à 24 ans, 47,6 % ont entre 25 et 54 ans et 12 % ont 55 ans et plus.

La répartition par âge de ces nouveaux arrivants est similaire dans les communes de Janzé, Martigné-Ferchaud et Retiers (qui sont les seules communes pour lesquelles les données sont disponibles).

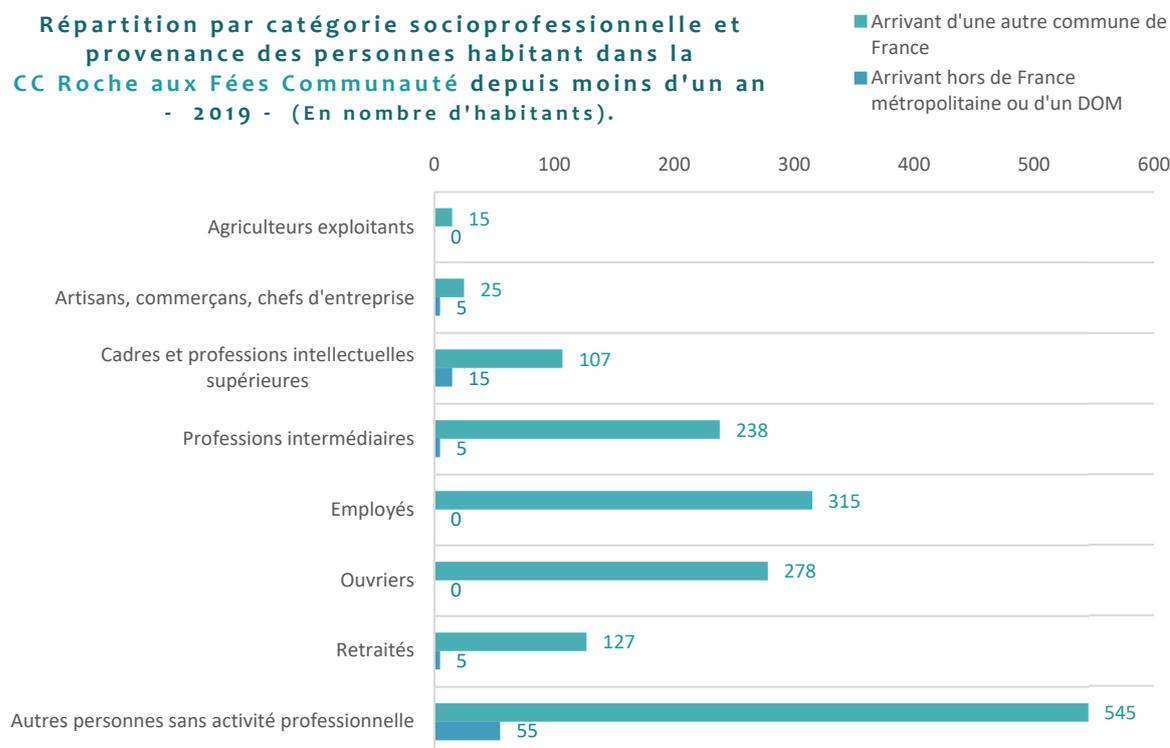
Répartition par âge et provenance des personnes résidant sur le territoire d'observation depuis moins d'un an, par commune - 2019 - (En nombre d'habitants).

Territoires	1 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans et +
Janzé	137	121	279	85
Martigné-Ferchaud	48	31	83	25
Retiers	71	44	138	43
Autres communes	NR	NR	NR	NR

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.



Répartition par catégorie socioprofessionnelle et provenance des personnes habitant dans la CC Roche aux Fées Communauté depuis moins d'un an - 2019 - (En nombre d'habitants).



INSEE | RP 2018 | Traitement © Kainotomía.

En 2019, la répartition par catégorie socioprofessionnelle des nouveaux résidents de la communauté de communes, en âge de travailler, montre par ailleurs que 34,6 % d'entre eux étaient sans activité professionnelle ; 18,2 % appartenaient à la catégorie « employés » ; 16,1 % à la catégorie « ouvriers » et 14 % faisaient partie de la catégorie « professions intermédiaires ».

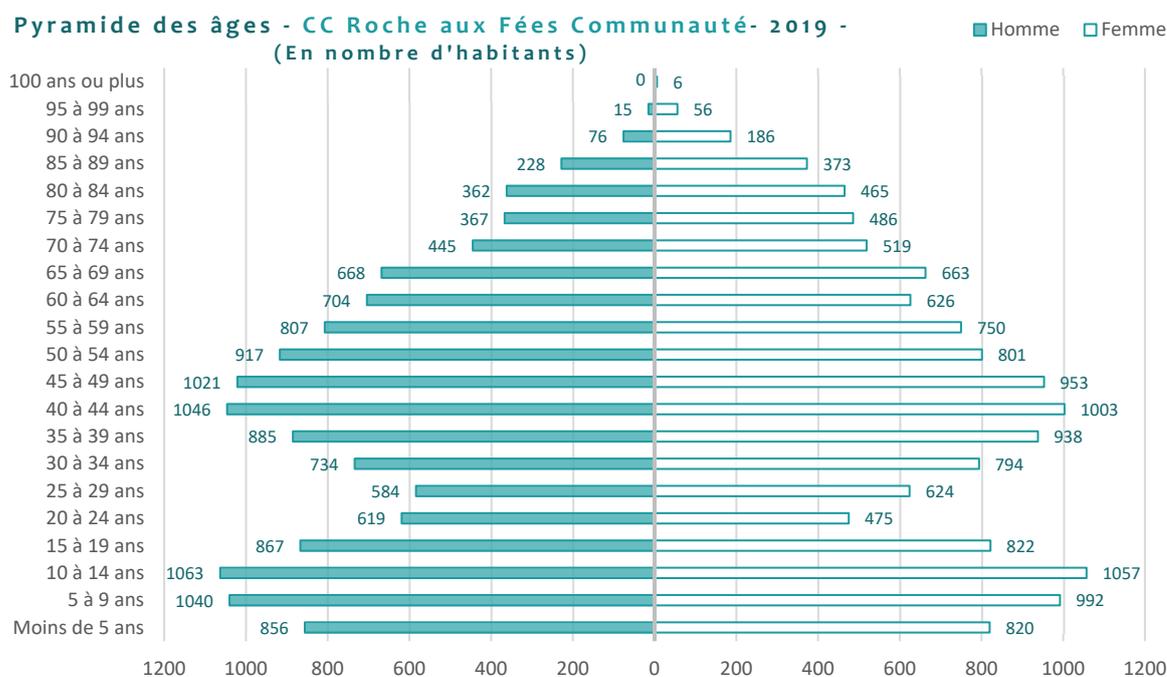
Malgré l'installation de nouvelles populations majoritairement en âge de travailler, le territoire enregistre donc une arrivée importante de personnes qui sont sans activité professionnelle.

En 2019, à Martigné-Ferchaud ces personnes représentent 39,1 % des nouveaux arrivants, cette part s'élève à 39,5 à Janzé et monte encore à 44,3 % Retiers.

Les flux migratoires présentés ici sont importants pour la compréhension de l'évolution démographique de la commune. Ils mettent en évidence une intercommunalité plutôt dynamique avec l'arrivée de nouvelles populations, notamment depuis la fin des années 90. Considérer les caractéristiques de ces nouveaux habitants permettra d'envisager leurs besoins et les actions à mettre en œuvre afin de faciliter leur appropriation du territoire ainsi que leur accès aux droits et aux services. Ici, l'arrivée d'une population composée majoritairement de personnes de 25 à 54 ans dont une part significative est sans activité professionnelle, laisse envisager un besoin en matière d'accès aux droits et plus spécifiquement d'accompagnement à l'insertion professionnelle.



Comment se structure la population ?



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Le détail de la population par âge laisse entrevoir une population intercommunale plutôt jeune. Les moins de 15 ans représentent en effet 21,8 % de la population (5 828 personnes) et 14,9 % des habitants sont des adolescents ou des jeunes adultes âgés de 15 à 29 ans (3 993 personnes).

La pyramide se creuse toutefois de manière significative entre 20 et 34 ans. Cet écart permet de supposer que les jeunes sortent de la communauté de communes pour se former ou pour trouver un premier emploi.

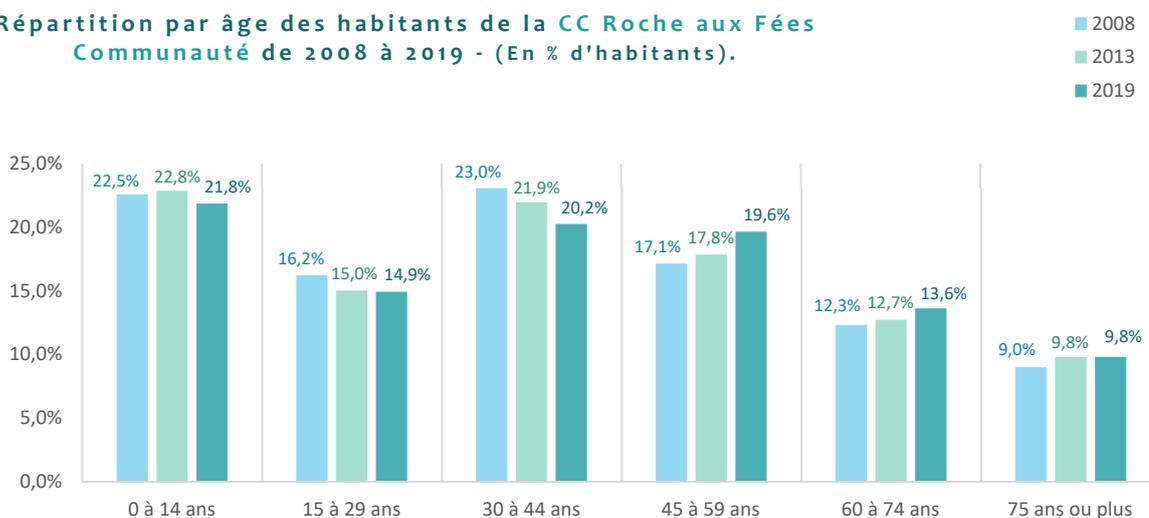
La population des 30 à 59 ans est très représentée puisqu'elle englobe 39,8 % des habitants (20,2 % ont entre 30 et 44 ans et 19,6 % ont entre 45 et 59 ans).

Enfin, les plus de 60 ans sont assez peu représentés dans la communauté de communes (29,4 %), avec moins d'hommes que de femmes, l'espérance de vie de ces dernières étant plus élevée.





Répartition par âge des habitants de la CC Roche aux Fées Communauté de 2008 à 2019 - (En % d'habitants).



INSEE | RP 2008, 2013 et 2019 | Traitement © Kainotomía.

Au regard de la répartition par âge des habitants de la Communauté de Communes, le vieillissement de la population, observable à l'échelle nationale, l'est également dans Roche aux Fées Communauté. S'ils restent bien représentés dans la population générale, les parts d'enfants de 0 à 14 ans et d'adultes de 15 à 44 ans diminuent depuis 2008 tandis que les 45 ans et plus sont de plus en plus représentés.

L'indice de vieillissement, quant à lui, montre bien une augmentation des plus âgés. Mais avec une valeur de 65 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en 2018, le rapport reste favorable aux jeunes. La population intercommunale est d'ailleurs, depuis 2013, légèrement plus jeune que celle du département.

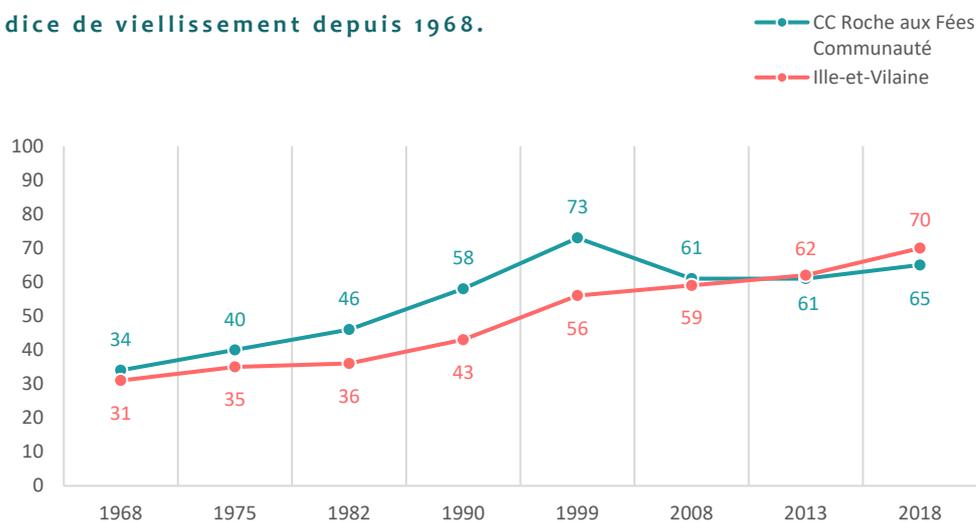


Indice de vieillissement.

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans.

Un indice autour de 100 indique que ces deux populations sont présentes dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire.

Indice de vieillissement depuis 1968.



Observatoire des territoires | 2018 | Traitement © Kainotomía.



Population par grandes tranches d'âge du territoire d'observation par commune - 2019 -
(En % d'habitants).

Territoires	0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus
Amanlis	23,9 %	16,0 %	21,3 %	21,0 %	12,6 %	05,2 %
Brie	24,7 %	15,3 %	23,9 %	22,0 %	11,2 %	03,0 %
Chelun	30,0 %	14,4 %	23,1 %	19,0 %	09,2 %	04,3 %
Janzé	20,3 %	16,8 %	19,4 %	20,0 %	13,0 %	10,5 %
Le Theil-de-bretagne	22,0 %	14,7 %	21,4 %	21,3 %	13,0 %	07,7 %
Marcillé-Robert	20,6 %	10,3 %	19,1 %	19,3 %	13,7 %	16,9 %
Martigné-Ferchaud	18,5 %	13,0 %	15,8 %	19,0 %	18,9 %	14,8 %
Retiers	22,0 %	12,9 %	19,8 %	18,1 %	13,9 %	13,3 %
Sainte-Colombe	22,8 %	15,7 %	23,0 %	18,8 %	11,5 %	08,1 %
Thourie	23,8 %	17,1 %	22,0 %	20,4 %	10,9 %	05,9 %
CC de Roche aux Fées Communauté	21,8 %	14,9 %	20,2 %	19,6 %	13,2 %	09,8 %
Ille-et-Vilaine	18,7 %	19,5 %	19,2 %	19,2 %	14,7 %	08,6 %

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Amanlis, Brie, Chelun et Thourie sont les communes les plus jeunes du territoire observé, avec une forte proportion d'enfants (de 0 à 14 ans). La part des moins de 30 ans y oscille de 39,9 % à Amanlis à 44,4 % Chelun. Les plus de 60 ans y sont d'ailleurs particulièrement sous-représentés.

Les communes de Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud et Retiers font état d'une présence moins forte des moins de 30 ans sur leur territoire. La part de la population de 60 ans et plus y est toutefois particulièrement importante (27,2 % à Retiers, 30,6 % à Marcillé-Robert et 33,7 % à Martigné-Ferchaud (Soit une part de presque 10 points supérieure aux chiffres de la CC et de l'Ille-et-Vilaine pour Martigné-Ferchaud). Ces communes enregistrent d'ailleurs un indice de vieillissement particulièrement fort. Cette surreprésentation des seniors pourrait être attribuée à la présence de maisons de retraite dans chacune d'entre elles.

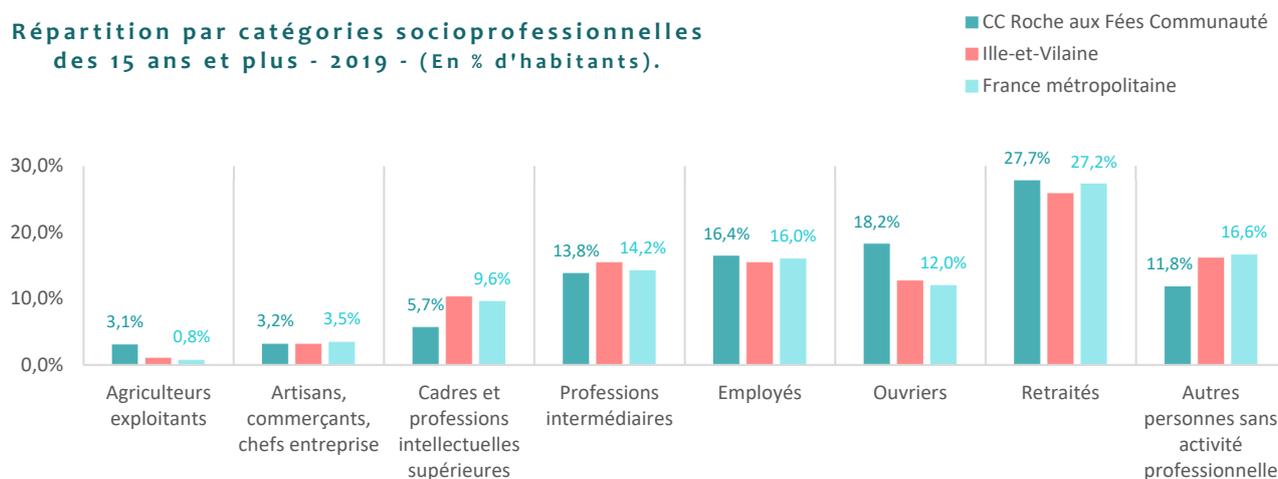
Indice de vieillissement du territoire d'observation par commune - 2018 - (sans unité).

Territoires	Indice de vieillissement	Communes	Indice de vieillissement
Amanlis	40	Marcillé-Robert	98
Brie	32	Martigné-Ferchaud	117
Chelun	31	Retiers	83
Janzé	67	Thourie	41
Le Theil-de-bretagne	54	Sainte-Colombe	46
CC de Roche aux Fées Communauté	65		
Ille-et-Vilaine	70		

Observatoire des territoires | 2019 | Traitement © Kainotomía.



Répartition par catégories socioprofessionnelles des 15 ans et plus - 2019 - (En % d'habitants).



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Le territoire communautaire observe également une hétérogénéité de sa structure socio-professionnelle. En effet, au travers de son attractivité résidentielle et de sa proximité des bassins d'emploi de Rennes et de Vitré, la communauté de communes attire des profils variés.

L'ensemble des catégories socio-professionnelles (CSP) sont présentes dans Roche aux Fées Communauté avec une répartition assez similaire à celles du département et de la France métropolitaine.

Parmi les populations de 15 ans et plus, les CSP les plus représentées sont les retraités (27,2%) et les ouvriers (18,2 %). Ces derniers sont ici plus nombreux que dans les territoires de comparaisons. Ils sont suivis par les employés (16,4 %) et les professions intermédiaires (13,8%). Les agriculteurs constituent, comme aux échelles départementale et nationale, la plus petite catégorie bien qu'ils soient ici plus représentés (3,1%). Les cadres sont, quant à eux, assez peu présents mais cette catégorie est celle qui enregistre la plus forte augmentation entre 2008 et 2019 (+ 34,9 %).



Catégories socioprofessionnelles (CSP).

Les CSP constituent un classement de la population à partir des professions, réalisé par l'Insee. Ce classement regroupe les professions en fonction de critères tels que le métier exercé, la place dans la hiérarchie du travail et le fait d'être salarié ou non.

Les 15 ans ou plus par catégories socioprofessionnelles - CC Roche aux Fées Communauté - de 2008 à 2019 - (En nombre).

CSP	2008	2019	Évolution
Agriculteurs exploitants	688	653	↘ - 05,1 %
Artisans, commerçants, chefs entreprise	588	666	↗ + 13,3 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	874	1 178	↗ + 34,9 %
Professions intermédiaires	2 320	2 881	↗ + 24,2 %
Employés	3 095	3 415	↗ + 10,3 %
Ouvriers	3 734	3 794	00,0 %
Retraités	5 494	5 757	↗ + 04,8 %
Autres personnes sans activité professionnelle	2 144	2 458	↗ + 14,6 %
Total	18 938	20 802	↗ + 09,8 %

INSEE | RP 2008 et 2019 | Traitement © Kainotomía.



Répartition des 15 ans ou plus du territoire d'observation, par catégories socioprofessionnelles, par commune - 2019 - (En %).

Territoires	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité professionnelle
Amanlis	3,4 %	4,1 %	11,3 %	18,5 %	17,8 %	12,5 %	21,8 %	10,6 %
Brie	4,1 %	2,8 %	5,5 %	24,8 %	20,0 %	20,0 %	14,5 %	8,3 %
Chelun	15,7 %	5,9 %	2,0 %	13,8 %	9,8 %	25,6 %	19,7 %	7,9 %
Janzé	1,1 %	2,8 %	7,4 %	15,5 %	17,1 %	15,8 %	28,5 %	11,7 %
Le Theil-de-bretagne	3,4 %	2,6 %	4,9 %	15,4 %	18,4 %	19,3 %	24,7 %	11,2 %
Marcillé-Robert	4,6 %	4,6 %	2,6 %	7,2 %	11,6 %	22,6 %	37,5 %	9,5 %
Martigné-Ferchaud	3,6 %	2,7 %	2,9 %	9,0 %	11,2 %	18,2 %	41,3 %	11,2 %
Retiers	1,6 %	3,2 %	5,0 %	10,5 %	19,7 %	17,2 %	29,7 %	13,0 %
Sainte-Colombe	15,0 %	5,5 %	1,8 %	15,0 %	10,9 %	24,1 %	18,6 %	9,1 %
Thourie	6,6 %	4,4 %	2,3 %	17,0 %	17,0 %	17,7 %	21,3 %	14,0 %
CC Roche aux Fées Communauté	3,1 %	3,2 %	5,7 %	13,8 %	16,4 %	18,2 %	27,7 %	11,8 %

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Il existe néanmoins des disparités intercommunales au sein du territoire d'observation.

En 2019, les communes se situant dans l'aire d'influence de Rennes (Amanlis, Janzé, Brie) accueillent une plus forte proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures.

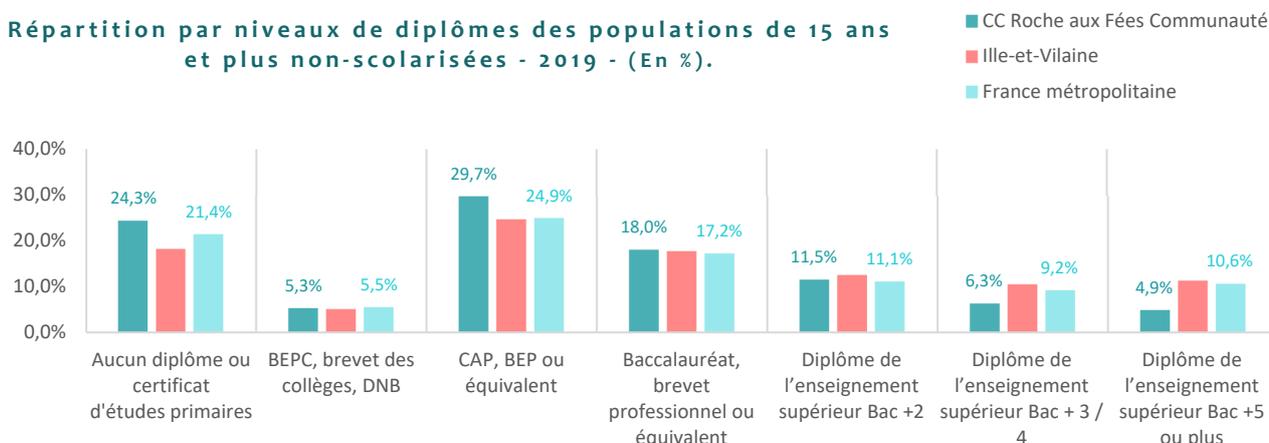
Dans les communes plus rurales (notamment Sainte-Colombe, Chelun et Thourie), on observe une surreprésentation des agriculteurs -exploitants. Leur part y est presque cinq fois supérieure à celle de Roche aux Fées Communauté. Ces communes enregistrent également une part plus importante d'ouvriers.

Relativement à la répartition par âge de la population précédemment observée, il n'est pas étonnant que les communes de Martigné-Ferchaud, Marcillé-Robert, Retiers et Janzé enregistrent une part plus significative de personnes retraitées.

Il convient enfin de noter que la part des personnes sans activité professionnelle est plus importante à Thourie (14,0 %) et Retiers (13,0 %) que dans l'ensemble de la communauté de communes (où elle s'élève à 11,8 %) bien qu'elle reste inférieure à celles de l'Ille-et-Vilaine (16,1%) et de la France métropolitaine (16,6%).



Répartition par niveaux de diplômes des populations de 15 ans et plus non-scolarisées - 2019 - (En %).



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

En 2019, sur le territoire communautaire, parmi les habitants de plus de 15 ans (hors personnes scolarisées), les plus représentées sont les personnes titulaires d'un CAP, BEP (29,7 %), elles sont suivies des personnes sans diplôme (24,3 %) et des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (22,7 %), tous niveaux confondus.

La part de ces personnes sans diplôme et des titulaires d'un CAP, BEP est ici plus importante qu'aux échelles nationale et départementale. Ces dernières sont particulièrement représentées dans les communes de Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud et Retiers, tandis que les titulaires d'un bac + 5 ou plus sont plus présents à Amanlis, Brie et Janzé (communes sous influence rennaise). Toutefois, il convient d'observer l'évolution du niveau de qualification des habitants puisque la part des diplômés de l'enseignement supérieur a fortement cru dans l'ensemble des communes du territoire d'observation sauf au Theil-de-Bretagne où elle a diminué de 0,1 point entre 2008 et 2019. (Insee, 2019).

Répartition par niveaux de diplômes des populations de 15 ans et plus non-scolarisées du territoire d'observation, par commune - 2019 - (En % d'habitants).

Territoires	Aucun diplôme.	BEPC, brevet.	CAP, BEP.	Bac, brevet pro.	Bac +2.	Bac +3 / 4.	Bac +5 ou plus.
Amanlis	16,6 %	02,3 %	26,1 %	20,4 %	15,8 %	10,1 %	08,7 %
Brie	13,0 %	04,3 %	32,5 %	18,8 %	16,5 %	09,3 %	06,9 %
Chelun	15,6 %	05,8 %	43,1 %	20,8 %	10,2 %	01,8 %	02,7 %
Janzé	22,6 %	06,8 %	27,6 %	18,2 %	12,6 %	06,5 %	05,6 %
Le Theil-de-bretagne	23,5 %	04,9 %	31,7 %	19,4 %	10,5 %	05,4 %	04,5 %
Marcillé-Robert	34,9 %	03,9 %	30,1 %	14,7 %	08,9 %	04,4 %	03,2 %
Martigné-Ferchaud	33,1 %	05,6 %	31,0 %	15,5 %	08,0 %	03,9 %	03,0 %
Retiers	30,6 %	04,7 %	28,9 %	16,6 %	09,8 %	05,3 %	04,1 %
Sainte-Colombe	17,4 %	04,4 %	33,6 %	17,4 %	13,8 %	08,5 %	04,9 %
Thourie	16,2 %	05,5 %	28,6 %	24,3 %	12,2 %	08,1 %	05,2 %

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.



Quelle est la typologie des ménages du territoire ?

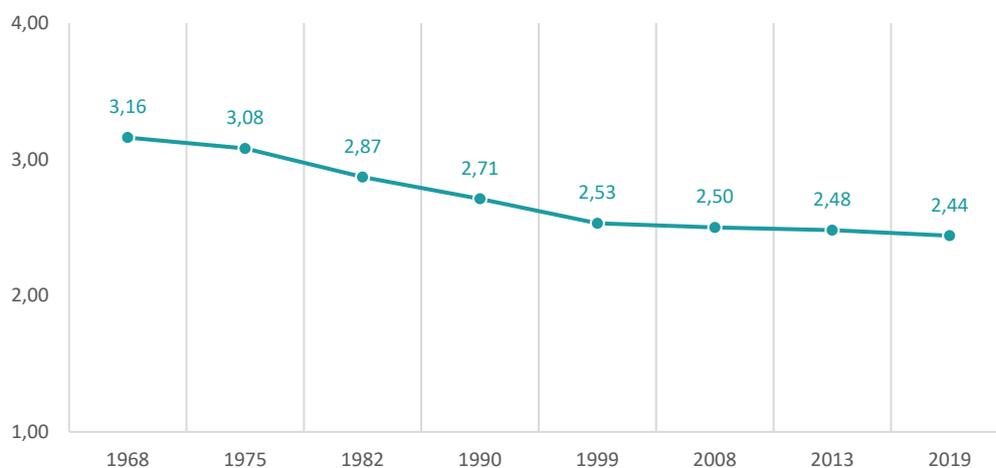


Ménages.

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles ou en communauté (foyers, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.) sont considérées comme vivant hors ménage.

Évolution de la taille moyenne des ménages depuis 1968
- CC Roche aux Fées Communauté - (En nombre moyen d'occupants par résidence principale).



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Au dernier recensement 2019, la communauté de communes de la Roche aux Fées comptait 10 723 ménages. Ces derniers sont de plus en plus nombreux sur le territoire. On en décompte 12 % de plus qu'en 2008 où ils étaient 9 576 (Insee, 2019).

Au regard des données démographiques disponibles, il est possible d'imputer cette hausse :

- D'une part à la croissance de la population (+ 9,0 % d'habitants en population intercommunale depuis 2008).
- D'autre part, à la réduction de la taille de ces ménages. Depuis la fin des années 60, la taille moyenne des ménages du territoire communautaire n'a cessé de diminuer. En 1968, l'intercommunalité comptait 3,16 personnes en moyenne par résidence principale contre 2,44 en 2019.



+ 9 % habitants

CC Roche aux Fées
Communauté – De 2008 à 2019.



+ 12 % ménages

CC Roche aux Fées
Communauté – De 2008 à 2019.

INSEE | 2019



Répartition des ménages selon leur composition - CC Roche aux Fées Communauté - (En %).

Composition	2008	2019	Évolution du nombre de ménages entre 2008 et 2019
Ménages d'une personne :	26,4 %	29,3 %	↗ + 24,3 %
· Hommes seuls	13,0 %	14,1 %	↗ + 21,0 %
· Femmes seules	13,3 %	15,2 %	↗ + 27,6 %
Autres ménages sans famille	01,0 %	01,3 %	↗ + 44,9 %
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	72,6 %	69,4%	↗ + 07,0 %
· Un couple sans enfant	31,0%	29,3 %	↗ + 05,8 %
· Un couple avec enfant(s)	36,2%	34,5 %	↗ + 06,7 %
· Une famille monoparentale	05,4 %	05,6 %	↗ + 16,3 %

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

En 2019, au sein du territoire communautaire, les ménages les plus représentés sont les couples avec enfant(s) (34,5%). Ils sont suivis, à parts égales, par les couples sans enfant et les ménages d'une personne, qui figurent respectivement 29,3 % des ménages de l'intercommunalité (avec une légère sur-représentation des femmes seules par rapport aux hommes).

Les familles monoparentales représentent quant à elles 5,6 % des ménages de Roche aux Fées Communautés. Si leur part a peu évolué entre 2008 et 2019, il convient de noter toutefois que leur nombre a lui augmenté de + 16,3 %. Elles restent toutefois moins présentes que dans les territoires de comparaison puisqu'elles représentent 7,6 % des ménages de l'Ille-et-Vilaine et 9,5 % des ménages en France métropolitaine (Insee, 2019).

Parmi elles, les femmes seules avec enfant(s) sont presque quatre fois plus nombreuses que les hommes dans la même situation : Elles sont 498 femmes seules avec enfant(s) contre 127 hommes. La catégorie des femmes seules avec enfant(s) connaît d'ailleurs une augmentation significative depuis 2008 puisque leur nombre a augmenté de + 24,8 %, contre + 8,6 % pour les hommes dans la même situation (Insee, 2019).

La réduction de la taille des ménages préalablement observée semble donc portée essentiellement par l'augmentation du nombre de ménages composés d'une seule personne et de familles monoparentales dont les évolutions sont les plus importantes depuis 2008.



Répartition des ménages du territoire d'observation, selon leur composition, par commune - 2019 - (En %).

Territoires	Ménages d'une personne.	Autres ménages sans famille.	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales
Amanlis	23,2 %	00,7 %	29,1 %	44,7 %	02,3 %
Brie	21,0 %	01,3 %	28,9 %	44,9 %	03,9 %
Chelun	30,8 %	00,0 %	23,1 %	46,2 %	00,0 %
Janzé	31,2 %	01,5 %	28,0 %	33,0 %	06,4 %
Le Theil-de-Bretagne	26,2 %	00,0 %	30,7 %	38,6 %	04,5 %
Marcillé-Robert	30,3 %	02,7 %	32,7 %	33,0 %	01,4 %
Martigné-Ferchaud	37,1 %	00,4 %	32,3 %	24,8 %	05,3 %
Retiers	29,8 %	01,1 %	32,0 %	29,9 %	07,2 %
Sainte-Colombe	21,8 %	00,0 %	33,6 %	37,2 %	07,3 %
Thourie	25,2 %	00,0 %	32,8 %	35,9 %	06,1 %
CC Roche aux Fées Communauté	29,3 %	01,3 %	29,3 %	34,5 %	05,6 %
Ille-et-Vilaine	38,0 %	02,3 %	26,4 %	25,8 %	07,5 %

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Les éléments démographiques présentés ici permettent de définir l'intercommunalité comme un territoire familial où les ménages avec enfant(s) (couples et familles monoparentales confondus) représentent, en 2019, 40,1 % de l'ensemble des ménages.

Certaines communes du territoire d'observation semblent d'ailleurs plus attractives pour ces familles : Amanlis, Brie et Chelun, où elles représentent respectivement 44,9 %, 48,8 % et 46,2 % des ménages à l'échelle communale.

Il convient de noter que les familles monoparentales sont plus particulièrement présentes à Retiers (où elles représentent 7,2 % des ménages) et à Sainte-Colombe (7,3 %), avec un taux quasiment équivalent à celui de l'Ille-et-Vilaine.

Les familles sont bien représentées dans chacune des communes observées mais certaines enregistrent une part de ménages d'une personne plus importante. Ces ménages sont en effet présents à hauteur d'environ 30 % des ménages à Janzé, Chelun et Marcillé-Robert. Cette part s'élève à 37,1 % à Martigné-Ferchaud. Ces chiffres demeurent toutefois inférieurs à celui de l'Ille-et-Vilaine (qui s'élève à 38 %).



Ce qu'il faut retenir

Une dynamique démographique contrastée.

- ☉ Une croissance démographique constante depuis le début des années 90 au sein du territoire communautaire mais avec des disparités intercommunales.
- ☉ Des communes attractives qui ont tiré profit de leur situation géographique (axes routiers et proximité des bassins d'emplois) et ont observé l'arrivée de nouveaux habitants (Amanlis, Brie, Janzé, Retiers, Sainte-Colombe et Thourie).
- ☉ Des communes plus rurales qui peinent à trouver une nouvelle dynamique démographique (Chelun, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Le Theil-de-Bretagne).
- ☉ Une population jeune et familiale, notamment dans les communes d'Amanlis, de Brie, Chelun et Thourie avec une forte proportion de moins de 30 ans.
- ☉ Mais un retrait marqué des jeunes actifs dans l'ensemble du territoire communautaire.
- ☉ Un vieillissement de la population intercommunale moins important que celui observable aux échelles départementale et nationale.
- ☉ Mais des communes (Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud et Retiers) qui enregistrent une présence moins forte des moins de 30 ans sur leur territoire et un indice de vieillissement élevé.
- ☉ Une augmentation importante du nombre de familles monoparentales et des ménages composés d'une personne seule.
- ☉ Des nouveaux arrivants, majoritairement âgés de 25 à 54 ans, dont une part significative est sans activité professionnelle.



Une croissance démographique dans les années à venir.

Depuis le milieu du XXe siècle, la population bretonne croît. Selon le scénario central des projections Omphale de l'INSEE (qui prolonge les principales tendances démographiques observées au cours des dernières années), la population augmenterait de plus de 400 000 personnes d'ici 2040. Cela correspondrait à un accroissement de 12 % en 22 ans. Une augmentation sensiblement supérieure à la croissance nationale projetée suivant la même méthode (8 %).

D'ici à 2040, la quasi-totalité des territoires bretons verront leur population augmenter mais la croissance sera plus forte en Ille-et-Vilaine et en particulier dans le Pays de Rennes qui comptera 130 000 habitants de plus.¹

À un niveau géographique plus fin, basé sur un découpage de la région en 33 zones, correspondant à des EPCI ou des regroupements d'EPCI), les dynamiques démographiques diffèrent. Cependant, sur la période 2018-2040, 32 des 33 zones enregistreraient une hausse de leur population. Cette croissance globale du nombre d'habitants sur la période varierait fortement, de 1,3 % dans la zone de Lannion à 33,6 % dans la zone de Liffré-Châteaugiron.²

La croissance démographique plus élevée dans les zones de Liffré-Châteaugiron, de Montfort-sur-Meu et de Guichen sera liée à l'activité économique de la métropole rennaise et à la présence de ses universités. La population d'âge actif (conventionnellement entre 20 et 64 ans) s'accroîtrait fortement dans ces EPCI (plus de 0,40 %

par an), elle augmenterait également, mais de manière plus limitée à l'est de Liffré-Châteaugiron.

Dans la zone de Vitré, qui regroupe Vitré Communauté et le Pays de la Roche-aux Fées, la croissance démographique serait de + 15,95 % entre 2018 et 2040. La population atteindra alors 125 680 habitants (+17 289 sur la période). L'évolution de la population en âge de travailler oscillerait quant à elle de + 0,1 % à 0,5 % entre 2018 et 2040.

Les problématiques liées à la croissance de la population d'âge actif dans les territoires les plus dynamiques porteront principalement sur la création d'emplois, la construction de logements et l'adaptation de l'offre de mobilité.

Cette évolution entraînerait également des conséquences directes sur l'augmentation du nombre d'enfants et soulèverait donc des enjeux en termes de structures d'accueil des jeunes. Le nombre d'écoles, de collèges et de lycées sur chaque territoire pourrait être affecté. La construction de nouveaux établissements serait nécessaire sur certaines zones.

Des seniors toujours plus nombreux.

Selon le scénario central des projections, la Bretagne compterait 224 000 habitants âgés de 85 ans ou plus en 2040, soit plus de 100 000 personnes supplémentaires par rapport à 2018 dans cette classe d'âge. Cette forte hausse résulterait principalement de l'arrivée dans cette tranche d'âge des premières générations de baby-boomers à partir de 2030. Cette augmentation des effectifs toucherait tous les territoires, avec toutefois une

¹ INSEE (2019). Plus de 400 000 habitants supplémentaires en Bretagne d'ici 2040. Repéré à : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4250821>
² Ibid.



Clefs de compréhension



grande variabilité due à l'attractivité de certaines zones, les plus fortes augmentations en effectifs étant attendues dans la métropole rennaise. La population des 65 à 84 ans augmenterait également en lien notamment avec la progression de l'espérance de vie et l'attractivité de la Bretagne pour cette tranche d'âge.

Dans la zone de Vitré, le taux d'évolution annuel de la population de 85 ans et plus oscillerait de 2 à 2,7 % entre 2018 et 2040.

Dans ces territoires qui verraient augmenter le nombre de seniors, les enjeux porteraient sur les besoins en termes de structures d'accueil et de services à la personne permettant aux seniors qui le peuvent de rester dans leur logement. Les problématiques d'adaptation des logements – notamment dans certains territoires ruraux aux habitations très anciennes – ainsi que d'offre de services adaptés à cette catégorie de population se poseraient également, avec encore plus d'acuité.¹

La présence de plus en plus forte de jeunes retraités interrogerait également sur les possibilités de logement pour les nouveaux arrivant et sur l'adéquation de logements prévus pour des familles à des populations de couples sans enfant. Pour ce public de seniors en pleine croissance les marchés des loisirs et des services pourraient se développer.

¹ INSEE (2019). Plus de 400 000 habitants supplémentaires en Bretagne d'ici 2040. Repéré à : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4250821>



DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE.

Quel est le niveau de vie de la population ?	32 - 36
Quels sont les revenus de la population ?	37 - 38
Quel est le niveau de pauvreté économique de la population ?	39 - 41
Quelles sont les populations plus fragiles économiquement ?	42 - 43
Ce qu'il faut retenir.	44
Clefs de compréhension.	45 - 46



Quel est le niveau de vie de la population ?



Niveau de vie.

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Médiane du revenu disponible par unité de consommation - 2019 - (En euros) .



INSEE | Filosofi 2019 | Traitement © Kainotomía.

Le revenu médian, tout comme la part des foyers fiscaux imposés, laissent apparaître une intercommunalité aux niveaux de revenu moins élevés que ceux du département et de la France métropolitaine. Dans la CC de la Roche aux Fées communauté, en 2019, la médiane du revenu disponible s'élève à 21 470 € annuel, soit 1 789,17 € par mois et par unité de consommation.

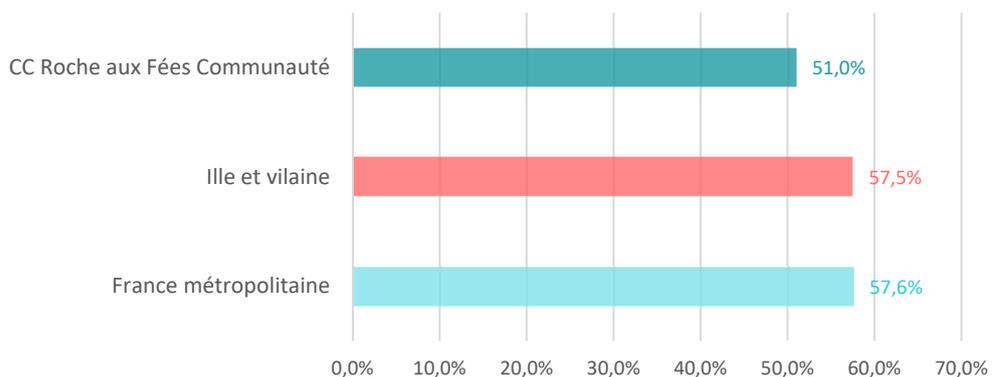
Cette même année, 51 % des foyers fiscaux de la communauté de communes payaient l'impôt sur le revenu contre 57,5 % en Ille-et-Vilaine et 57,6 % au niveau national.



Foyer fiscal.

Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage.

Part des ménages fiscaux imposés - 2019 - (En %).



INSEE | Filosofi 2019 | Traitement © Kainotomía.

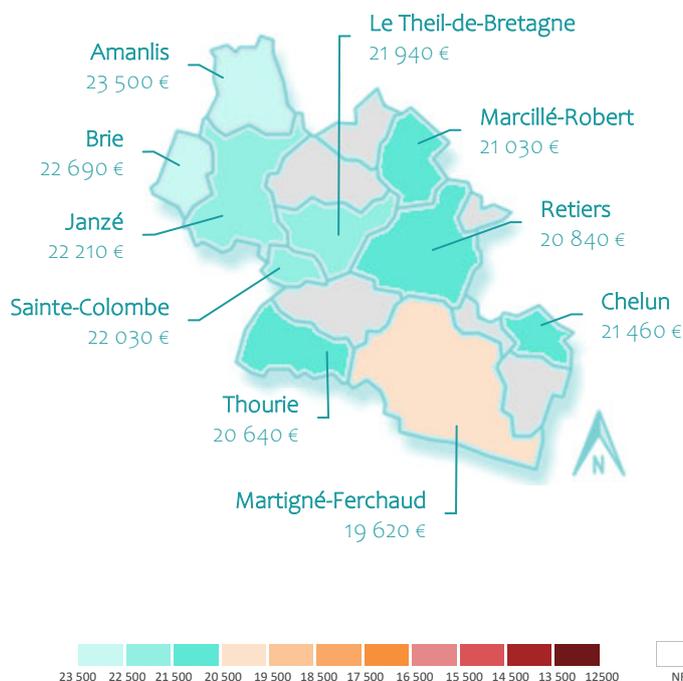


Médiane du revenu disponible par unité de consommation, du territoire d'observation, par commune - 2019 - (En euros).

Revenu disponible.

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux.

Les aides locales (prestations versées par les mairies, association, etc...) ne sont pas prises en compte pour le calcul du revenu disponible.



INSEE | Filosofi 2019 | Traitement © Kainotomía.

Au sein du territoire d'observation, il existe des disparités de revenus à l'échelle intercommunale.

Les communes d'Amanlis et de Brie présentent les revenus médians les plus élevés du territoire d'observation avec respectivement 23 500 € et 22 690 € annuel. Ces communes, situées dans l'aire d'influence de Rennes accueillent, comme évoqué précédemment, une population en âge de travailler avec une plus forte proportion de personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, de cadres et de professions intellectuelles supérieures.

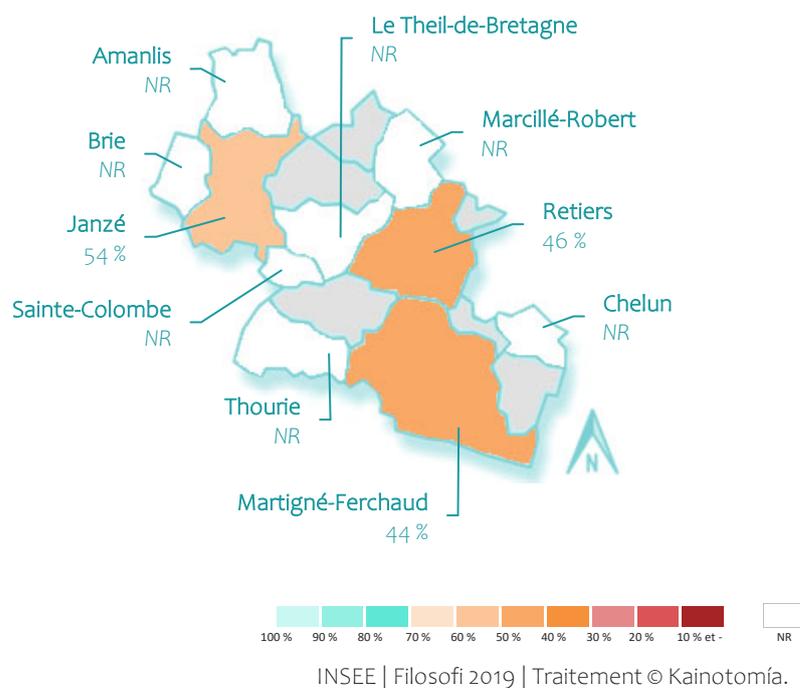
Janzé bénéficie de cette même dynamique avec un revenu médian qui s'élève à 22 210 € annuel en 2019. Un chiffre légèrement au-dessous de celui de l'Ille-et-Vilaine et impacté, en partie, par la plus forte présence de personnes retraitées dans la commune.

Sainte-Colombe et le Theil-de-Bretagne, situées dans la moitié nord du territoire, ont une médiane qui diminue encore (respectivement 22 030 € et 21 940 €) mais qui reste toutefois supérieure au chiffre de la communauté de commune (21 410 €).

Les communes du sud et de l'est de Roche aux Fées Communauté présentent quant à elles des revenus plus faibles. La médiane chute encore à 19 620 € à Martigné-Ferchaud.



Part des ménages fiscaux imposés, du territoire d'observation, par commune - 2019 - (En %).



Plus on s'éloigne donc du pôle urbain de Rennes et plus le niveau de revenu semble donc diminuer.

La part des foyers fiscaux imposés révèlent également cette tendance, bien que les chiffres ne soient ici disponibles que pour les communes de plus de 2 000 habitants.

En 2019, si le nombre de personnes ayant un impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu s'élève à 54 % à Janzé, soit un chiffre supérieur à celui de Roche aux Fées Communauté, il atteint 46 % à Retiers et chute encore à 44 % dans la commune de Martigné-Ferchaud, située la plus au sud du territoire communautaire. Des chiffres qui sont donc bien inférieurs à ceux de l'Ille-et-Vilaine et de la France métropolitaine qui oscillent autour de 56 %.



Déciles.

Si on ordonne une distribution de revenus, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux.

Distribution des revenus disponibles – CC Roche aux Fées Communauté - De 2012 à 2019.

	2012	2019	Évolution
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 122 €	21 470 €	↗ + 2 348 €
Rapport interdécile (D9/D1 - sans unité)	2,5	2,4	↘ - 0,1
1er décile (en euros)	12 271 €	13 760 €	↗ + 1 489 €
9e décile (en euros)	30 066€	33 060 €	↗ + 2 994 €

INSEE | Filosofi 2012 et 2019 | Traitement © Kainotomía.

En 2019, les 10 % des personnes les plus modestes de la population de Roche aux Fées communauté ont un niveau de vie inférieur à 13 760 € annuel (1er décile), soit 1 146,70 € mensuel. À l'autre bout de l'échelle, les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 33 060 € annuel (9e décile), soit 2 755,00 € mensuel.

Le rapport interdécile (D9/D1) s'établit ainsi à 2,4. Cela signifie que le revenu déclaré du ménage le plus pauvre des 10 % les plus riches de la commune est 2,4 fois plus élevé que celui du plus riche des 10 % les plus pauvres. Ces disparités de revenus entre les plus riches et les plus pauvres sont légèrement moins marquées dans la communauté de communes que dans le département (où le rapport s'établit à 2,9 la même année) ou qu'en France métropolitaine (3,4).

Il convient de noter par ailleurs que le niveau de vie, en hausse dans l'intercommunalité, est supérieur de 12 % à celui de 2012. Ce revenu médian augmente pour l'ensemble des déciles entre + 12,1 % pour les ménages les plus pauvres (D1) et + 9,9 % pour les ménages les plus riches (D9). Le niveau de vie augmente donc de manière plus importante pour les foyers les plus précaires.



Rapport interdécile.

Les rapports interdéciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

Rapport interdécile - 2019 - (Sans unité).



INSEE | Filosofi 2019 | Traitement © Kainotomía.



Distribution des revenus disponibles du territoire d'observation, par commune - 2019.

	Janzé	Martigné-Ferchaud	Retiers	Autres communes	CC Roche aux Fées Communauté	Ille-et-Vilaine
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	22 210 €	19 620 €	20 840 €	NR	21 470 €	22 460 €
Rapport interdécile (D9/D1 - sans unité)	2,4	2,5	2,3	NR	2,4	2,9
1er décile (en euros)	14 280 €	12 230 €	13 610 €	NR	13 760 €	13 050 €
9e décile (en euros)	34 460 €	30 090 €	31 390 €	NR	33 060 €	37 440 €

INSEE | Filosofi 2019 | Traitement © Kainotomía.

Les chiffres communaux montrent que les tendances communautaires préalablement décrites en termes de revenus disponibles sont semblables dans les communes pour lesquelles les données sont disponibles.

Le rapport interdécile oscille entre 2,3 à Retiers et 2,5 à Martigné-Ferchaud. Les disparités de revenus entre les plus riches et les plus pauvres sont donc légèrement plus importantes dans cette dernière commune, bien qu'elles restent inférieures au seuil départemental.

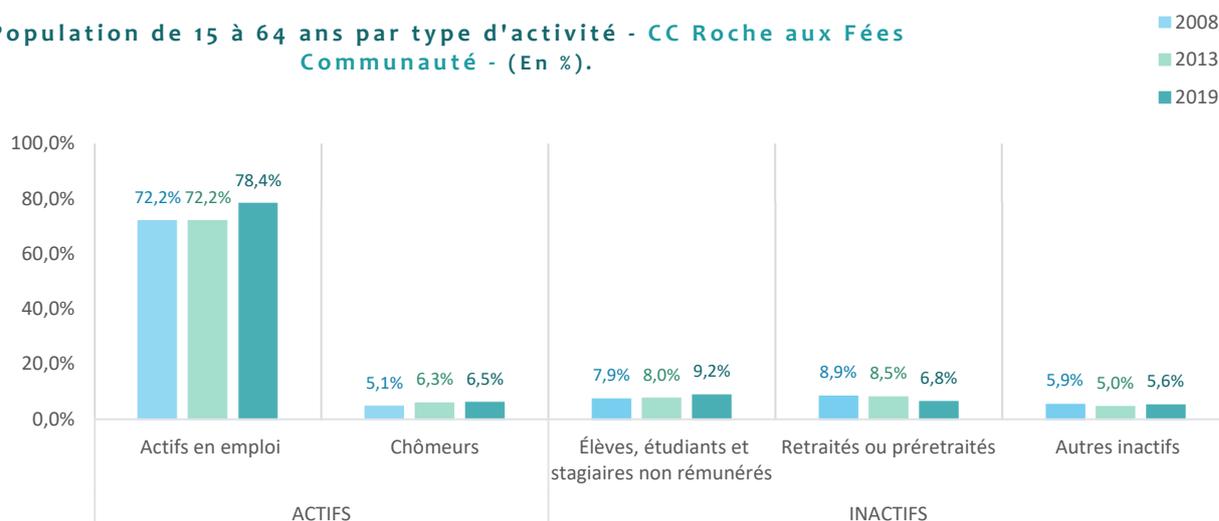
Il est à noter également qu'à Retiers les populations les plus pauvres, tout comme les plus riches ont un niveau de vie plus faible que dans les territoires de comparaison. Ces chiffres chutent encore à Martigné-Ferchaud.

La commune de Janzé compte quant à elle les niveaux de vie les plus élevés au 1er comme au 9ème décile.



Quels sont les revenus de la population ?

Population de 15 à 64 ans par type d'activité - CC Roche aux Fées
Communauté - (En %).



INSEE | RP 2008, 2013, 2018 | Traitement © Kainotomía.

En 2019, au sein de la communauté de communes, la population de 15 à 64 ans (soit celle considérée comme étant en âge de travailler) est constituée à 84,9 % d'actifs.

Roche aux Fées Communauté a d'ailleurs observé une progression de l'ensemble de cette population active entre 2008 et 2019 qu'il s'agisse des actifs en emploi (+ 6,2 points) ou des chômeurs (+ 1,4 point).

Le territoire communautaire connaît sur cette même période une diminution des inactifs (- 1,1 point) avec notamment une part moins importante de retraités et de préretraités. Ils sont 6,8 % des 15 à 64 ans en 2019.

Parmi les inactifs, les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés représentent quant à eux une part plus grande de cette population. Ils sont 9,2 % en 2019.



Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2019 – (En %).

	Janzé	Martigné-Ferchaud	Retiers	Autres communes	CC Roche aux Fées Com.	Ille-et-Vilaine	France métro.
Revenus d'activité	75,8 %	61,9 %	69,3 %	NR	75,3 %	75,2 %	73,5 %
· dont salaires et traitements	69,0 %	53,3 %	61,5 %	NR	66,4 %	67,2 %	65,1 %
· dont indemnités de chômage	02,2 %	02,9 %	02,3 %	NR	02,4 %	02,7 %	02,9 %
· dont revenus des activités non salariées	04,6 %	05,7 %	05,5 %	NR	06,5 %	05,3 %	05,5 %
Pensions, retraites et rentes	25,7 %	34,0 %	29,9 %	NR	24,8 %	26,3 %	28,3 %
Revenus du patrimoine et autres revenus	07,9 %	09,6 %	07,3 %	NR	08,2 %	09,4 %	10,1 %
Ensemble des prestations sociales	05,4 %	06,6 %	06,6 %	NR	05,7 %	05,7 %	05,8 %
· dont prestations familiales	02,5 %	02,8 %	03,1 %	NR	02,8 %	02,2 %	02,2 %
· dont minima sociaux	01,9 %	02,6 %	02,3 %	NR	02,0 %	02,3 %	02,5 %
· dont prestations logement	01,0 %	01,2 %	01,2 %	NR	00,9 %	01,2 %	01,3 %

INSEE | Filosofi 2019 | Traitement © Kainotomía.

Au regard de la répartition de la population par type d'activité, observée précédemment, il n'est donc pas étonnant que les principales sources de revenus des habitants de Roche aux Fées Communauté soient des revenus d'activités, composés à 66,4 % de salaires et à 6,5 % de revenus d'activités non salariées.

Les indemnités de chômage représentent 2,4 % des revenus, un chiffre légèrement inférieur à ceux des territoires de comparaison.

Les pensions, retraites et rentes représentent une part moins importante des revenus, notamment au regard de la sous-représentation des 60 ans et plus sur le territoire. Elles sont toutefois plus importantes à Martigné-Ferchaud (34 %) et Retiers (29,9 %), communes dans lesquelles les seniors sont plus nombreux.

En lien avec la dynamique économique préalablement décrite, la part des prestations sociales est également plus élevée à Retiers et Martigné-Ferchaud que dans l'ensemble de la communauté de communes, du département et de la France métropolitaine. Elle représente 6,6 % des revenus disponibles dont environ 3 % sont issus des prestations familiales.



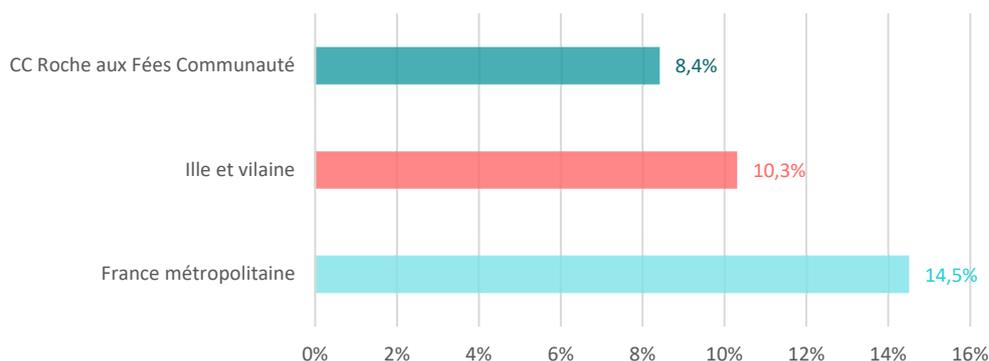
Quel est le niveau de pauvreté économique de la population ?



Seuil de pauvreté.

Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport aux niveaux de vie de la population. Pour l'Insee, comme pour Eurostat, une personne est pauvre si son niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population française.

Taux de pauvreté - 2019 - (En %)



INSEE | Filosofi 2019 | Traitement © Kainotomía.

En 2019, en France métropolitaine, le taux de pauvreté s'élève à 14,5 % (hors personnes pauvres vivant en communauté ou dans les DOM). Le seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian de la population, correspond alors à un revenu disponible de 13 224 euros annuel (1 102 euros par mois) pour une personne seule. Cette même année, dans Roche aux Fées communauté, 8,4 % de la population vit en dessous de ce seuil. Un chiffre moins élevé que dans les territoires de comparaison.

Ici encore, les chiffres au sud de l'EPCI sont plus alarmants puisque le taux de pauvreté s'élève à 7 % à Janzé, à 9 % à Retiers et à 13 % à Martigné-Ferchaud (Insee, 2019 ; Données non disponibles pour les autres communes).

L'indice de Gini du territoire communautaire s'élève à 2,1 et confirme que les inégalités de niveaux de vie sont ici moins importantes que dans l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine et de la France métropolitaine.



Indice de GINI.

L'indice de Gini est un indicateur permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1. L'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Indice de GINI - 2019



0,21

CC Roche aux Fées
Communauté



0,25

Ille-et-Vilaine



0,29

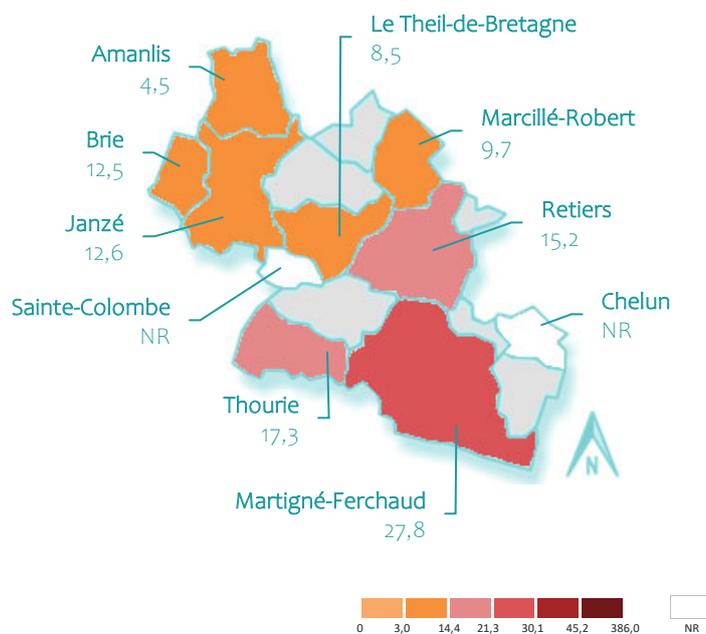
France



INSEE | Filosofi 2019 | Traitement © Kainotomía.



Part d'allocataires du RSA, du territoire d'observation, par commune - 2019- (pour 1 000 habitants de 16-64 ans).



CNAF | FILEAS Base Communale Allocataires (BCA) 2019 | Traitement © Kainotomía.

Les données relatives aux nombres d'allocataires de la CAF donnent également un éclairage de l'état des fragilités économiques sur le territoire.

En 2019, en moyenne, 15,6 allocataires du RSA étaient enregistrés pour 1 000 habitants de 16 à 64 ans dans l'ensemble des communes de la CC, contre 25,6 en Ille-et-Vilaine et 45,4 en France. Un chiffre rassurant donc mais qui, ici encore, prend de l'ampleur au sud de Roche aux Fées communauté.

Amanlis, tout au nord comptabilise en effet 4,5 allocataires du RSA pour 1 000 habitants tandis que ce chiffre oscille entre 8,5 et 12,5 pour les autres communes de la moitié nord de l'EPCI.

Il s'élève à 15,2 à Retiers et à 17,3 à Thourie pour atteindre 27,8 allocataires du RSA pour 1 000 habitants à Martigné-Ferchaud à l'extrême sud du territoire.



Part des allocataires du territoire d'observation dont les ressources sont constituées de prestations CAF - par commune - 2019 - (En %).

Territoires	Ressources constituées à plus de 50 % des prestations CAF	Ressources constituées à 100 % des prestations CAF
Amanlis	06,5 %	02,7 %
Brie	08,0 %	06,1 %
Chelun	10,9 %	NR
Janzé	12,1 %	06,4 %
Le Theil-de-Bretagne	10,7 %	06,4 %
Marcillé-Robert	09,4 %	04,4 %
Martigné-Ferchaud	21,5 %	14,4 %
Retiers	15,1 %	05,0 %
Sainte-Colombe	NR	NR
Thourie	12,0 %	06,0 %
CC Roche aux fées communauté	13,1 %	06,6 %

CNAF | FILEAS Base Communale Allocataires (BCA) 2019 | Traitement © Kainotómia.

Cette même année, en moyenne, 13,1 % des allocataires de la communauté de communes ont des ressources constituées à plus de 50 % de prestations CAF (Tous types d'allocations confondues). Un chiffre supérieur à ceux de l'ensemble des EPCI bordant Rennes Métropole. Une plus grande part de des allocataires de Martigné-Ferchaud (21,5 %) et Retiers (15,1 %) rencontrent plus particulièrement cette situation.

Suivant cette même dynamique, 6,6 % des allocataires de la CC de Roche aux fées communauté ont des ressources constituées à 100 % des prestations CAF. Si cette part reste inférieure à celle de Rennes Métropole elle est également, ici encore, la plus haute valeur parmi celles des EPCI bordant la métropole. Martigné-Ferchaud est d'ailleurs la seule commune dépassant les valeurs de Rennes Métropole dans les deux catégories de situation.

Part des allocataires dont les ressources sont constituées de prestations CAF - par communauté de communes - 2019 - (En %).

Territoires	Ressources constituées à plus de 50 % des prestations CAF	Ressources constituées à 100 % des prestations CAF
CC Roche aux fées communauté	13,1 %	06,6 %
Rennes métropole	19,0 %	10,8 %
CC Pays de Châteaugiron Communauté	07,1 %	03,5 %
CC Bretagne Porte de Loire Communauté	12,2 %	05,7 %
CA Vitré Communauté	11,1 %	05,7 %

CNAF | FILEAS Base Communale Allocataires (BCA) 2019 | Traitement © Kainotómia.



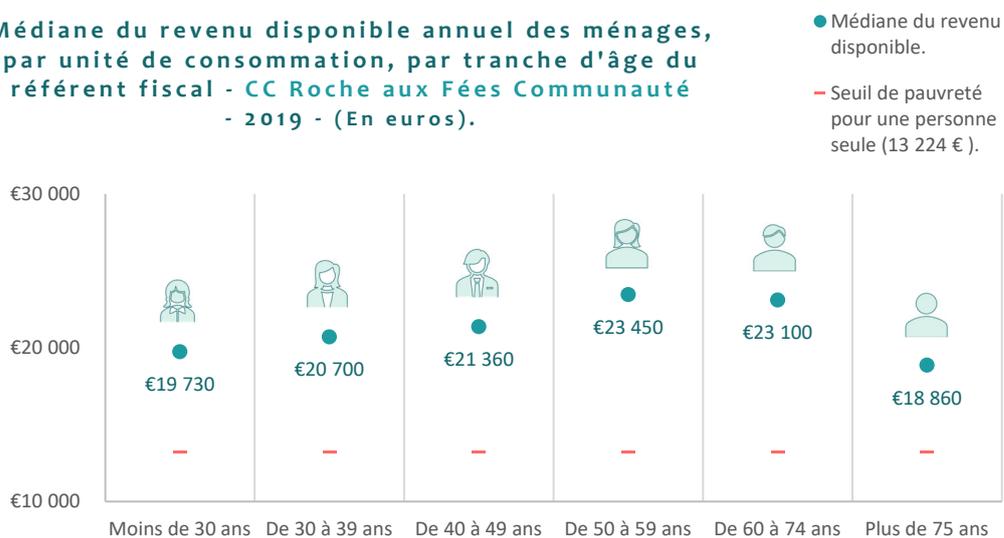
Quelles sont les populations plus fragiles économiquement ?



Pauvres, moyens ou riches ?

Selon l'observatoire des inégalités, les personnes seules sont considérées comme pauvres si leur revenu disponible est inférieur à 9600 euros annuel. Jusqu'à 15 600 euros, elles appartiennent aux classes populaires et entre 15 600 et 27 600 euros aux classes moyennes. Elles sont qualifiées d'aisées au-delà de 27 600 euros et de riches au-dessus de 38 400 euros par an.

Médiane du revenu disponible annuel des ménages, par unité de consommation, par tranche d'âge du référent fiscal - CC Roche aux Fées Communauté - 2019 - (En euros).



INSEE | Filosofi 2019 | Traitement © Kainotomía.

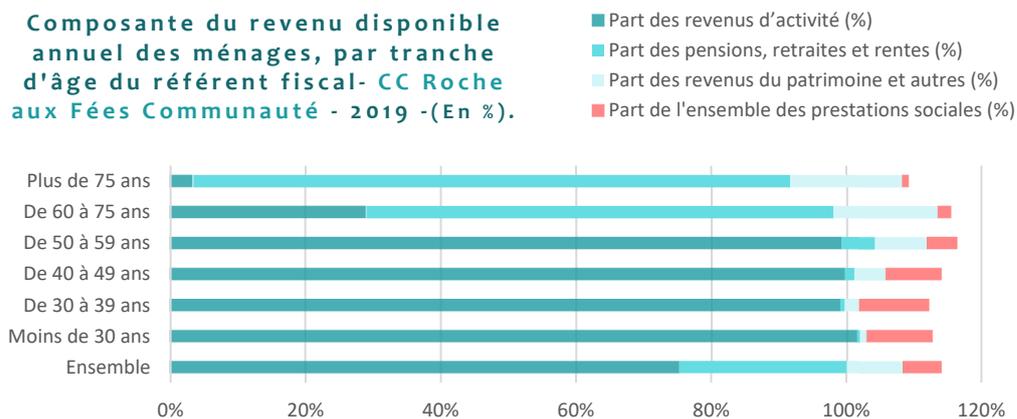
En 2019, dans Roche aux Fées Communauté, ce sont les ménages dont le référent fiscal a plus de 75 ans qui présentent le revenu médian le plus bas (18 860 euros annuel). Ils sont suivis par les ménages de moins de 30 ans (19 730 € annuel). La quasi-totalité des revenus disponibles des plus jeunes ménages provient des revenus d'activité comme pour l'ensemble de la population jusqu'à 60 ans. Ce chiffre alerte sur les écarts de salaire à la défaveur des jeunes. L'INSEE estime par ailleurs que 15,7 % des ménages de moins de 30 ans et 9,6 % des 75 ans et plus de la CC sont pauvres ; On note également une part plus importante de prestations sociales dans les revenus des populations jusqu'à 40 ans. Elles représentent 10,3 % des revenus pour les 30 à 39 ans ; 9,7 % pour les moins de 30 ans.



Revenu disponible.

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus perçus, nets des impôts directs. Les impôts se soustraient à la somme des revenus avant impôts, c'est pourquoi cette somme dépasse les 100%.

Composante du revenu disponible annuel des ménages, par tranche d'âge du référent fiscal- CC Roche aux Fées Communauté - 2019 -(En %).



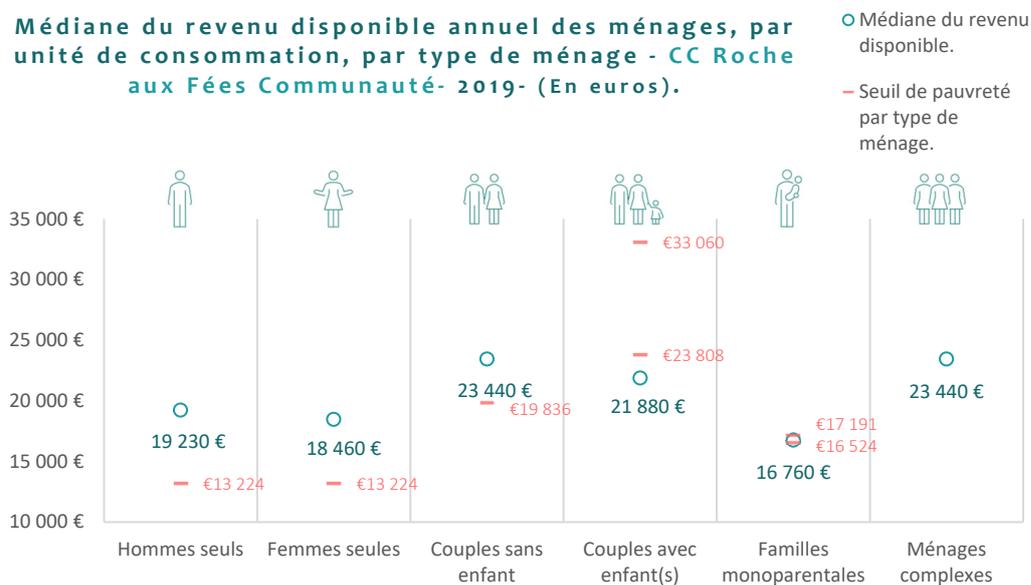
INSEE | Filosofi 2019 | Traitement © Kainotomía.



Seuil de pauvreté par type de ménage.

En 2019, au seuil de 60 %, un couple sans enfant disposant d'un revenu inférieur à 19 836 € est pauvre. Ce chiffre varie de 23 808 € pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans à 33 060 € pour un couple avec deux enfants de 14 ans ou plus. Il est de 16 524 € pour les familles monoparentales avec un enfant de moins de 14 ans et de 17 191 € pour celles qui ont un enfant de 14 ans ou plus.

Médiane du revenu disponible annuel des ménages, par unité de consommation, par type de ménage - CC Roche aux Fées Communauté - 2019 - (En euros).

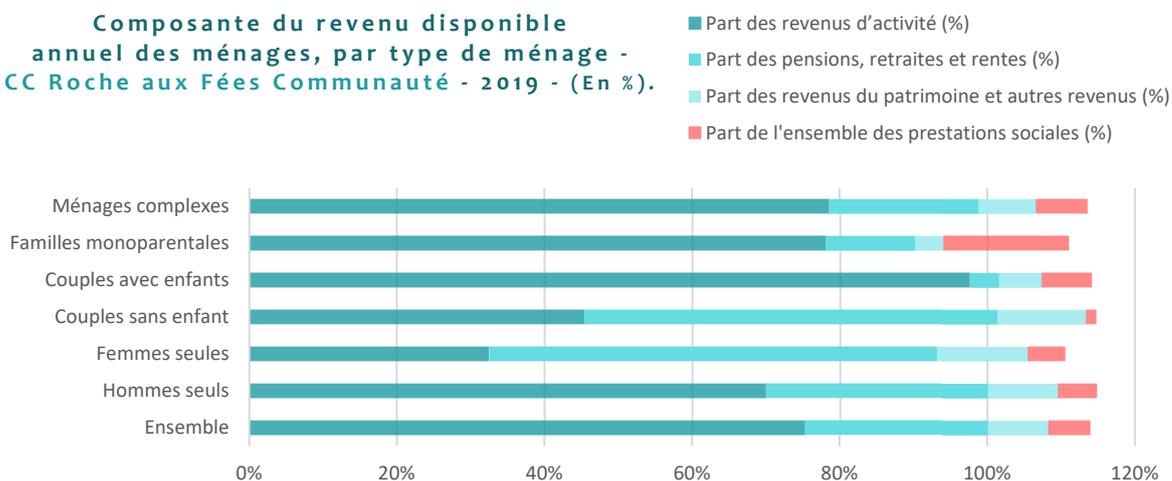


INSEE | Filosofi 2019 | Traitement © Kainotomía.

La répartition par type de ménage témoigne quant à elle de plus faibles revenus pour les ménages d'une personne, avec un revenu médian plus faible pour les femmes seules (18 460 €) que pour les hommes dans la même situation (19 230 €). L'Insee estime d'ailleurs que 14,5 % des ménages composés d'une personne seule de la CC vivent sous le seuil de pauvreté.

Pour les familles monoparentales le niveau de revenu chute encore. Avec une médiane de niveau de vie de 16 760 € annuel, 50 % d'entre elles vivent avec moins de 1 396,70 € par mois. Sur le territoire communautaire, 25,7 % d'entre elles sont donc pauvres. La quasi-totalité du revenu disponible pour ces familles provient des revenus d'activités mais elles se distinguent par une proportion plus importante de prestations sociales dans le revenu disponible (17,1 %).

Composante du revenu disponible annuel des ménages, par type de ménage - CC Roche aux Fées Communauté - 2019 - (En %).



INSEE | Filosofi 2019 | Traitement © Kainotomía.



Ce qu'il faut retenir

Une situation économique plus alarmante au sud du territoire communautaire.



Une population intercommunale au niveau de revenu moins élevé que celui du département.



Des disparités de revenus entre les plus riches et les plus pauvres moins importantes que dans l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine et de la France métropolitaine et qui s'atténuent.



Une grande majorité des revenus disponibles qui provient des revenus d'activité pour les ménages jusqu'à 60 ans.



Un taux de pauvreté très inférieur à ceux du département et de la France métropolitaine.



Des disparités à l'échelle intercommunale avec des revenus plus faibles et un taux de pauvreté plus élevé pour les communes au sud du territoire.



Des populations plus fragiles économiquement :

- Les ménages de 75 ans et plus.
- Les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans.
- Les familles monoparentales.



Des bouleversements économiques liés à la crise du Covid 19.

En 2019, le taux de pauvreté en Bretagne est, avec celui des Pays de la Loire, le plus bas de France : 10,7 % des Bretons vivaient alors sous le seuil de pauvreté.

À partir du printemps 2020, la situation économique et sociale de la région a été bouleversée par la crise sanitaire. Sur le plan économique, le marché du travail breton s'est montré globalement plus résilient qu'à l'échelle nationale (Insee, 2022).

Concernant les conséquences sociales de la crise, en attendant la parution des données de revenus territorialisées, une première approche peut être réalisée à partir des données des Caisses d'allocations familiales (Caf).

L'évolution des attributions de minima sociaux permet d'approcher les situations de grande pauvreté. En décembre 2019, 44 % de la population bretonne est couverte par au moins une prestation versée par une Caf, quelle qu'elle soit : allocation logement, allocation familiale, prestation de solidarité et d'insertion. Ce taux de couverture diffère d'un département à l'autre, selon les revenus des habitants mais aussi la part des moins de 20 ans, dont les foyers peuvent être concernés par les allocations familiales. Il va ainsi de 41 % dans les Côtes-d'Armor à 48 % en Ille-et-Vilaine qui est le seul département breton à s'approcher de la moyenne nationale (50 %). Cette proportion est de 69 % dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de la région, qui se caractérisent par une population à la fois plus pauvre et plus jeune que dans l'ensemble de la Bretagne.¹

Fin 2019, plus de 58 000 foyers allocataires, représentant 109 000 personnes, sont couverts par le RSA en Bretagne, soit 3,3 % de la population. Les bénéficiaires habitent plus souvent dans des grandes agglomérations (Brest, Rennes, Lorient, Saint-Brieuc) ou dans le centre-ouest de la région (figure 1), ce qui correspond aux intercommunalités où les taux de pauvreté sont les plus élevés. En Bretagne, le niveau de vie médian d'un foyer bénéficiaire du RSA est de moins de 700 € mensuel. Les situations étudiées relèvent donc de l'extrême pauvreté (rappelons que le seuil de pauvreté monétaire était fixé en 2019 à 1 102 € par mois).

Les deux confinements de 2020 ont fortement perturbé le monde du travail. Les conséquences de la crise ont été amorties pour un certain nombre de personnes en emploi, avec le dispositif d'activité partielle qui a concerné près de 4 salariés du privé sur 10 au plus fort de la crise. Néanmoins, ces amortisseurs n'ont pas pu jouer pour un certain nombre de personnes, notamment celles en contrat court ou non salariées, ainsi que les jeunes arrivant sur le marché du travail. Le nombre de bénéficiaires du RSA a ainsi bondi entre le début et la fin de l'année 2020.

Depuis début 2021, une décrue du nombre de foyers allocataires s'est amorcée. En juin 2022, le nombre de bénéficiaires du RSA est légèrement inférieur à son niveau d'avant crise. Toutefois, en Ille-et-Vilaine, la croissance du nombre de bénéficiaires du RSA a été plus rapide et le reflux plus lent. Le niveau d'avant crise est loin d'être retrouvé. Il reste un solde d'environ 1 000 allocataires du RSA entre les niveaux de juin 2022 et

¹ INSEE (2022). En 2020, une forte augmentation de la précarité qui affecte tous les territoires bretons. Repéré à : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6537190>



janvier 2020. Une explication possible tient aux difficultés d'approvisionnement réduisant l'activité dans l'industrie automobile, bien implantée dans le département ; près de 8 emplois intérimaires sur 10 dans le secteur ont disparu depuis fin 2019 (Insee, 2022).

Une précarité renforcée dans certains territoires ...

Entre fin 2019 et fin 2020, la hausse du nombre d'allocataires du RSA s'observe pour tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) bretons, mais les augmentations les plus fortes sont observées en dehors des grandes agglomérations de la région. Plus généralement, les territoires où la hausse des bénéficiaires du RSA a été la plus importante sont ceux où leur part dans la population était plus faible avant la crise. À ce titre, la crise aurait donc diffusé la précarité sur tous les territoires davantage qu'elle ne l'aurait concentrée là où elle était déjà importante auparavant.

Dans les territoires où la part des bénéficiaires du RSA dans la population était plus importante avant la crise (métropoles, grandes agglomérations, QPV), l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA a été plus modérée qu'ailleurs.

À l'inverse, dans de nombreux EPCI autour de grandes agglomérations, la hausse du nombre de bénéficiaires du RSA est importante.

Dans la communauté de communes du pays de la Roche aux Féés, le nombre d'allocataires a bondi de plus de 15 % en 2020.¹

... Et pour certaines populations.

Les personnes vivant seules sont les plus concernées par cette augmentation du nombre de personnes percevant le RSA en 2020 : elles sont près de 11 % de plus pour les femmes et 12 % de plus pour les hommes à bénéficier du RSA fin 2020 par rapport à l'avant crise et représentent près de 80 % de l'augmentation totale.

À l'inverse, les familles sont un peu plus épargnées : le nombre de couples avec enfant(s) qui touchent le RSA augmente de moins de 4 % en 2020.

Durant l'année 2020, les 25-29 ans constituent la catégorie d'âge la plus touchée par la hausse de la précarité. Parmi eux, les jeunes hommes sont un peu plus touchés que les jeunes femmes. La hausse du nombre d'hommes de moins de 35 ans bénéficiant du RSA est particulièrement marquée (+1 600 bénéficiaires). À l'inverse, les 50-59 ans représentent la classe d'âge la plus épargnée.²

¹ INSEE (2022). En 2020, une forte augmentation de la précarité qui affecte tous les territoires bretons. Repéré à : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6537190>
² Ibid.



DYNAMIQUE DE L'EMPLOI

Quelle est la typologie de l'emploi sur le territoire ?	48 - 50
Quelle est la dynamique de l'emploi sur le territoire ?	51 - 53
Quelles sont les populations les plus exposées à des difficultés liées à l'emploi ?	54 - 57
Quelles sont les besoins liés à l'emploi sur le territoire ?	58 - 60
Ce qu'il faut retenir.	61
Clefs de compréhension.	62 - 63



Quelle est la typologie de l'emploi sur le territoire ?



Zones d'emploi.

Les zones d'emploi forment un découpage de l'ensemble du territoire français depuis 1984.

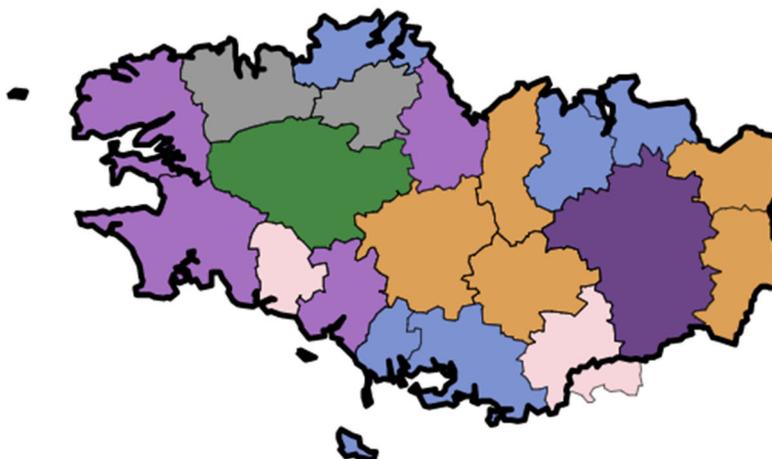
Construite à partir des déplacements domicile-travail, une zone d'emploi est un ensemble de communes sur lequel la plupart des actifs résident et travaillent.

Ce zonage d'étude est régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de l'économie locale.

Orientation économique des zones d'emploi – Bretagne – 2020.

Orientation économique des zones d'emploi 2020

- Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines
- Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs
- Résidentielles
- Spécialisées dans l'industrie
- Spécialisées dans l'agriculture
- Économie diversifiée
- À forte orientation touristique



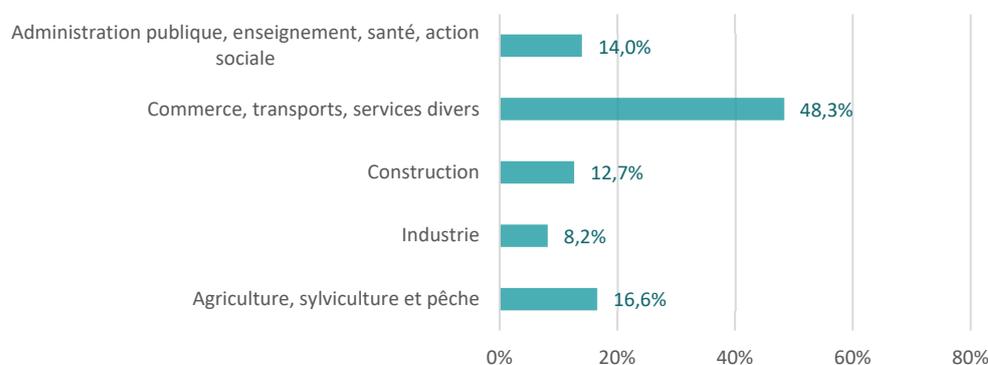
Insee | Statistiques et études, septembre 2020.

La refonte nationale des zones d'emploi effectuée en 2020 permet de rendre compte de l'évolution du marché du travail. Vingt zones sont désormais identifiées en Bretagne. Elles sont réparties en 7 classes permettant de décrire l'orientation économique dominante du territoire.

Roche aux Fées communauté appartient à la zone d'emploi de Rennes qui est la seule de la région à être classée parmi les grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines. Les établissements de 250 salariés ou plus y concentrent une part importante de l'emploi (24,8 %) alors que cette part se situe à 20,8 % pour l'ensemble des zones d'emploi du Pays.



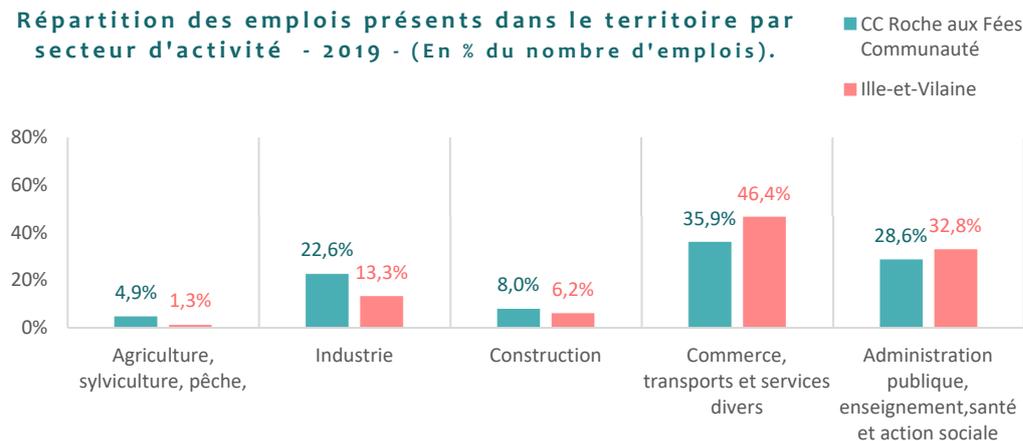
Établissements actifs employeurs par secteur d'activité - CC Roche aux Fées Communauté - 2019- (En %).



INSEE | FLORES 2019 | Traitement © Kainotomía.

Plus spécifiquement au sein de la communauté de communes, l'évolution de l'emploi par secteur d'activité entre 2008 et 2019 laisse apparaître une économie locale de plus en plus tournée vers le secteur tertiaire. Ce dernier a augmenté de + 5,2 points sur cette période et représente 64,5 % des emplois du territoire intercommunal en 2019. Le tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services, l'éducation, la santé et l'action sociale. Sur le territoire, ce sont les commerces, les transports et les services qui offrent le plus de possibilités d'emploi. 48,3 % des établissements actifs sur le territoire font partie de cette catégorie. Ils proposent 35,9 % des emplois (soit 2 258 emplois). Ils sont suivis par l'administration publique, les services de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale qui représentent 28,6 % des établissements employeurs et proposent 1 798 emplois (28,6%). Enfin, en 2019, le secteur de l'industrie connaît un regain, 22,6 % des emplois du territoire sont concentrés dans ce secteur.

Répartition des emplois présents dans le territoire par secteur d'activité - 2019 - (En % du nombre d'emplois).



INSEE | FLORES 2019 | Traitement © Kainotomía.

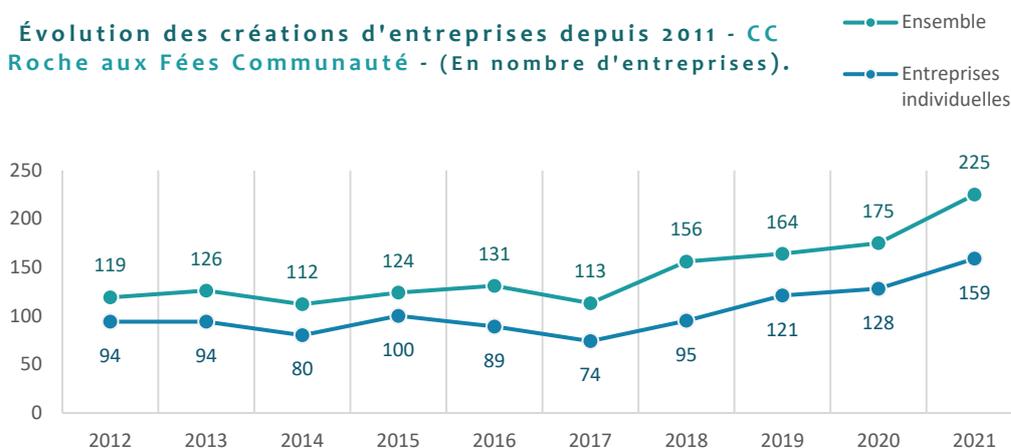


Entreprise individuelle.

Une entreprise individuelle est une entreprise en nom propre ou en nom personnel.

Les différentes formes d'entreprises individuelles sont composées des commerçants, artisans, professions libérales et agriculteurs.

Évolution des créations d'entreprises depuis 2011 - CC Roche aux Fées Communauté - (En nombre d'entreprises).



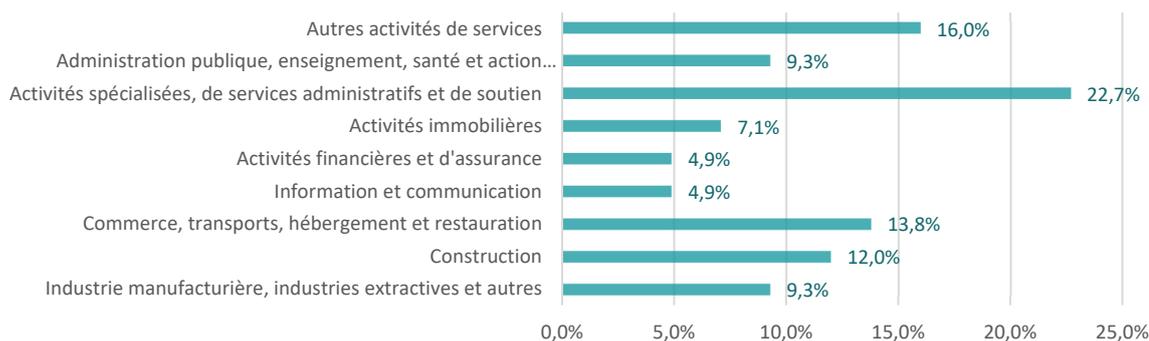
INSEE | SIRENE 2021 | Traitement © Kainotomía.

La communauté de communes semble également attractive pour la création d'entreprise. En 2021, on y comptabilise 225 créations. Ce chiffre est en augmentation plus forte depuis 2017.

Le tertiaire est ici encore très représenté. Les créations se font plus nombreuses dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (22,7 % en 2021). Ils sont suivis par les autres services (16,0 %) et par le secteur des commerces, du transport et de l'hébergement à hauteur de 13,8 % des créations.

Ces chiffres laissent donc envisager, pour les années à venir, une économie locale toujours plus portée par le secteur tertiaire, à l'image de la structure économique française. La proportion d'entreprises individuelles parmi ces créations est toutefois importante (Elles représentent près de 70 % des créations), ce qui ne permet pas de projeter une forte création d'emplois, ces dernières étant souvent moins employeuses que les sociétés.

Création d'entreprises par secteur d'activité - CC Roche aux Fées Communauté - 2020- (En %).



INSEE | SIRENE 2021 | Traitement © Kainotomía.



Quelle est la dynamique de l'emploi sur le territoire ?



Évolution du nombre d'emploi depuis 1975 - CC Roche aux Fées Communauté.



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Dans la CC, le nombre d'emplois est en constante augmentation depuis le début des années 90. Toutefois, l'indicateur de concentration de l'emploi s'y élève à 67,5 % en 2019. Le nombre d'emplois est donc inférieur au nombre d'actifs résidents y ayant un emploi. Le territoire remplit donc une fonction résidentielle plutôt que de pôle d'emploi. 74,4 % des actifs ne travaillent d'ailleurs pas dans leur commune de résidence (+ 4,5 points depuis 2008). Certaines communes constituent toutefois des pôles attractifs. C'est le cas de Retiers où le nombre d'emplois est supérieur à celui de ses actifs occupés (101 %), de Martigné-Ferchaud et de Janzé qui disposent respectivement de 91 et 90,4 emplois pour 100 actifs occupés. Toutefois, du fait de la fermeture programmée en 2023 d'une entreprise et d'un site de production, le territoire communautaire pourrait perdre 385 emplois à court terme, que seule pourrait compenser l'implantation de nouvelles entreprises (Roche aux Fées Communauté, Contrat de Relance et de Transition Écologique, 2021).



Indicateur de concentration de l'emploi.

L'indicateur de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre de résidents qui en ont un. Cet indicateur permet ainsi d'informer sur l'attractivité du territoire.

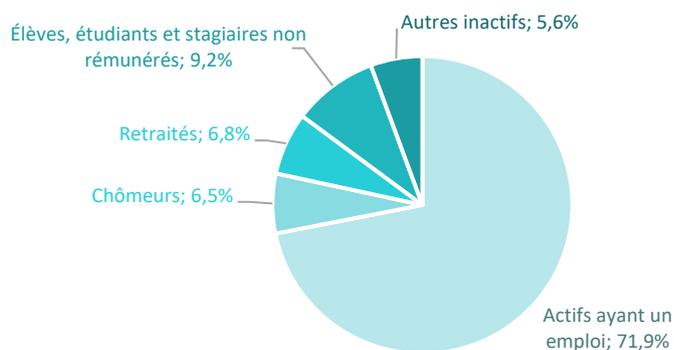
Indicateurs de concentration de l'emploi du territoire d'observation, par commune - 2019 - (En %).

Territoires	Concentration de l'emploi	Territoires	Concentration de l'emploi
Amanlis	32,4	Marcillé-Robert	58,0
Brie	74,4	Martigné-Ferchaud	91,0
Chelun	40,5	Retiers	101,0
Janzé	90,4	Thourie	24,7
Le Theil-de-bretagne	31,3	Sainte-Colombe	32,0
CC de Roche aux Fées Communauté	67,5		
Ille-et-Vilaine	101,9		

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.



Répartition de la population de 15 à 64 ans par type d'activité - CC Roche aux Fées Communauté - 2019 - (En %).



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

En 2019, parmi les actifs du territoire communautaire, 71,9 % des habitants de 15 à 64 ans occupent un emploi (à temps plein ou à temps partiel) et 6,5 % d'entre eux sont déclarés chômeurs. Bien qu'il ait augmenté depuis 2008 (de 1,7 point), le taux de chômage reste bien inférieur à ceux des territoires de comparaison. En 2019, on compte une différence de -4,6 points par rapport au taux de chômage français et de -2,1 points par rapport à celui de l'Ille-et-Vilaine. Au sens du recensement de la population de l'Insee, cela signifie que sur l'ensemble des personnes déclarées actives 8,3 % sont à la recherche d'un emploi dans la CC de Roche aux fées communauté contre 10,4 % dans le département. Au sein du territoire d'observation, les communes de Martigné-Ferchaud et Sainte-Colombe sont plus particulièrement touchées par le chômage avec des taux s'élevant respectivement à 11,7 % et 10,3 %.



Taux de chômage.

Le chômage au sens du recensement est calculé en comptabilisant les personnes qui se déclarent chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi), sauf si elles disent ne pas chercher d'emploi, et les personnes qui ne se disent pas chômeurs mais qui affirment rechercher un emploi. Le taux est le rapport de ces chômeurs sur le nombre d'actifs.

Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans du territoire d'observation, par commune - 2019 - (En %).

Territoires	Taux de chômage	Territoires	Taux de chômage
Amanlis	05,4 %	Marcillé-Robert	08,1 %
Brie	07,5 %	Martigné-Ferchaud	11,7 %
Chelun	05,3 %	Retiers	07,8 %
Janzé	08,9 %	Thourie	07,6 %
Le Theil-de-bretagne	07,3 %	Sainte-Colombe	10,3 %
CC de Roche aux Fées Communauté	08,3 %	France métropolitaine	12,9 %
Ille-et-Vilaine	10,4 %		

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.



Emploi stable.

Selon l'Insee, les emplois stables sont les contrats à durée indéterminée et les emplois des titulaires de la fonction publique.

Part des actifs du territoire d'observation occupant un emploi stable, par sexe, par commune - 2019 - (En %).

Territoires	Part des emplois stables		Territoires	Part des emplois stables	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Amanlis	69,6 %	78,3 %	Marcillé-Robert	63,9 %	73,2 %
Brie	69,5 %	75,9 %	Martigné-Ferchaud	68,4 %	66,4 %
Chelun	64,2 %	62,8 %	Retiers	74,6 %	77,7 %
Janzé	77,5 %	76,8 %	Thourie	74,2 %	66,5 %
Le Theil-de-bretagne	76,6 %	75,3 %	Sainte-Colombe	60,7 %	70,8 %
CC de Roche aux Fées Communauté	73,0 %	75,0 %	France métropolitaine	71,4 %	75,7 %
Ille-et-Vilaine	71,8 %	75,1 %			

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

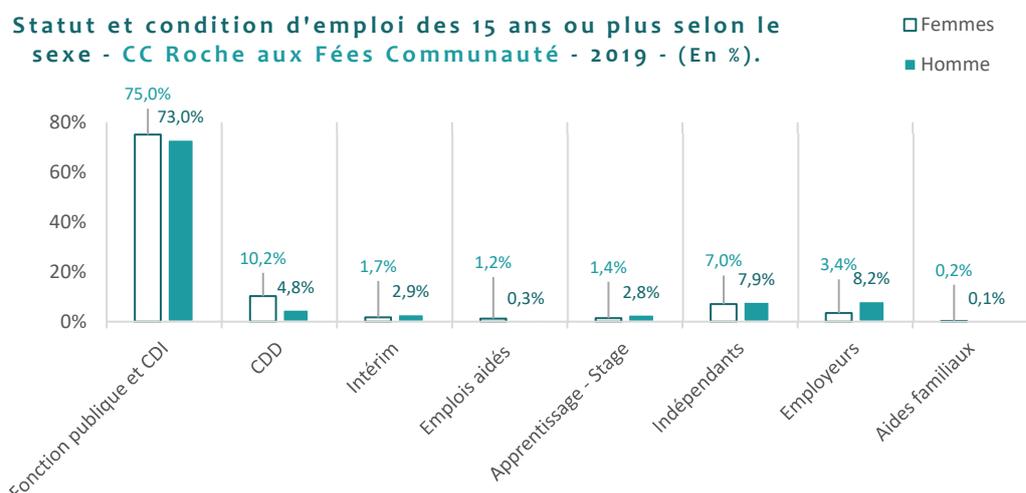
En 2019, dans la communauté de communes, 73 % des hommes et 75 % des femmes déclarés en tant qu'actifs occupent un emploi considéré comme « stable ». Ces chiffres sont supérieurs à ceux des territoires de comparaison concernant les hommes mais légèrement inférieurs concernant les femmes et ce malgré la forte concentration de fonctions métropolitaines dans la zone d'emploi de Rennes, qui offrent généralement des emplois stables. L'attraction de la métropole rennaise s'observe d'ailleurs dans les chiffres qui sont plus faibles au sud du territoire d'observation. Si les femmes occupent plus souvent un emploi stable, elles sont également plus nombreuses à travailler sous contrat à durée déterminée et sont moins représentées parmi les indépendants et les employeurs. Elles sont donc plus susceptibles d'être confrontées à la précarité de l'emploi que les hommes.



Statut.

La notion de statut ne s'applique qu'à la population active ayant un emploi. Elle permet de distinguer les Non-salariés (indépendants sans salarié ; employeurs ; aides familiaux) et les salariés (du secteur privé ; des entreprises publiques ou nationales et de la sécurité sociale).

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe - CC Roche aux Fées Communauté - 2019 - (En %).

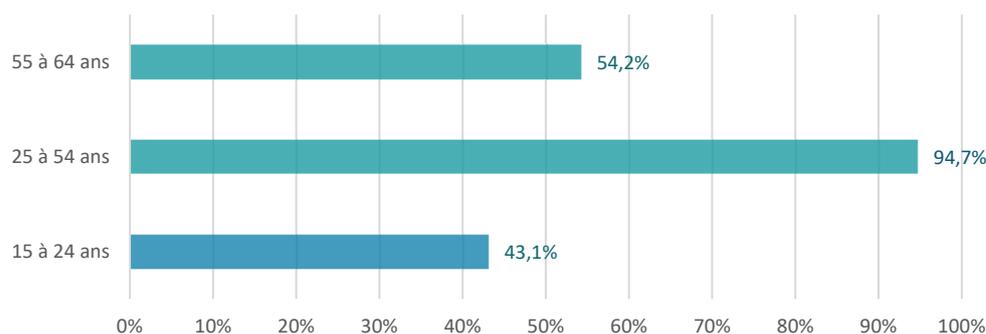


INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.



Quelles sont les populations les plus exposées à des difficultés liées à l'emploi ?

Taux d'activité des 15 à 64 ans par âge - CC Roche aux Fées Communauté - 2019 - (En %).



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

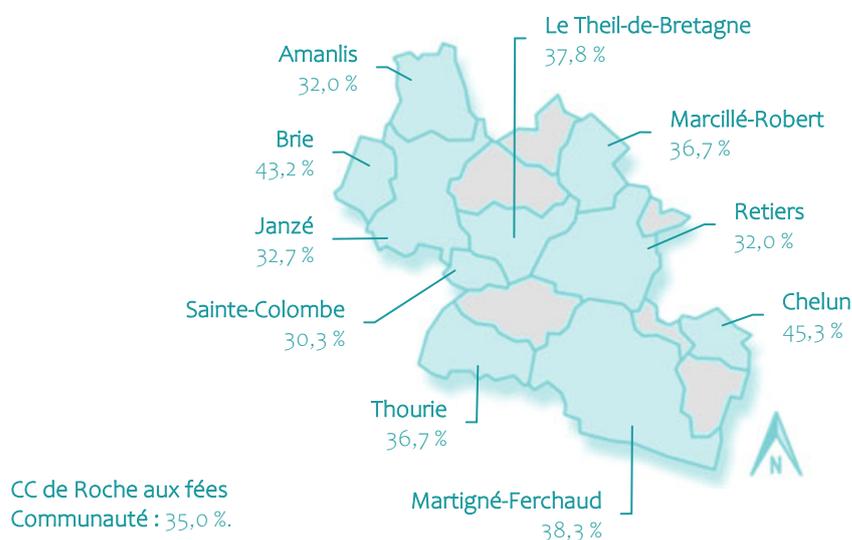
En 2019, 1 200 jeunes de 15-24 ans, vivant dans la communauté de communes, sont déclarés comme actifs soit un taux d'activité de 43,1 %. Parmi eux, 976 jeunes occupent un emploi, ce qui élève le taux d'emploi des jeunes à 35 %. Ce taux est plus élevé dans la CC de Roche aux Fées communauté que dans l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine (30 %) et de la France métropolitaine (29,7 %) et se situe dans la moyenne des EPCI bordant Rennes métropole.



Taux d'emploi.

Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre total de personnes dans la population.

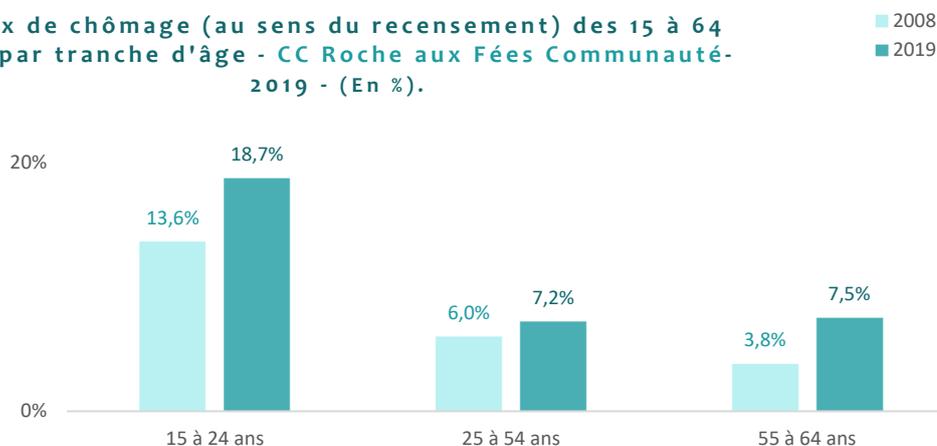
Taux d'emploi des 15-24 ans (%) - 2019.



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.



Taux de chômage (au sens du recensement) des 15 à 64 ans par tranche d'âge - CC Roche aux Fées Communauté-2019 - (En %).



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Au sein de la population générale, les jeunes actifs sont les plus touchés par le chômage. Au sens du recensement de la population, en 2019, 13,6 % des 15 à 24 ans de la communauté de communes sont à la recherche d'un emploi. À l'image des dynamiques nationale et départementale, ce sont les jeunes femmes qui sont le plus souvent en situation de recherche d'emploi. Le taux de chômage des 15 à 24 ans est en nette augmentation entre 2008 et 2019 mais il reste inférieur à ceux des territoires de comparaison.

On remarque toutefois des taux plus importants dans les communes de Thourie (18,4%), Martigné-Ferchaud (18,7 %), Marcillé-Robert (20 %) et Retiers (20,7%). Le taux de chômage des jeunes étant le plus haut à Janzé (21,7%).

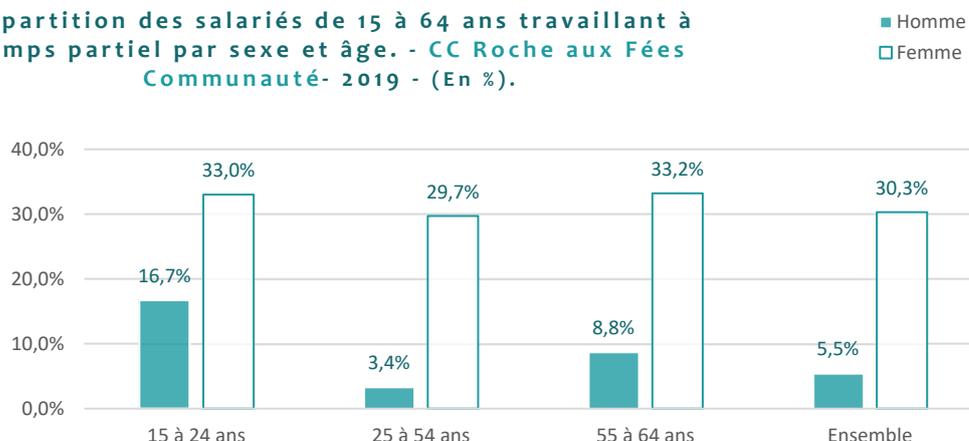
Taux de chômage (au sens du recensement) des 15 à 24 ans du territoire d'observation, par commune - 2019 - (En %).

Territoires	Taux de chômage	Territoires	Taux de chômage
Amanlis	14,5 %	Marcillé-Robert	20,0 %
Brie	16,3 %	Martigné-Ferchaud	18,7 %
Chelun	6,7 %	Retiers	20,7 %
Janzé	21,7 %	Thourie	18,4 %
Le Theil-de-bretagne	04,8 %	Sainte-Colombe	09,1 %
CC de Roche aux Fées Communauté	18,7 %	France métropolitaine	26,4 %
Ille-et-Vilaine	21,6 %		

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.



Répartition des salariés de 15 à 64 ans travaillant à temps partiel par sexe et âge. - CC Roche aux Fées Communauté- 2019 - (En %).



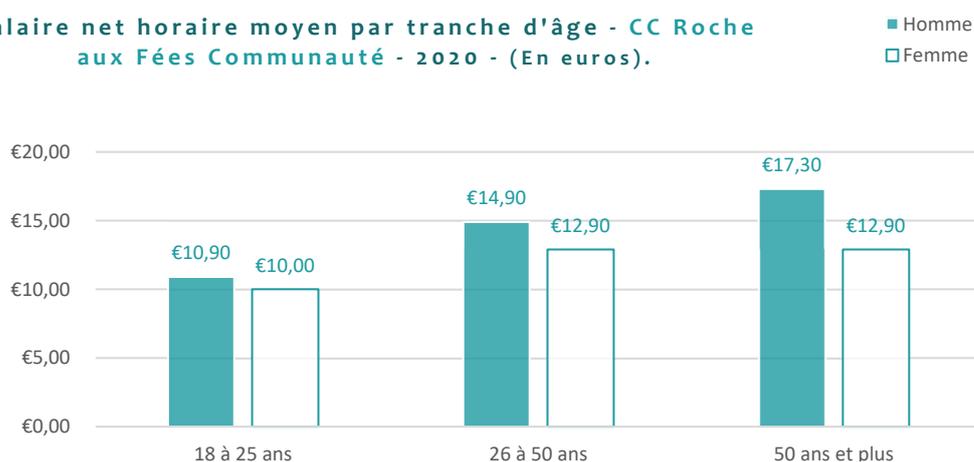
INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Les jeunes actifs sont aussi plus souvent en situation de travail à temps partiel avec une part plus importante de jeunes femmes : 33 % contre 16,7 % de jeunes hommes. Les chiffres de 2020 indiquent également un salaire net horaire moyen plus faible pour les jeunes actifs : 10,60 € pour les 18 à 25 ans contre 14,10 € pour les 26 à 50 ans et 15,70 € pour les plus de 50 ans.

Les femmes sont ici encore plus à même d'être en difficulté puisque les écarts de salaires à leur défaveur sont observables pour toutes les tranches d'âge. Cela est tout particulièrement visible chez les plus de 50 ans où les femmes ont un salaire horaire moyen inférieur de 5,80 € à celui des hommes.

Les écarts de salaire net horaire moyen entres les femmes et les hommes sont également plus ou moins importants selon la catégorie socioprofessionnelle : de -8,3 % chez les employés à -22% chez les cadres.

Salaire net horaire moyen par tranche d'âge - CC Roche aux Fées Communauté - 2020 - (En euros).



INSEE | Base Tous Salariés 2020 | Traitement © Kainotomía.



Taux de jeunes non insérés.

Le taux de jeunes non insérés est le rapport entre d'une part le nombre de jeunes âgés de 16 à 24 ans qui ne poursuivent plus d'études et n'occupent aucun emploi ; et d'autre part la population non scolarisée de la même classe d'âge.

Taux de jeune non insérés du territoire d'observation, par commune - 2018 - (En %).

Territoires	Taux de jeunes non insérés.	Évolution 2008 / 2018	Territoires	Taux de jeunes non insérés.	Évolution 2008 / 2018
Amanlis	12,8 %	+ 05,7 pts	Marcillé-Robert	13,4 %	+ 05,1 pts
Brie	21,7 %	+ 16,2 pts	Martigné-Ferchaud	23,6 %	+ 09,7 pts
Chelun	15,8 %	+ 11,6 pts	Retiers	23,6 %	+ 06,2 pts
Janzé	19,1 %	+ 05,1 pts	Thourie	18,5 %	+ 06,0 pts
Le Theil-de-bretagne	14,0 %	+ 05,8 pts	Sainte-Colombe	17,4 %	+ 10,9 pts
CC de Roche aux Fées Communauté	19,7 %	+ 06,4 pts	France métropolitaine	21,3 %	+ 02,8 pts
Ille-et-Vilaine	15,7 %	+ 03,4 pts			

INSEE | RP 2018 | Traitement © Kainotomía.

Parmi les populations les plus exposées à des difficultés liées à l'emploi, il convient également de noter que dans Roche aux fées communauté, en 2018, 19,7 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans non scolarisés ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation.

Bien qu'inférieure à celles du département et de la France métropolitaine, la part de ces jeunes non insérés est supérieure à celles de l'ensemble des EPCI bordant Rennes Métropole.

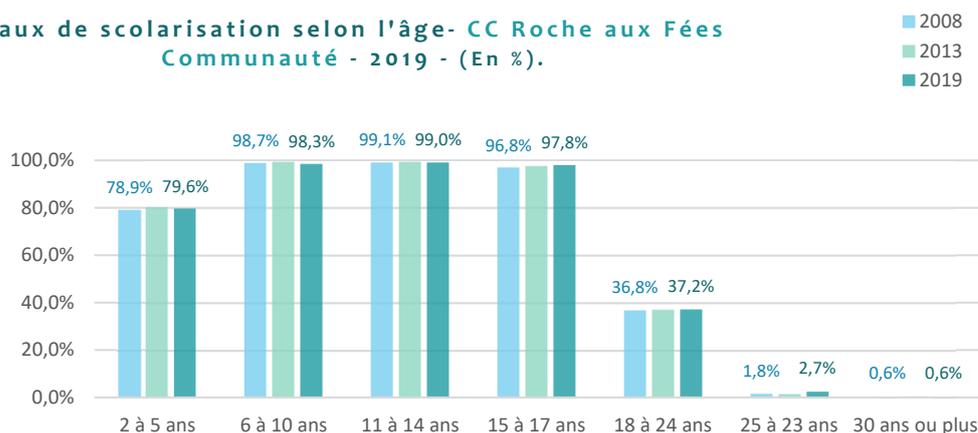
Cette part est également en augmentation depuis 2008 dans l'ensemble des communes du territoire d'observation mais plus fortement à Brie, Chelun, Sainte-Colombe et Martigné-Ferchaud. Ces jeunes sont d'ailleurs plus représentés dans ces communes, les taux les plus importants étant observables à Martigné-Ferchaud et Retiers (23,6 %).

La position de ces jeunes sur le marché du travail peut être variée, certains sont au chômage, d'autres sont inactifs et souhaitent travailler mais ne remplissent pas les critères de disponibilité ou de recherche d'emploi pour être considérés comme chômeurs. Ils appartiennent donc au halo autour du chômage. D'autres encore sont inactifs et déclarent ne pas souhaiter travailler pour des raisons diverses (s'occuper d'enfants, problèmes de santé, etc.).



Quels sont les besoins liés à l'emploi sur le territoire ?

Taux de scolarisation selon l'âge- CC Roche aux Fées
Communauté - 2019 - (En %).



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

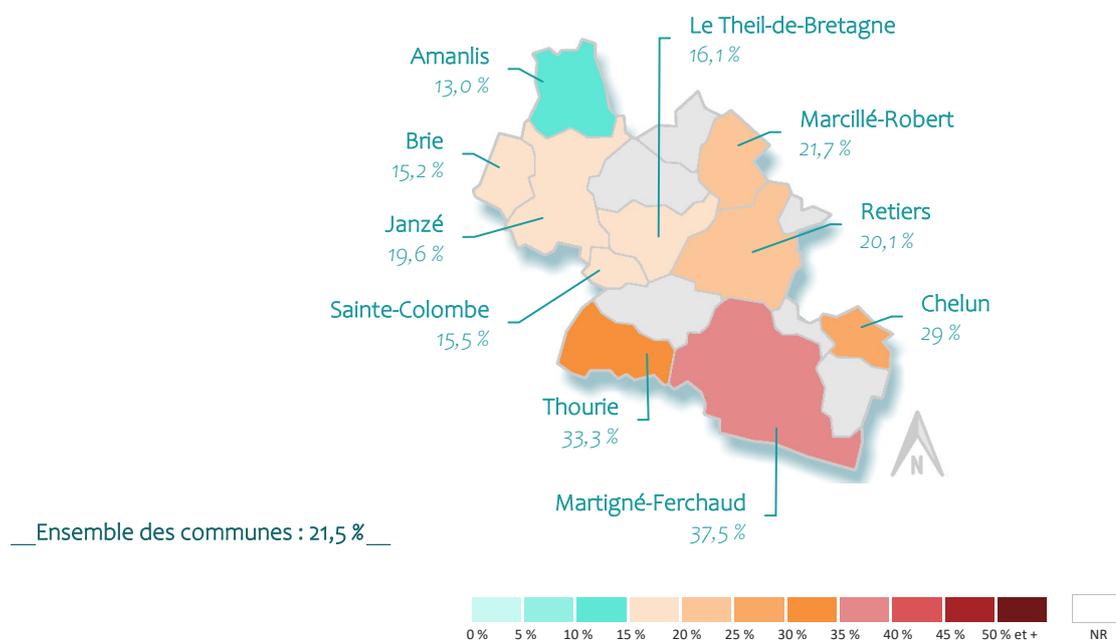
Bien que la scolarité ne soit obligatoire que jusqu'à 16 ans, les jeunes restent en grande majorité dans le système éducatif jusqu'à 18 ans et le quittent ensuite plus ou moins rapidement, en fonction de leurs parcours d'étude. Le risque d'être inactif, non scolarisé ou au chômage s'accroît donc avec l'âge. Il convient alors d'apporter une vigilance particulière au taux de scolarisation des enfants et jeunes des différentes tranches d'âge.

Celui-ci est en légère baisse dans l'intercommunalité pour les enfants de 6 à 14 ans (-0,4 point pour les 6-10 ans et -0,1 point pour les 11 à 14 ans). La situation est bien plus alarmante pour les 18-24 ans dont le taux de scolarisation s'élève à seulement 37,2 % en 2019 dans la communauté de communes contre 60,8 % en Ile-et-Vilaine et 52,5 % en France métropolitaine.

Cette même année, 225 jeunes inscrits à la mission locale du Pays de Vitré n'avaient ni diplôme ni qualification. Ce chiffre pourrait avoir encore augmenté du fait des conséquences de la crise sanitaire liée au Covid 19. Des réponses existent pour accompagner ces jeunes (Prépa-Avenir, Prépa-Projet, Garantie Jeunes, etc.). Elles constituent de bonnes solutions mais peuvent s'avérer insuffisantes en termes de moyens humains et financiers tant le nombre de bénéficiaires peut croître. Le lancement du dispositif « 100 % contact » porté par l'Etat et la mission locale pourra permettre l'amélioration du repérage de ces jeunes en difficulté mais le phénomène soulève également un enjeu de mobilisation de ces jeunes sous d'autres formes que l'accompagnement habituellement proposé. (Rapport d'activité 2019 de la mission locale du Pays de Vitré).



Parts de répondants qui estiment qu'il est difficile de trouver un emploi dans leur secteur géographique - 2022 - (En %).



Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía

Interrogés dans le cadre du questionnaire, 21,5 % des répondants de l'ensemble des communes estiment qu'il est difficile de trouver un emploi dans leur secteur géographique. Ces difficultés semblent plus intenses au sud de l'EPCI, ce qui confirme les données statistiques évoquées précédemment. Les répondants sont plus nombreux dans les communes de Chelun où ils représentent 29 % des répondants à l'échelle communale, à Thourie (33,3 %) et à Martigné-Ferchaud où ils sont 37,5 % des répondants.

Plus précisément, 64 jeunes répondants de 15 à 29 ans ont répondu au questionnaire. 30 % d'entre eux signalent qu'il est difficile de trouver un emploi. Parmi ces 30 % de jeunes en difficulté :

- 57,9 % rencontrent des difficultés liées à leur mobilité.
- 57,9 % rencontrent des difficultés financières dans leur recherche d'emploi.
- 26,3 % déclarent rencontrer des difficultés liées à leurs compétences.
- 52,6 % estiment qu'il n'est pas facile d'être accompagné dans des projets professionnels.
- 78,9 estiment qu'il n'est pas facile de trouver des offres d'emplois.



« On a découvert il y a deux ans qu'il n'y avait aucune formation sur le territoire. Donc on essaye de développer l'offre. Deux formations ont été délocalisées : Prépa avenir et Prépa clefs. Prépa avenir est mise en place par le Point accueil emploi (PAE) de Roche-aux-Fées communauté et elle est basée à La Canopée à Janzé. »

Professionnel.le de l'insertion professionnelle.

« On constate qu'il y a depuis plusieurs années une population très éloignée de l'emploi sur le territoire. Ça s'est renforcé avec le covid. Ça peut être dû à des choses très différentes : des problèmes de garde d'enfants, de mobilité, ça peut être lié au sens du travail en lui-même, ou à des troubles psycho-sociaux ou à des problèmes de santé mentale. La santé mentale, c'est l'enjeu du 21^{ème} siècle. »

Professionnel.le de l'insertion professionnelle.

Verbatim issu des entretiens | octobre 2022.

Les difficultés liées à l'emploi sur le territoire résulteraient de plusieurs facteurs :

- Des conditions plus instables pour les femmes tous âges confondus (temps partiel, contrat de courte durée, salaire moins élevé) et pour les jeunes.
- Des difficultés de mobilité notamment pour les personnes les plus précaires.
- La présence de plus en plus importante du secteur tertiaire nécessitant un bon niveau de qualification avec en parallèle une population peu diplômée et une offre de formation en développement sur le territoire.
- La numérisation des démarches liées à l'emploi qui nécessite l'accès et les compétences pour l'utilisation des outils numériques.
- Des difficultés renforcées par la crise sanitaire, notamment pour les femmes (Garde d'enfants, formation à distance...) et pour les jeunes.
- Des fragilités sociales et psychologiques observables chez toutes les tranches d'âge mais plus particulièrement chez les jeunes. Le contexte anxiogène lié au Covid 19 a généré un accroissement de la fragilité sociale et psychologique des jeunes. Les situations sociales sont complexes. L'accès aux soins, la méconnaissance des droits sur ces thèmes entravent les parcours vers l'emploi ou la formation.
- Depuis 2008, il est plus difficile de s'insérer dans l'emploi, notamment pour les jeunes actifs. Ce phénomène est lié en partie aux réformes des retraites qui maintiennent plus longtemps les seniors dans l'emploi au détriment des plus jeunes.



Ce qu'il faut retenir

Des difficultés d'accès à l'emploi malgré des indicateurs au vert.

-  Une zone d'emploi à forte concentration de fonctions métropolitaines avec une surreprésentation des secteurs du commerce, des transports et des services.
-  Une augmentation constante du nombre d'emplois dans la communauté de communes depuis le début des années 90 et de nombreuses créations d'entreprises.
-  La présence de pôles d'emplois attractifs : Retiers, Martigné-Ferchaud et Janzé.
-  Mais un territoire toutefois résidentiel avec un nombre important d'actifs qui travaillent hors de leur commune de résidence et donc une nécessité de penser l'accès à l'emploi en termes de mobilité.
-  Un taux de chômage intercommunal inférieur aux territoires de comparaison.
-  Mais des facteurs de précarité qui caractérisent encore le sud du territoire (ou le taux de chômage et la part de jeunes non insérés sont plus importants).
-  Des populations plus exposées à des difficultés liées à l'emploi :
 - Les femmes (toutes tranches d'âge confondues).
 - Les jeunes de 15 à 24 ans.



Une nécessité de penser l'emploi en termes d'accessibilité.

Les communes observées appartiennent à la zone d'emploi de Rennes qui est la dixième aire urbaine en termes d'emplois, une des plus dynamiques de France. La ville centre concentre 42 % de l'emploi de l'aire urbaine en 2012.

Le poids et l'influence de Rennes dans la dynamique de l'emploi n'ont cessé de se renforcer ces quatre dernières décennies. Autrefois situées à la périphérie de la ville, les zones d'activités sont désormais insérées dans l'urbain et dans le cœur de métropole. Plus récemment les sites technopolitains ont contribué par leur type d'emplois et leur localisation à l'aménagement économique de la ville centre. Les établissements publics, qu'ils soient sanitaires, universitaires ou administratifs constituent également de puissants pôles d'emplois que ce soit à Villejean, Beaulieu, Maurepas-Patton, Le Blosne ou côté sud gare.

Au-delà d'expliquer la répartition pas CSP du territoire, ces données démontrent surtout la forte propension des habitants du territoire à trouver du travail en dehors de leur commune de résidence. Nombreux sont les actifs dans cette situation. La question de la distance domicile-travail est donc centrale. Elle ne se joue pas à la commune de résidence mais dans un espace élargi comprenant Rennes Métropole et les territoires limitrophes à celui observé.

Il convient donc de penser, d'une part à l'adéquation des emplois par rapport à la population résidente aux échelles communales et intercommunales et

notamment pour les populations en insertion professionnelle. D'autres part, la localisation des emplois dans la zone doit être envisagée davantage en termes d'accessibilité plutôt que de proximité ; notamment pour les personnes les plus éloignées de l'emploi ou les plus enclines à rencontrer des difficultés de mobilité comme les jeunes adultes.

Des difficultés d'accès à l'emploi renforcées pour les jeunes adultes.

Depuis mars 2020, le gouvernement français a mis en place une série de mesures sanitaires contraignantes – notamment trois confinements – qui ont eu pour résultat des modifications importantes des conditions de travail (avec, notamment, des formes de travail à distance), voire un arrêt parfois brutal des contrats.

À l'échelle nationale, les jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans ont largement été touchés par la crise sanitaire du Covid-19. Selon l'Insee, près de la moitié d'entre eux étant en emploi a déclaré avoir été totalement ou en partie en chômage partiel durant cette période.²

La Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) estime que les trois quarts des destructions d'emploi s'expliquent par des fins de CDD ou des contrats d'intérim non renouvelés (DARES, 2020). L'enquête ÉPICOV le confirme : 10 % des 18-24 ans ont perdu leur emploi au cours de cette période. Cette part s'élève à 14 % pour les jeunes dont le foyer fiscal appartient aux 20 % les moins riches, contre 7 % pour les 20 % les plus riches.

¹ Insee (2020). Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement.

² INJEP (2021). Dégradation des conditions de vie et de logement des 18-24 ans.



Les jeunes ont également été les premiers concernés par le chômage partiel au cours du printemps 2020. Selon ÉPICOV, 28 % des 18-24 ans et 14 % des 25 ans et plus déclarent avoir été en chômage partiel.

Les expériences de ces pertes d'emploi ou du chômage partiel pendant la crise sanitaire affecteraient plus fortement les jeunes des milieux moins favorisés dans leurs parcours d'insertion professionnelle.

Il convient donc d'envisager que les besoins des jeunes en matière d'accompagnement vers l'emploi sont plus prégnants que ce qui pourrait transparaître dans les chiffres présentés ici et datant de 2018. Les 18-24 ans ayant particulièrement souffert des fluctuations du marché et ayant dû s'adapter à la conjoncture économique plus que le reste de la population.

Une vigilance à apporter aux jeunes non insérés.

Comme ailleurs en France, le chômage est plus fréquent que l'inactivité dans les communes observées mais la part des jeunes non insérés y augmente depuis 2008.

Ne connaissant pas plus en détail la situation réelle de ces jeunes, nous ne pouvons ici que présupposer l'existence de problématiques d'insertion. Les études montrent toutefois que ces situations peuvent être dues à divers événements : succession d'emplois de courte durée et de périodes de chômage, impossibilité de trouver un emploi voire résignation quant à l'emploi.¹

Les difficultés sont plus fréquentes chez ceux qui ont quitté le système éducatif sur un échec scolaire, sans diplôme, et pour lesquels un retour vers la formation est souvent délicat.

Une vigilance est donc à apporter à cette population notamment au regard des problématiques que leurs situations pourraient soulever. Ces jeunes sont en effet plus souvent menacés par la pauvreté et l'isolement relationnel, ce qui peut accentuer encore les difficultés d'accès à la formation et à l'emploi. Un processus d'exclusion sociale, amenant à une rupture durable des liens sociaux et institutionnels, peut s'enclencher. L'augmentation de cet indicateur doit donc constituer une alerte pour les acteurs publics.¹

L'INSEE signale toutefois que si au deuxième trimestre 2020, durant le premier confinement de la population, la part de ces jeunes non insérés a bondi, elle s'est nettement repliée dès le trimestre suivant, reprenant sa tendance à la baisse. Au troisième trimestre 2022, cette part est au-dessous de son niveau d'avant crise (fin 2019).²

¹ Observatoire des territoires (2021). Part des jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés – NEET).

² INSEE (2023). Après un pic dû à la crise sanitaire, la part des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation repart à la baisse.

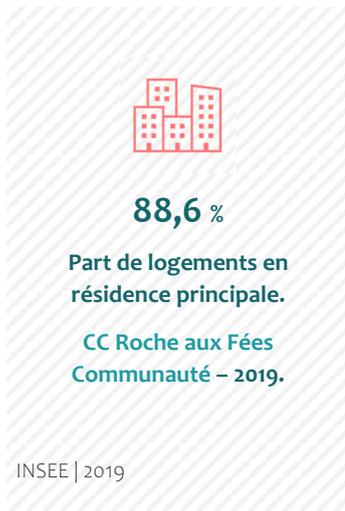


HABITAT.

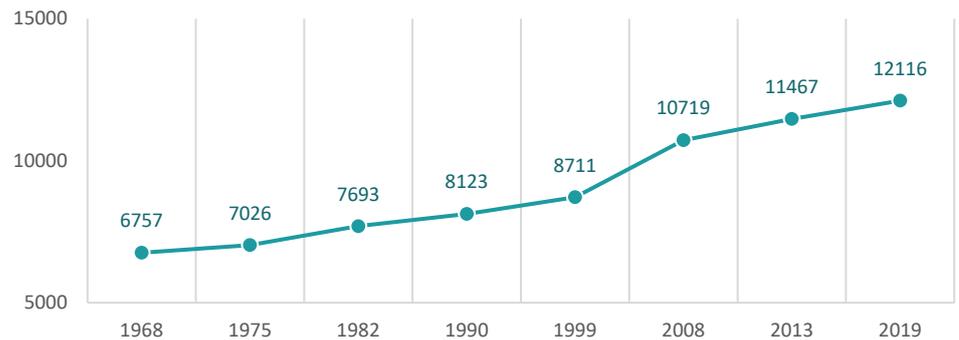
Quel est l'évolution du parc de logements du territoire ?	65 -66
Depuis combien de temps les habitants résident-ils dans leur logement ?	67
Quel est l'état du parc de logements ?	68 -71
Quel est l'état du parc de logements sociaux ?	72 -74
Quels sont les indicateurs de vigilance liés à l'habitat ?	75
Quels sont les besoins liés à l'habitat sur le territoire ?	76 -80
Ce qu'il faut retenir.	81
Clefs de compréhension.	82 - 83



Quel est l'évolution du parc de logements du territoire ?



Évolution des logements depuis 1968 - CC Roche aux Fées Communauté- (En nombre).

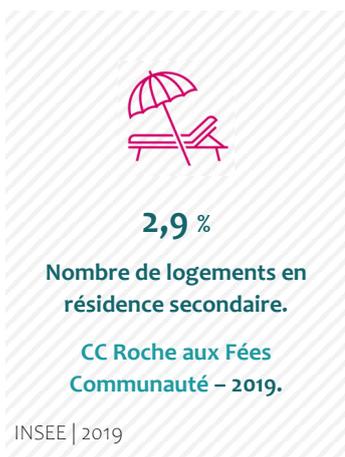


INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

En 2019, la CC Roche aux Fées communauté comptait 12 116 logements avec une grande majorité de maisons (85,9 %) et de résidences principales (88,6 %). Depuis les années 1960, ce nombre de logements a nettement progressé avec une évolution plus marquée depuis la fin des années 1990.

Toutefois, 40,9 % des résidences principales (maisons et appartements confondus) ont été construites avant 1970. Ce chiffre alerte sur la possibilité qu'une part non négligeable du parc de logements soit vieillissant. Un autre 44 % de ces résidences ont été construites entre 1971 et 2005. Seulement 15,2 % de l'ensemble de ces logements ont été achevés entre 2006 et 2015.

Il est à noter également que des appartements ont été construits depuis 1991. Ils représentent 735 logements sur le territoire communautaire.



Résidences principales selon la période d'achèvement - CC Roche aux Fées Communauté - 2019 - (En %).

	Maisons	Appartements	Ensemble
Avant 1919	2 078	191	21,6 %
De 1919 à 1945	719	89	07,7 %
De 1946 à 1970	1 065	143	11,6 %
De 1971 à 1990	1 981	190	20,7 %
De 1991 à 2005	1 986	467	23,3 %
De 2006 à 2015	1 326	268	15,2 %

Insee | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.



Évolution des logements du territoire d'observation depuis 1968, par commune.

Territoires	Logements (En nombre)		Taux d'évolution (En %)
	1968	2019	1968-2019
Amanlis	435	746	↗ + 71,5 %
Brie	166	396	↗ + 138,6 %
Chelun	153	169	↗ + 10,5 %
Janzé	1 416	3 836	↗ + 170,9 %
Le Theil-de-Bretagne	337	707	↗ + 109,9 %
Marcillé-Robert	339	446	↗ + 31,6 %
Martigné-Ferchaud	1 133	1 385	↗ + 22,2 %
Retiers	1 074	2 045	↗ + 90,4 %
Sainte-Colombe	110	148	↗ + 34,5 %
Thourie	302	382	↗ + 26,5 %
CC Roche aux fées communauté	6 757	12 116	↗ + 79,3 %

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Le nombre de logements a progressé dans l'ensemble des communes du territoire d'observation avec des évolutions plus fortes dans la moitié nord de l'EPCI et spécialement à Brie, Janzé et Le Theil-de-Bretagne. Certaines communes sont dotées d'un parc de logements plus ancien. Ce sont les communes situées au sud et à l'est de l'EPCI (Chelun, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Sainte-Colombe et Thourie). À Chelun, 55,4 % des résidences principales (maisons et appartements confondus) ont été construites avant 1970. Ce chiffre monte à 58,2 % à Thourie. D'autres jouissent d'un parc plus récent. À Amanlis, 55,8 % des résidences principales ont été construites entre 1971 et 2015, ce chiffre s'élève à 71,5 % à Janzé.

Résidences principales du territoire d'observation selon la période d'achèvement, par commune - 2019 - (En %).

Territoires	Avant 1919	De 1919 à 1945	De 1946 à 1970	De 1971 à 1990	De 1991 à 2005	De 2006 à 2015
Amanlis	30,0 %	04,8 %	09,4 %	22,0 %	18,9 %	14,9 %
Brie	15,6 %	07,1 %	09,3 %	24,1 %	20,4 %	23,5 %
Chelun	29,6 %	14,4 %	11,4 %	13,6 %	14,4 %	16,6 %
Janzé	13,4 %	05,5 %	09,6 %	18,5 %	36,5 %	16,5 %
Le Theil-de-Bretagne	18,8 %	04,5 %	10,5 %	22,4 %	25,5 %	18,3 %
Marcillé-Robert	33,7 %	10,5 %	09,9 %	20,9 %	16,6 %	08,4 %
Martigné-Ferchaud	27,7 %	12,0 %	16,3 %	26,0 %	10,5 %	07,4 %
Retiers	17,8 %	07,9 %	17,4 %	22,0 %	16,7 %	18,1 %
Sainte-Colombe	37,1 %	11,4 %	5,3 %	15,1 %	10,6 %	20,5 %
Thourie	31,6 %	13,1 %	13,5 %	12,8 %	15,5 %	13,5 %
CC Roche aux fées communauté	21,6 %	07,7 %	11,6 %	20,7 %	23,3 %	15,2 %

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.



Depuis combien de temps les habitants résident-ils dans leur logement ?

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale - CC Roche aux Fées Communauté - 2019- (En %).

Ancienneté d'emménagement	Part des ménages
Depuis moins de deux ans	10,8 %
De deux à quatre ans	17,8 %
De cinq à neuf ans	17,6 %
Plus de dix ans	53,8 %

Insee | RP 2019 | Traitement © Kainotomía

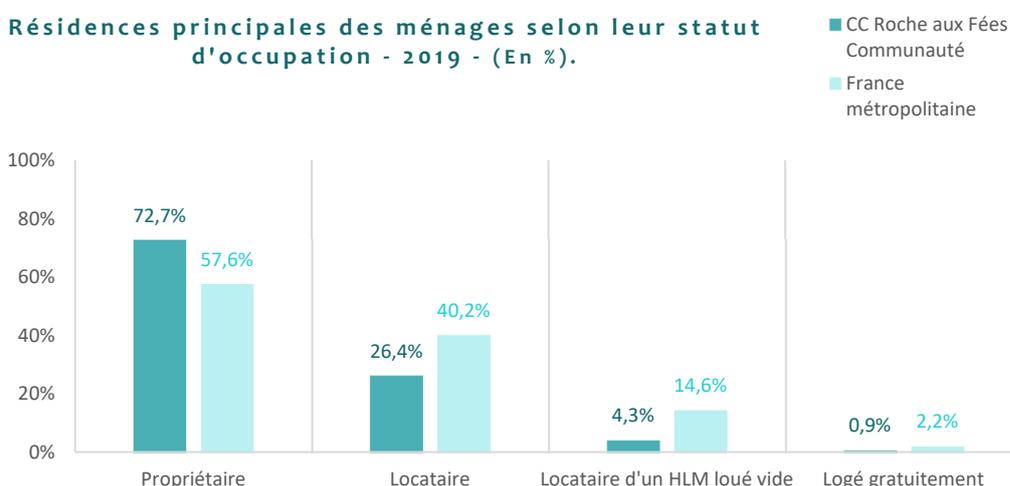
En 2019, 53,8 % des habitants de Roche aux Fées Communauté y résident depuis plus de dix ans. Une moitié de la population a donc emménagé sur le territoire après 2009. Ces chiffres sont en adéquation avec les données démographiques qui indiquent que la communauté de communes est attractive dans son ensemble. Les ménages propriétaires de leur logement sont nombreux (72,7 %). Ils sont également présents de manière plus significative que dans l'ensemble de la France métropolitaine (ou ils représentent 57,6 % des ménages) et ils résident sur le territoire communautaire depuis le plus longtemps (en moyenne 19,6 ans). Les personnes locataires sont, quant à elles, moins nombreuses qu'au niveau national. Elles occupent leur logement en moyenne depuis 6,7 ans, une durée d'occupation inférieure au chiffre national qui s'élève à 8,2 ans. Le fort taux de propriétaires impliquerait une certaine stabilité des modes de consommation et des habitudes de vie sociale des ménages installés sur le territoire. Il convient donc de maintenir et / ou de développer les services pour assurer la continuité de leur présence sur le territoire.



Statut d'occupation du logement.

Selon l'INSEE, il existe 4 manières d'occuper son logement : Propriétaire ; Locataire dans le parc privé ; Locataire dans un logement social (HLM loué vide) ; Hébergé à titre gratuit (personne résidant à titre gracieux chez une autre personne propriétaire ou locataire de son logement qui n'est pas membre de la famille).

Résidences principales des ménages selon leur statut d'occupation - 2019 - (En %).



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.



Quel est l'état du parc de logements ?



Logement vacant.

Un logement est vacant s'il est inoccupé et proposé à la vente, à la location ; attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, en attente de règlement de succession, conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ou sans affectation précise par le propriétaire.

Évolution des logements vacants depuis 1968 - CC Roche aux Fées Communauté- (En nombre).



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Le nombre de logements vacants dans la CC a été multiplié par 1,7 depuis 1999. Leur part dans l'ensemble des logements du territoire est significative (8,5 % en 2019) et se situe au-dessus des chiffres nationaux et départementaux. Ce niveau plutôt élevé de vacance est persistant et progresse dans l'ensemble des communes observées, sauf à Chelun. En moyenne, en France, les biens vacants sont de moins bonne qualité. À l'échelle nationale, le taux de vacance est de 26 % dans le parc de qualité médiocre, contre 6 % dans les logements « grand luxe à confortable » (Insee, enquête logement, 2013). Le constat d'un nombre élevé de logements vacants vient en contradiction avec la crise du logement mais peut donc soulever ici encore un enjeu de rénovation d'une partie du parc de logements ou un enjeu d'adaptation entre l'offre et la demande (type de biens, prix).

Part de logements vacants du territoire d'observation, par commune - 2019 - (En %).

Territoires	Taux en 2008	Taux en 2019	Territoires	Taux en 2008	Taux en 2019
Amanlis	5,4 %	6,9 %	Marcillé-Robert	10,8 %	12,8 %
Brie	3,7 %	3,8 %	Martigné-Ferchaud	10,4 %	14,2 %
Chelun	8,3 %	6,5 %	Retiers	7,9 %	9,6 %
Janzé	6,0 %	7,5 %	Thourie	8,0 %	6,2 %
Le Theil-de-bretagne	3,6 %	4,3 %	Sainte-Colombe	10,1 %	7,5 %
CC de Roche aux Fées Communauté	7,1 %	8,5 %	France métropolitaine	6,6 %	8,1 %
Ille-et-Vilaine	6,0 %	6,7 %			

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.



Vacance conjoncturelle et vacance structurelle.

La vacance conjoncturelle (ou frictionnelle) est principalement liée à la conjoncture du marché et désigne une période de transition pour le logement. C'est une vacance à court terme (moins de 6 mois).

La vacance structurelle concerne les logements dans une situation de blocage administratif ou d'indivision par exemple, les logements « hors marché » (vacance d'obsolescence liée à la vétusté) et les logements inadéquats aux attentes du marché immobilier (mal situés, trop grands, trop petits, trop chers, énergivores ou sur un territoire peu attractif). Elle est considérée comme la plus problématique, car elle s'inscrit sur une temporalité longue et difficilement solutionnable.

Le taux de vacance structurelle est estimé à 4 % à l'échelle intercommunale. Certaines communes, concentrées dans le Nord, sont peu concernées par le phénomène et observent une vacance structurelle inférieure à 2 % : c'est l'exemple de Brie (2 logements vacants, soit 0,5 %). À l'inverse, l'ensemble des communes du secteur de Martigné-Ferchaud présente une vacance structurelle supérieure à 5 % et jusqu'à 9,5 % pour la commune de Chelun. Selon l'analyse des données LOVAC de 2021, dans la communauté de communes, 64 % des logements vacants le sont depuis plus de 7 ans et 45 % depuis plus de 10 ans ; 76 % des logements vacants ont été construits avant 1919 ; 59 % des logements vacants sont des petits logements (T2 ou moins). La vacance structurelle est donc plus forte sur les petits et les anciens logements.

Toutefois, les élus et agents des collectivités relativisent ces données. Ils constatent que la vacance a connu une évolution importante ces dernières années sans que cela n'apparaisse encore dans les statistiques. Il semble donc nécessaire de nuancer les données mises à disposition par l'INSEE. Si la vacance conjoncturelle demeure (en raison notamment de parcours de vie plus fractionnés et d'itinéraires résidentiels moins linéaires), la vacance structurelle se serait fortement réduite en quelques années (y compris dans les biens anciens en centre bourg nécessitant d'importants travaux de rénovation et dans le sud du territoire). Cette évolution peut notamment s'expliquer par le soutien apporté aux démarches de rénovation au travers de financements publics importants. En effet, avec 322 dossiers d'amélioration de l'habitat réalisés en 5 ans (entre 2016 et 2020), les objectifs du PLH 2 de la Communauté de Communes ont été doublés (tous dispositifs confondus).

« Entre 2013 et 2018, la politique incitative de Roche aux Fées Communauté porte ses fruits puisque le taux d'évolution annuel du nombre de logements vacants est négatif sur la majorité des communes. Ce taux négatif est d'ailleurs majoritaire dans les communes du sud, qui concentrent la part la plus importante de logements vacants ». (Diagnostic PLH, 2022).



Résidences principales du territoire d'observation selon le nombre de pièces, par commune - 2019 - (En %).

Territoires	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces ou plus
Amanlis	0,5 %	4,9 %	8,4 %	17,4 %	68,9 %
Brie	0,5 %	6,6 %	13,8 %	21,7 %	57,4 %
Chelun	0,8 %	7,6 %	11,4 %	18,2 %	62,0 %
Janzé	1,1 %	13,1 %	18,8 %	18,5 %	48,6 %
Le Theil-de-Bretagne	0,5 %	5,6 %	13,4 %	21,6 %	59,0 %
Marcillé-Robert	0,3 %	5,2 %	16,1 %	22,7 %	55,7 %
Martigné-Ferchaud	0,0 %	6,8 %	18,7 %	25,2 %	49,3 %
Retiers	1,2 %	8,0 %	16,9 %	22,3 %	51,7 %
Sainte-Colombe	0,0 %	3,0 %	18,5 %	18,5 %	60,0 %
Thourie	0,9 %	2,7 %	17,1 %	19,2 %	60,1 %
CC Roche aux fées communauté	0,8 %	8,4 %	16,0 %	20,9 %	53,9 %
Ille-et-Vilaine	5,2 %	12,9 %	19,2 %	20,4 %	42,3 %

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

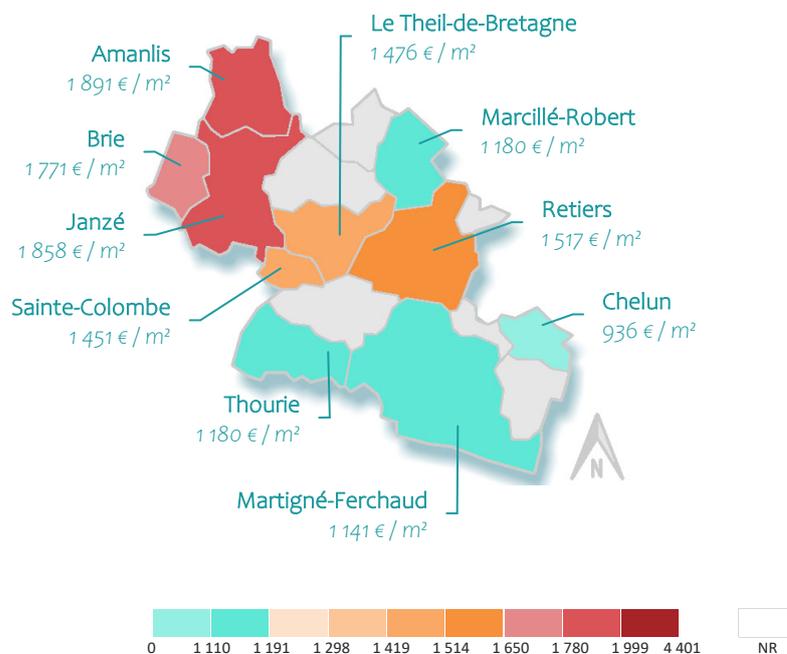
Les résidences principales de la communauté de communes sont majoritairement de grandes tailles : 53,9 % comptent cinq pièces ou plus et 20,9 % ont quatre pièces alors que moins de 1% d'entre elles sont composées d'une pièce. Dans les communes de Martigné-Ferchaud et Sainte-Colombe ce chiffre est même nul.

En Ille-et-Vilaine, la part des résidences principales composées de cinq pièces ou plus est inférieure à celle de Roche aux Fées Communauté (42,3%) et les résidences d'une pièce y sont plus représentées (5,2 %). Ces différences peuvent être liées à la composition des ménages. Rappelons qu'en 2019 les ménages d'une personne sont plus présents en Ille-et-Vilaine (38 %) que dans la communauté de communes (29,3 %). Le constat est identique concernant les familles monoparentales (Elles représentent 7,5 % des ménages dans le département contre 5,6 % sur le territoire communautaire).

Dans la communauté de communes, ce sont les couples avec et sans enfant qui sont les plus représentés, ce qui explique un besoin plus important en logements de moyennes et grandes tailles. Toutefois, tel qu'évoqué précédemment, le phénomène de décohabitation est observable ici comme à l'échelle nationale. Ce phénomène est à mettre en lien avec l'augmentation importante du nombre de familles monoparentales et des ménages composés d'une personne seule sur la dernière période intercensitaire. Ce constat alerte donc sur le manque possible d'adéquation entre la taille des logements et la taille des ménages pour les populations déjà présentes sur le territoire (logements sous-peuplés) et pour les populations qui souhaiteraient s'y installer.



Prix au m² à l'achat d'une maison, du territoire d'observation, par commune - 2022 - (En euros).



Data Gouv | DVF, DGFIP 2022 | Traitement © Kainotomía.

Du fait de nombreux services et commerces dans les métropoles, les prix des biens immobiliers à l'achat comme à la location sont plus élevés au sein et à proximité des grandes villes.

Les prix au m² à l'achat confirment cette dynamique dans l'EPCI. Les communes d'Amanlis, de Janzé et de Brie, situées au Nord de la communauté de communes sont effectivement impactées par l'attractivité de la capitale bretonne. Les prix y oscillent de 1 771 € à 1 891 € / m² en 2022.

Le sud de l'EPCI jouit de prix de vente plus faible, de 936 € / m² à Chelun à 1 517 € / m² à Retiers. Devenir propriétaire d'un bien immobilier au sud de Roche aux Fées communauté semble donc plus abordable mais cela suppose également de s'éloigner des services et commerces. L'EPCI compte trois communes pôles parmi lesquelles Janzé est identifiée comme un pôle structurant d'un bassin de vie en devenir. Retiers et Martigné-Ferchaud sont identifiées comme des pôles intermédiaires et complémentaires (Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Vitré).

Plus on s'éloigne donc du nord de l'EPCI, plus la mobilité géographique sera importante pour l'accès aux commerces, aux services et aux droits.



Quel est l'état du parc de logements sociaux ?



Part des logements sociaux de l'EPCI situés dans chaque commune du territoire d'observation – 2020 – (En %).

Territoires	Logements sociaux de l'EPCI situés dans la commune	Territoires	Logements sociaux de l'EPCI situés dans la commune
Amanlis	00,0 %	Marcillé-Robert	03,0 %
Brie	06,0 %	Martigné-Ferchaud	14,0 %
Chelun	00,0 %	Retiers	20,0 %
Janzé	37,0 %	Sainte-Colombe	00,0 %
Le Theil-de-bretagne	05,0 %	Thourie	02,0 %

Observatoire de l'habitat | 2020 | Traitement © Kainotomía.

Les logements sociaux représentent 5 % du parc de logements intercommunal. Ces derniers sont principalement répartis dans les communes de Janzé (à hauteur de 37 %), de Retiers (20 %) et de Martigné-Ferchaud (14 %). Amanlis, Chelun et Sainte-Colombe n'en comptent quant à elles aucun.

501 logements forment le parc social des communes, (ces données ne tiennent compte que des logements des bailleurs et non de l'intégralité des logements à loyer modéré). Ce parc social est d'un âge moyen de 27,57 ans. Un chiffre qui reflète les phénomènes conjugués de la périurbanisation de la fin des années 90 et de transformation des modes de cohabitation. En 2019, seul 1.5 % du parc était vacant. Ce faible taux de vacance pourrait ne pas permettre aux populations les plus précaires d'accéder à un logement adapté à la taille de leur ménage et / ou à leur budget.

À noter, qu'aucune des communes n'est ici concernée par les obligations de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) imposant une part de 20 % de logements sociaux aux agglomérations ou aux intercommunalités de plus de 50 000 habitants et comportant une ville de plus de 15 000 habitants.



Logements sociaux ordinaires. Locatifs

Il s'agit des logements dont les bailleurs sociaux ont la pleine propriété ou sur lesquels ils ont un bail ou dont ils ont l'usufruit. Les logements-foyers, les foyers de travailleurs et les résidences sociales sont exclus de cette catégorie.

État global du parc de logements locatifs des bailleurs sociaux au 1er janvier 2019 – CC Roche aux Fées Communauté - 2019.

	Nombre de logements	Age moyen du parc
Loués	471	27,57 ans
Vacants	7	
Vides	18	
Pris en charge par une association	2	
Occupés avec ou sans contrepartie financière	3	
Ensemble du parc social de l'EPCI	501	
Ensemble du parc locatif des bailleurs sociaux	501	

SDES | RPLS 2019 | Traitement © Kainotomía.



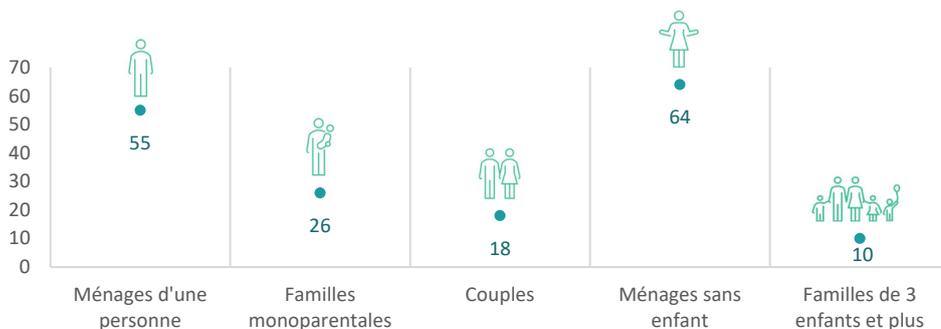
2,57

Pression de la demande.

CC Roche aux Fées
Communauté – 2020.

Observatoire de l'habitat | 2020

Profil des demandeurs en logements sociaux selon la composition familiale - CC Roche aux Fées Communauté - 2020 - (En nombre de demandeurs).



Observatoire de l'habitat | 2020 | Traitement © Kainotomía.

Dans l'intercommunalité en 2019, on compte 2,57 demandes de logement social pour une attribution (indice de pression de la demande), tous demandeurs compris. 3,12 demandes émanent plus spécifiquement de personnes qui n'étaient pas encore demandeuses ou attributaires du parc social pour une attribution (Indice de pression hors mutation). Parmi les 234 demandeurs de 2019, les ménages les plus représentés sont les ménages sans enfant (ils sont 64). Ils sont suivis par les 55 ménages d'une personne puis par les familles monoparentales (26). Les demandes augmentent avec l'avancée en âge et proviennent plus souvent de personnes âgées de 50 ans et plus. Enfin, 21 % de ces demandeurs sont déclarés au chômage, 16 % occupent un emploi précaire et 10 % sont retraités (Observatoire des territoires, 2020).

À noter : Les données ici présentées sont issues du Système National d'Enregistrement des demandes de logement locatif social (SNE) et sont mises à disposition par l'observatoire de l'habitat des villes de France. Les communes ici observées utilisent également le logiciel Imhoweb afin de faciliter l'enregistrement décentralisé de demande locative sociale et d'optimiser le suivi de l'instruction avec les acteurs du processus d'attribution. Deux pôles centralisent ces informations : Janzé et Retiers.



3,12

Pression hors mutation -

CC Roche aux Fées
Communauté – 2020.

Observatoire de l'habitat | 2020

Profil des demandeurs en logements sociaux selon l'âge- CC Roche aux Fées Communauté - 2020 - (En nombre de demandeurs).



Observatoire de l'habitat | 2020 | Traitement © Kainotomía.



151

Logements locatifs aidés
produits dans la CC entre 2016
et 2021.

CC Roche aux Fées
Communauté.

Diagnostic PLH | 2022

Nombre de logements produits entre 2016 et 2021 sur le territoire d'observation, par commune - (En nombre).

Territoires	Logements produits	Territoires	Logements produits
Amanlis	3	Marcillé-Robert	0
Brie	9	Martigné-Ferchaud	3
Chelun	1	Retiers	46
Janzé	78	Thourie	1
Le Theil-de-bretagne	2	Sainte-Colombe	2
CC de Roche aux Fées Communauté	151		

Compte-Rendu Commission Habitat-Urbanisme/Mobilités - Roche aux Fées Communauté | 2020 |
Traitement © Kainotomía.

Plusieurs communes disposent de logements communaux sur Roche aux Fées communauté. Dans certaines communes, la faible part voire l'absence de parc social HLM est compensée par une offre communale, notamment à Amanlis mais aussi de manière moins importante à Chelun et Thourie. Chaque commune maîtrise les attributions dans son parc de logements mais une mutualisation de l'information est réalisée à l'échelle intercommunale sur les logements disponibles. Ces logements sont très convoités et sont souvent occupés.

L'offre de logements sociaux (HLM, communaux et conventionnés) s'est donc renforcée ces dernières années sur le territoire avec 151 logements produits en 6 ans. Cette production a été portée par les 4 bailleurs publics présents sur l'intercommunalité, avec en particulier un déploiement important de Néotoa. Les investisseurs privés se sont également mobilisés avec une remise sur le marché de biens vacants (parfois tout un immeuble).

La production récente n'a cependant pas participé au rééquilibrage territorial de l'offre sociale. 82 % des logements locatifs aidés et 92 % de l'offre HLM ont été produits sur les pôles de Janzé et Retiers. Néanmoins, on observe des efforts de production de locatifs abordables dans les autres communes, essentiellement portés par les logements communaux et les conventionnements de logements privés (Diagnostic PLH, 2022).

À noter : La confrontation des données statistiques et des dires des acteurs n'aboutissent pas aux mêmes conclusions concernant la disponibilité des logements dans le parc privé et dans le parc social. Les échanges avec les représentants des municipalités laissent à penser que le territoire connaît aujourd'hui des évolutions positives que les sources statistiques ne peuvent pas encore traduire. Il convient donc de garder à l'esprit que si les tendances fournies par les statistiques ne correspondent plus exactement aux réalités actuelles, elles restent intéressantes pour observer les évolutions que le territoire a connu. D'autre part, les dires d'acteurs rendent compte des mutations en cours mais ne permettent pas de les mesurer ou de les objectiver. Il convient donc de les considérer mais avec mesure pour évaluer à la fois l'ampleur et la durée dans le temps de ces mutations.



Quels sont les indicateurs de vigilance liés à l'habitat ?



Indice de vigilance de l'habitat.

Il est construit à partir de 5 indicateurs :

- Taux de vacance (Insee).
- Le nombre de logements mis en chantier pour 1 000 habitants rapporté au taux de vacance. (Insee).
- La part du parc de logements construit avant 1946 (Filocom).
- La part des logements en sections cadastrales 7 et 8 (Filocom).
- La pression de la demande (RPLS).

Plus l'indice est élevé, plus la vigilance doit être importante. Un indice 100 a été créé pour représenter le niveau national

Indice 100 national de Vigilance Habitat du territoire d'observation, par commune - 2020 - (sans unité).

	Part de logements construit avant 1946	Pression de la demande	Taux de vacance	Logement mis en chantier pour 1000 habitant	Vigilance Habitat
Amanlis	34,8 %	0.0	6.9 %	5.9	NR
Brie	22,7 %	2.5	5.3 %	10,6	81
Chelun	44,0 %	0.0	6.7 %	0.5	NR
Janzé	18,9 %	2.7	7.5 %	4.2	107
Le Theil-de-Bretagne	23,3 %	3.0	4.4 %	4.3	94
Marcillé-Robert	44,2 %	2.0	12.8 %	2.1	167
Martigné-Ferchaud	39,7 %	0.8	13.9 %	1.5	167
Retiers	25,7 %	3.7	9.6 %	6.7	97
Sainte-Colombe	48,5 %	0.0	6.2 %	5.4	NR
Thourie	44,7 %	0.0	10.9 %	4.2	NR
CC Roche aux Fées Communauté	29,3 %	2.6	8.8 %	4.1	125
France	22,1 %	4.8	8.1 %	4.5	100

Observatoire de l'habitat | 2020 | Traitement © Kainotomía.

Roche aux Fées communauté a un indice de vigilance de l'habitat élevé. Il atteint 125 et se situe donc bien au-dessus de l'indice national. À l'échelle de la CC, la pression de la demande en logements sociaux est assez minime, elle ne participe donc pas réellement ici à faire croître l'indice. Les facteurs de vigilance sur le territoire sont donc : une part importante de logements construits avant 1946 ; un taux de logements vacants élevé associé à un faible taux de logements mis en chantier.

Marcillé-Robert et Martigné-Ferchaud laissent apparaître, tout particulièrement, un score préoccupant du fait de l'association de ces trois facteurs cumulés. Au regard des chiffres disponibles, la situation de Thourie semble relativement similaire à celle de ces deux communes.

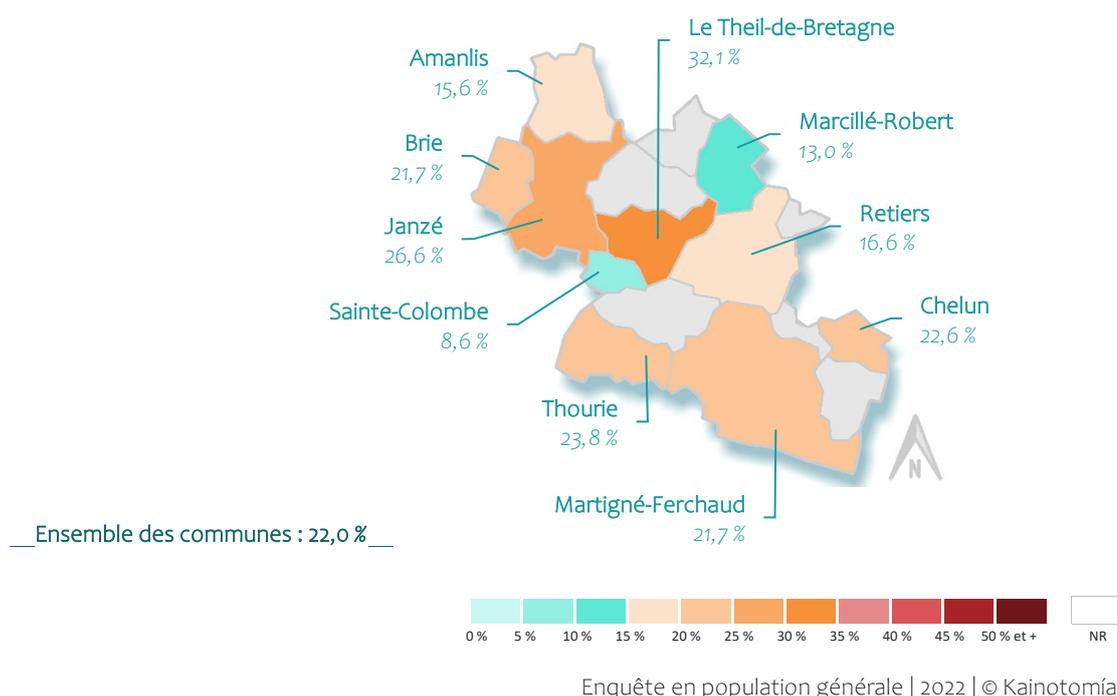
Brie, Le Theil-de-Bretagne et Retiers ont un indice moins important mais attention toutefois, dans ces communes la pression de la demande en logements sociaux est plus élevée.

Enfin, Janzé dépasse de peu l'indice national car la commune cumule également un indice de pression de la demande en logements sociaux élevé et un taux de vacance dans la moyenne haute.



Quels sont les besoins liés à l'habitat sur le territoire ?

Parts de répondants au questionnaire qui éprouvent des difficultés légères à intenses liées à leur logement - 2022 - (En %).



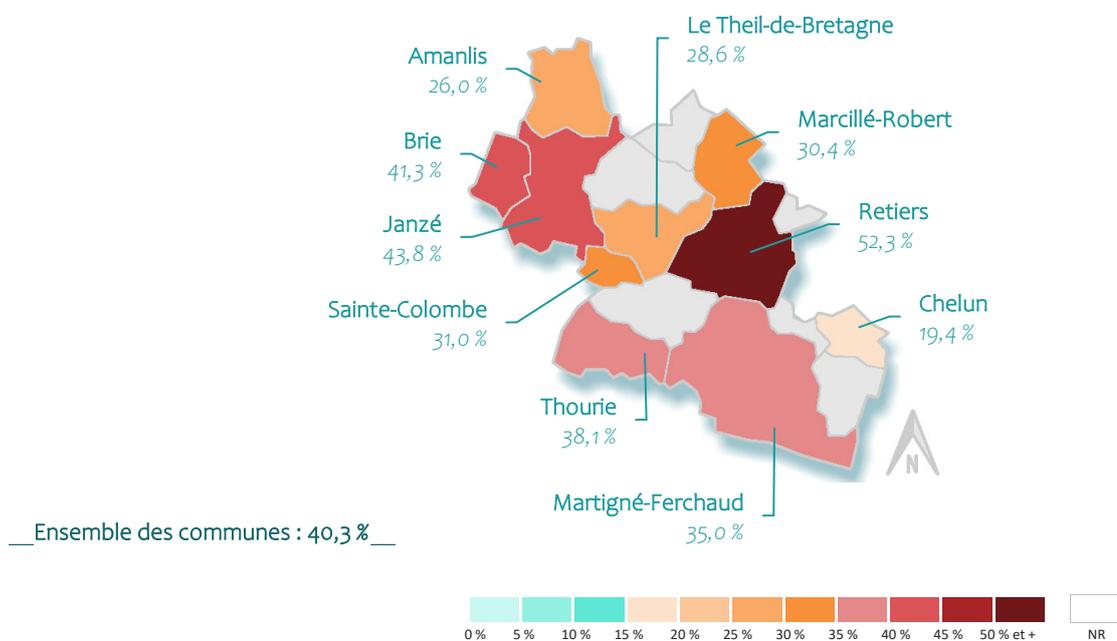
Des besoins liés à l'équipement des logements :

Interrogés dans le cadre du questionnaire, les habitants confirment les difficultés identifiées jusqu'ici au travers des indicateurs statistiques. 22 % des répondants de l'ensemble des communes signalent rencontrer des difficultés légères à intenses liées à leur logement. Ils sont plus nombreux dans les communes du Theil-de-Bretagne où ils représentent 32,1 % des répondants à l'échelle communale et à Janzé où ils sont 26,6 % des répondants. Parmi les difficultés évoquées :

- 42,2 % des habitants, toutes communes confondues, estiment que leur logement n'est pas équipé d'une bonne connexion à internet (Ils sont plus de 50 % à Brie, Chelun et Thourie).
- 22,9 % des habitants, toutes communes confondues, estiment que leur logement est mal isolé (Ils sont plus de 25 % à Janzé, au Theil-de-Bretagne, et à Thourie ; plus de 30 % à Martigné-Ferchaud).
- 8 % des habitants, toutes communes confondues, estiment que leur logement n'est pas adapté à leur budget.
- 7,2 % des habitants, toutes communes confondues, estiment que leur logement n'est pas adapté à la taille de leur famille.



Parts de répondants au questionnaire qui estiment qu'il n'est pas facile de se loger dans la commune - 2022 - (En %).



Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía

Des besoins liés à l'acquisition des logements :

Les difficultés concernent également les possibilités de trouver un logement dans l'EPCI. À ce sujet, 40,3 % des répondants du territoire intercommunal estiment qu'il n'est pas facile de se loger dans leur commune. Les répondants sont plus nombreux dans les communes de Retiers (52,3 % des répondants à l'échelle communale), Janzé (43,8 %) et Brie (41,3 %).

Les difficultés à se loger concernent tout autant l'achat que la location :

- 40,2 % des habitants, toutes communes confondues, estiment qu'il est difficile de trouver un logement en accession à la propriété (Ils sont plus de 40 % à Janzé et Retiers, plus de 50 % à Brie).
- 52,0 % des habitants, toutes communes confondues, estiment qu'il est difficile de trouver un logement en location (Ils sont plus de 50 % à Janzé, Martigné-Ferchaud et Thourie, plus de 60 % à Retiers).
- 46,2 % des habitants, toutes communes confondues, estiment qu'il est difficile de trouver un logement en colocation.
- 42,5 % des habitants, toutes communes confondues, estiment qu'il est difficile de trouver un logement avec des garanties accessibles.



Personnes de 75 ans et plus vivant seules chez elles et étant potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile – 2018 – (En nombre).

Territoires	Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules	Territoires	Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules
Amanlis	56	Marcillé-Robert	55
Brie	10	Martigné-Ferchaud	186
Chelun	5	Retiers	150
Janzé	282	Sainte-Colombe	20
Le Theil-de-bretagne	20	Thourie	10
CC Roche aux Fées Communauté			879

Observatoire des territoires | 2018 | Traitement © Kainotomía.

Des besoins liés à l'adaptation des logements au vieillissement de la population.

Bien que la population intercommunale soit plutôt jeune, le phénomène de vieillissement est observable ici, comme dans l'ensemble de la France. L'indice de vieillissement a augmenté significativement depuis la fin des années 60. On décompte en 2018 dans l'intercommunalité 65 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Le rapport était de 34 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en 1968. Il a donc presque doublé en 50 ans.

À l'échelle de Roche aux Fées Communauté, 879 personnes de 75 ans et plus vivraient seules chez elles et seraient potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile en 2019. Un phénomène qui nécessite d'adapter le parc de logements à la perte d'autonomie. Un besoin d'autant plus prégnant que la population, dans ses réponses au questionnaire, envisage majoritairement de rester vivre à son domicile dans les années à venir :

- 91,3 % des répondants de 60 ans et plus, toutes communes confondues, envisagent de rester vivre dans sa commune de résidence actuelle.
- 85,4 % des répondants de 60 ans et plus, toutes communes confondues, envisagent de rester vivre dans son logement actuel.
- 45,6 % des habitants de 60 ans et plus, toutes communes confondues, envisagent de vivre dans un logement de centre-bourg.
- 17,8 % des habitants de 60 ans et plus, toutes communes confondues, envisagent de vivre dans un habitat novateur (type habitat partagé).
- 86,1 % des habitants de 60 ans et plus, toutes communes confondues, n'envisagent pas de vivre en établissement d'hébergement (type résidence autonomie, EHPAD).



« Il y a quelques logements d'urgence, un à Retiers, deux à Janzé qui sont plutôt destinés aux familles. À Janzé, il y a une chambre et deux chambres je crois. Il n'y a pas assez de places. Le 115 sature. Parfois, il trouve une place de logement mais plus loin, par exemple à Bain-de-Bretagne. Parfois des arrangements sont faits avec les campings mais on a besoin de logements d'urgence et de logements de transition ».

Professionnel.le de l'action sociale.

Verbatim issu des entretiens | octobre 2022.

Des besoins spécifiques en logements d'urgence et en logements de transition.

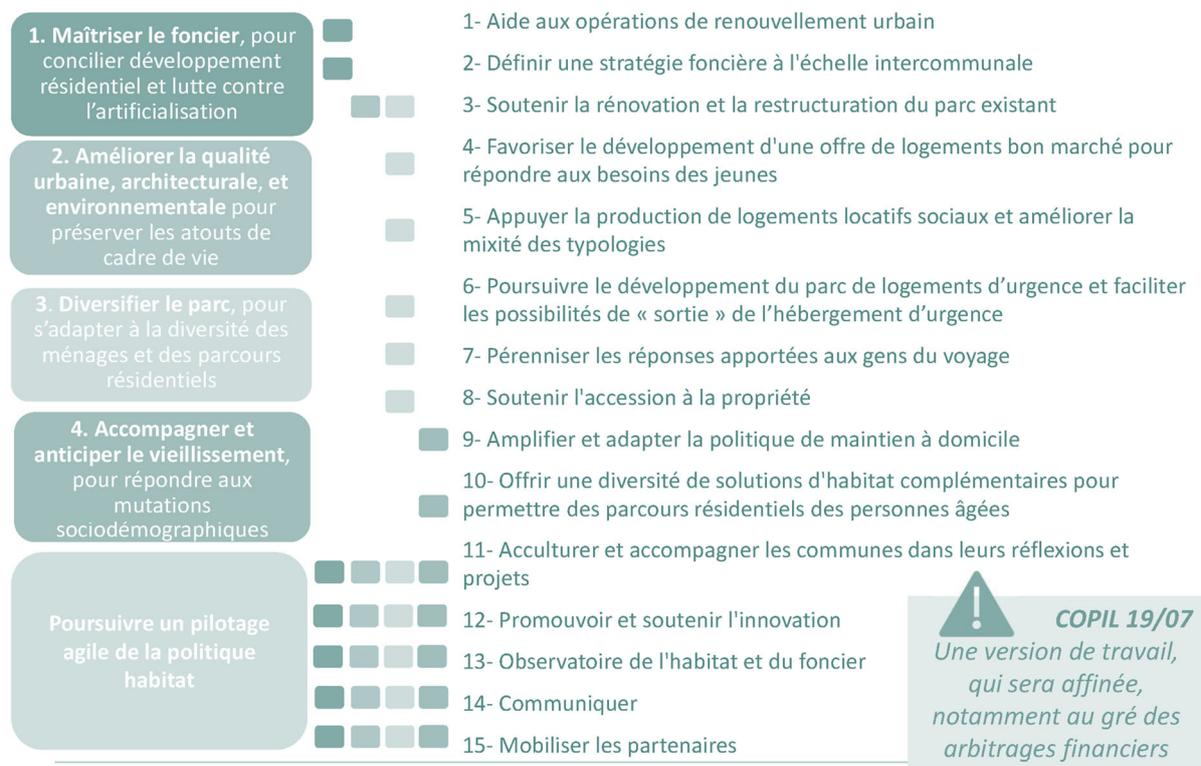
La crise économique et la précarité professionnelle croissante, conjuguées à la pénurie de logements abordables et aux évolutions de la société contemporaine – ruptures conjugales, recul des solidarités familiales, montée de l'isolement... – ont suscité l'émergence de besoins en logement auxquels le parc classique ne répond pas, soit parce qu'il est insuffisant, soit parce qu'il s'avère inadapté. Aux côtés du public de personnes à la rue ou de grands marginaux, de nouvelles catégories de publics vulnérables apparaissent, formulant des besoins spécifiques. Certains rencontrent des difficultés liées essentiellement à un manque de revenus et à des problèmes sociaux plus ou moins accentués (jeunes en errance ou en rupture familiale, séparations, etc.). D'autres s'inscrivent dans des problématiques particulières, liées par exemple à la mobilité professionnelle et expriment des demandes inédites qui posent la question de l'inadaptation structurelle des dispositifs d'aide au logement et des dispositifs d'accueil sur les territoires. Pour d'autres encore, le logement autonome classique s'avère tout simplement inadapté. C'est le cas des personnes présentant des troubles psychiques pour qui il s'agit de trouver des solutions alternatives à l'hospitalisation ou à la rue, ou encore des personnes âgées isolées présentant des niveaux divers de dépendance pour lesquels doivent être mises en place des formules d'habitat avec services.

Pour venir en aide aux ménages confrontés à ces aléas, il existe des dispositifs de logements d'urgence à Retiers et Janzé. Les acteurs du territoire signalent que ces logements sont présents en nombre insuffisants sur le territoire, notamment au regard de la présence d'une population précarisée par des difficultés économiques ou sociales. Cette carence concerne aussi bien les logements d'urgence que les logements de transition.

Plusieurs des acteurs sollicités dans le cadre de l'ABS signalent également un problème de communication. Certains déclarent n'avoir pas reçu ou intégré l'information sur les dispositifs existants.



Un programme structuré en 15 actions



CÉRUR_

Elaboration du Programme Local de l'Habitat Roche aux Fées Communauté - Comité de pilotage - 19 juillet 2022

8

groupeflex_

Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) n°3 | Roche aux Fées Communauté | juillet 2022.

Des besoins pris en compte dans le PLH 3.

Un travail de réflexion est mené en 2022 pour la construction du troisième Plan Local de l'Habitat de Roche aux Fées Communauté (PLH 3). Les phases de diagnostic et de constructions des orientations stratégiques avec l'ensemble des acteurs communautaires de l'habitat ont donné lieu à la création d'un programme de 15 actions.

Ces actions traitent de l'ensemble des difficultés et besoins identifiés dans le travail mené ici et se structurent autour de quatre grandes orientations stratégiques :

1. Maîtriser le foncier pour concilier développement résidentiel et lutte contre l'artificialisation.
2. Améliorer la qualité urbaine, architecturale et environnementale pour préserver les atouts du cadre de vie.
3. Diversifier le parc pour s'adapter à la diversité des ménages et des parcours résidentiels.
4. Accompagner et anticiper le vieillissement pour répondre aux mutations socio-démographiques.



Ce qu'il faut retenir

Une nécessité de mettre en adéquation le parc de logements avec les dynamiques socio-démographiques en cours et à venir.



Un nombre de logements en augmentation à l'échelle intercommunale et une vacance qui serait en recul.



Une dynamique de rénovation enclenché mais à poursuivre avec un parc de logements ancien notamment dans les communes de Chelun, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Sainte-Colombe et Thourie.



Une faible part de logements locatifs sociaux HLM mais complétée par une offre de logements communaux et de logements conventionnés.



Des dynamiques de territoire qui influent sur les besoins : croissance démographique ; phénomène de décohabitation et de desserrement des ménages ; augmentation de la longévité associée au vieillissement de la population.



Des besoins plus spécifiques :

- En logements sociaux.
- En hébergement d'urgence.
- En logements de transition.



Des mesures en cours et à venir dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH 3).



Le logement est une source d'inégalités.

En France, les conditions d'accès imposées par les bailleurs sont défavorables à certaines catégories de population. Les jeunes, les personnes en situation de précarité économique ou de fragilité sociale n'ont pas les mêmes chances d'accéder à un logement adapté à leur besoin. Les demandes de cautions importantes, d'avance de deux ou trois mois de loyers et de stabilité des revenus rendent l'accès au logement difficile voire impossible.

Les situations de précarité vécues par les jeunes et les familles monoparentales (contrats de travail à temps partiel, intérim, CDD...) ou l'arrivée au grand âge expliquent l'exigence des bailleurs et renforcent la vulnérabilité de ces publics dans l'accès au logement. Néanmoins des dispositifs d'aides publiques existent. C'est l'exemple des aides Locapass (financées par l'Action Logement) qui soutiennent leurs bénéficiaires dans le financement du dépôt de garantie et/ou de leur loyer.

Une récente étude du Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC) souligne que la majorité des bénéficiaires de ces aides sont des jeunes : 50 % ont moins de 30 ans et les deux tiers moins de 35 ans.

Un enjeu de mixité sociale.

La mixité sociale est une notion aujourd'hui très utilisée en sociologie urbaine et dans les textes qui traitent de la politique de la ville. Elle désigne un idéal, difficile à atteindre, mais exprimé dans les textes législatifs et réglementaires :

« Assurer la coexistence des différentes strates sociales dans les mêmes communes, les mêmes quartiers ou les mêmes immeubles. En cela, elle s'oppose à la ségrégation »¹.

L'objectif de mixité sociale est généralement compris comme la volonté de permettre à des populations de milieux sociaux différents d'occuper les mêmes territoires, afin de limiter les désagréments et éventuels inconvénients que provoquent les processus de ségrégation urbaine. La mixité sociale peut être considérée à différents niveaux de regroupements. Elle peut être envisagée à l'échelle d'un immeuble ou d'une rue, mais aussi à l'échelle d'un quartier ou d'une ville ² (en cela elle constitue un des principaux objectifs des Programmes Locaux de l'Habitat).

L'enjeu de la mixité sociale relève donc de la capacité d'un territoire à être adapté à toutes les populations souhaitant s'y installer et ce, peu importe leur niveau de vie ou leurs difficultés. Ainsi, comme le suggère la loi SRU, permettre aux plus modestes de se loger relève d'un double processus de solidarité et d'inclusion. La faible présence de personnes bénéficiant des minima sociaux est révélatrice d'un territoire non adapté à l'accueil de cette population. Le faible taux de logements sociaux, une inadaptation des moyens de transports et des possibilités d'emplois des moins diplômés agissent comme des barrières à l'installation des personnes les plus précaires.

¹ Pinçon, M., Pinçon-Charlot, M. (2014). Les enjeux de la mixité, *Sociologie de Paris*. La Découverte, pp. 85-102.

² Richard, J-L (2020). Mixité sociale, *Dictionnaire des politiques territoriales*. Presses de Sciences Po, pp. 361-366.



L'adaptation de la politique « logement » au vieillissement, un enjeu majeur pour les collectivités territoriales.

En 2050, près d'un Breton sur 3 aura plus de 65 ans selon l'Insee. Les milieux périurbains, comme le territoire ici observé, sont souvent présentés comme étant jeunes et où les familles s'installent après avoir quitté les centres villes pour des raisons économiques ou de choix d'un mode de vie alternatif à la ville dense. L'évolution des couronnes des pôles urbains montre néanmoins une avancée en âge importante de leurs habitants.

Ce sont ces espaces qui ont connu les progressions les plus fortes du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans entre 1999 et 2013 (Insee, 2014). Mickael Blanchet, Docteur en géographie sociale, parle d'une onde urbaine du vieillissement qui s'étend des centres villes vers les territoires périurbains. Cela pose la question de la non-adaptation de ces espaces pour des personnes moins mobiles, alors que la plupart des trajets ne peuvent pas être réalisés à pied et que le mode de vie périurbain implique une forte dépendance à la voiture.

À l'occasion du prix de l'innovation périurbaine organisé par le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) fin 2016, une vingtaine de dossiers sur les 200 projets candidats ont montré une prise de conscience de l'enjeu du vieillissement dans le périurbain, avec des projets de logement, d'accès aux soins et aux services en général mais aussi des projets culturels et mémoriels.¹

Bien qu'encore modéré sur le territoire, comme en témoigne l'indice de vieillissement, ce phénomène de géronto-croissance est bien en cours ici et nécessite d'anticiper des réponses aux besoins qui sont en train d'émerger.

¹ Pilon.C, De Lapasse. B, (2019). Les territoires au cœur du défi de l'adaptation au vieillissement. Pour, vol.233, n° 1, PP. 37 – 44.



MOBILITÉ

Quels sont les moyens de transport sur le territoire ?	85
Quels sont les déplacements des habitants ?	86
Comment les habitants se déplacent-ils ?	87
Quels sont les besoins liés à la mobilité sur le territoire ?	88 -91
Ce qu'il faut retenir.	92
Clefs de compréhension.	93 - 95



Quels sont les moyens de transport sur le territoire ?



Roche aux Fées Communauté se situe à la frontière de la Loire Atlantique. Les trois communes que sont Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud sont desservies par la voie rapide départementale Rennes-Angers (4 voies).



Une ligne de train TER Rennes–Châteaubriant est assurée par le Conseil Régional de Bretagne, avec 4 communes directement desservies : Janzé, Le Theil-de-Bretagne, Retiers et Martigné-Ferchaud.



Le territoire est desservi par le service d'autocar Breizh Go organisé par le Conseil Régional de Bretagne, avec 4 communes directement desservies : Retiers et Janzé par la ligne 22 et Amanlis et Boistrudan par la ligne 3b.



Le territoire est couvert par Ouest Go, une plateforme mutualisée et solidaire pour le covoiturage de proximité, soutenue par les collectivités et les entreprises de la Région Ouest. Des aires de covoiturage ont également été aménagées le long de la voie rapide Rennes-Angers par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine (à Brie, Janzé, Le Theil-de-Bretagne, Retiers, Martigné-Ferchaud).



En complément, un transport à la demande est organisé par la communauté de communes dans les 16 communes de Roche aux Fées Communauté et à La Guerche-de-Bretagne, selon une liste de points d'arrêt bien définie.



Le « Parc Mob » permet également de répondre localement aux besoins de mobilité. Ce service est destiné aux demandeurs d'emploi du Pays de Vitré qui peuvent avoir accès à la location de scooters à tarifs préférentiels. Une vingtaine de scooters sont répartis chez 7 garagistes de proximité sur les communes d'Argentré du Plessis, Châteaubourg, Janzé, La Guerche de Bretagne, Martigné-Ferchaud, Retiers et Vitré.





Quels sont les déplacements des habitants ?



32 kilomètres

Distance moyenne quotidienne par habitant.

CC Roche aux Fées Communauté et CC Porte de Loire - 2018.



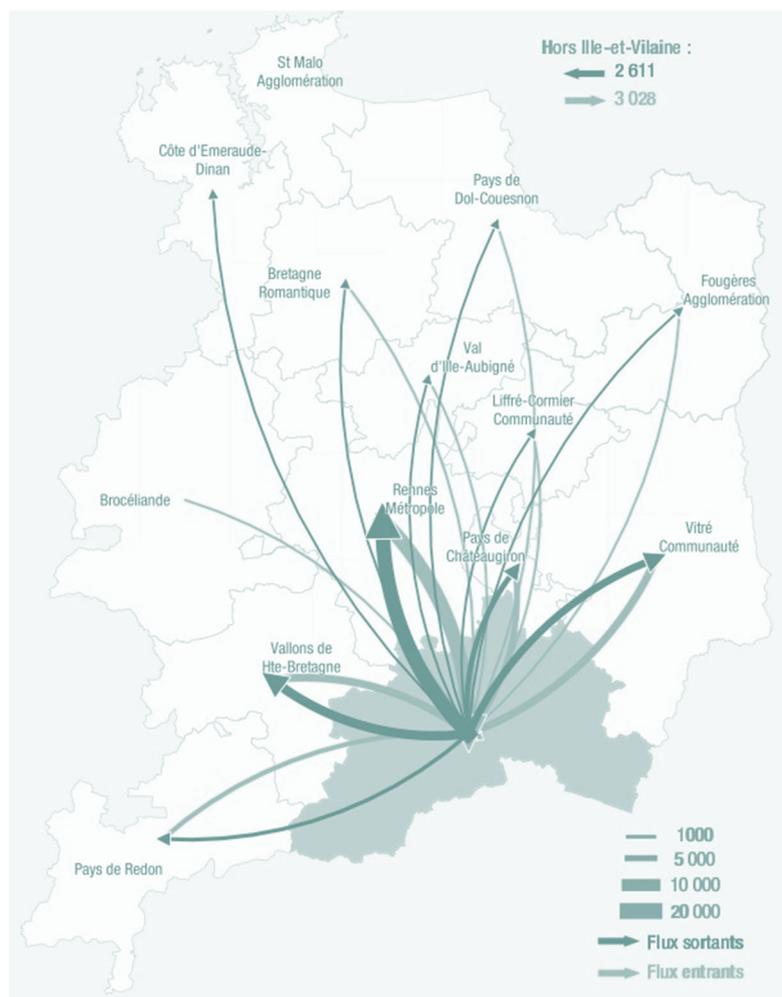
53 minutes

Durée moyenne quotidienne de déplacement par habitant.

CC Roche aux Fées Communauté et CC Porte de Loire - 2018.

Audiar | 2018

Géographie des flux de déplacement journalier des habitants - CC Roche aux Fées Communauté et CC Porte de Loire - 2018 - (En nombre).



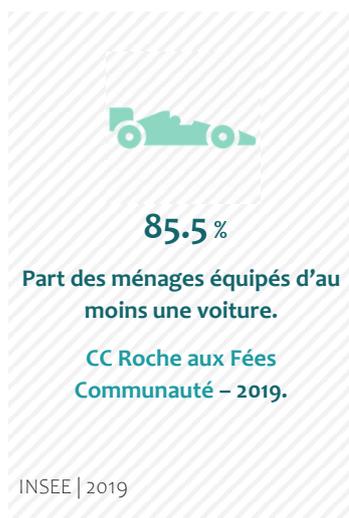
Audiar | Enquête Ménages et Déplacements en Ile-et-Vilaine 2018

Chaque jour, sur les territoires conjoints de la CC Roche aux Fées Communauté et de la CC Porte de Loire, 203 174 déplacements sont enregistrés dont 138 667 intra EPCI. Ce sont les actifs qui se déplacent le plus. Ils représentent 54 % des déplacements réalisés et effectuent en moyenne 4,6 déplacements par jour. Ils sont suivis par les écoliers, collégiens, lycéens et étudiants qui représentent 21 % des déplacements, les retraités (15 %) et les personnes sans emploi (9 %).

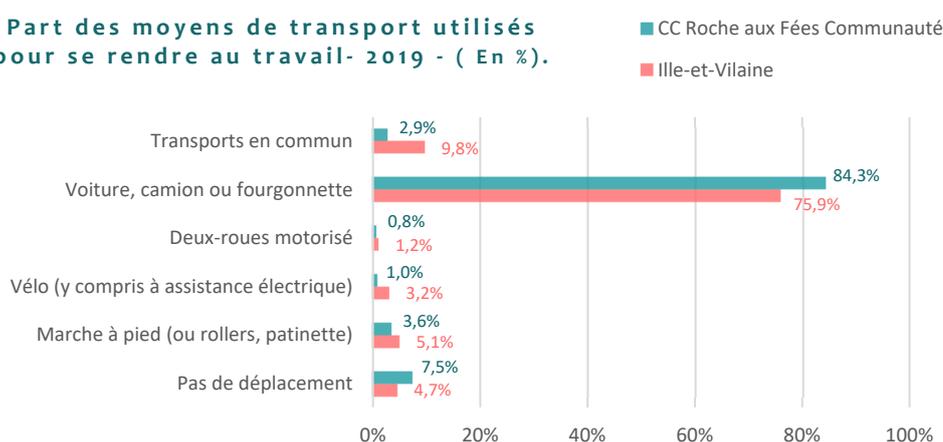
Les principaux flux sortants de l'EPCI sont en direction de Rennes Métropole (52 %), de Vallons de Haute Bretagne Communauté (16 %) et de Vitré Communauté (12 %).



Comment les habitants se déplacent-ils ?



Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail - (En %).



INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

En Bretagne, en 2019, la majorité des déplacements domicile-travail est réalisée en voiture. Les modes de déplacement dits « doux », la marche et le vélo, y sont caractéristiques des petites distances (5 kilomètres maximum) et sont plus fréquents dans les pôles urbains où la distance à parcourir est souvent moins importante.

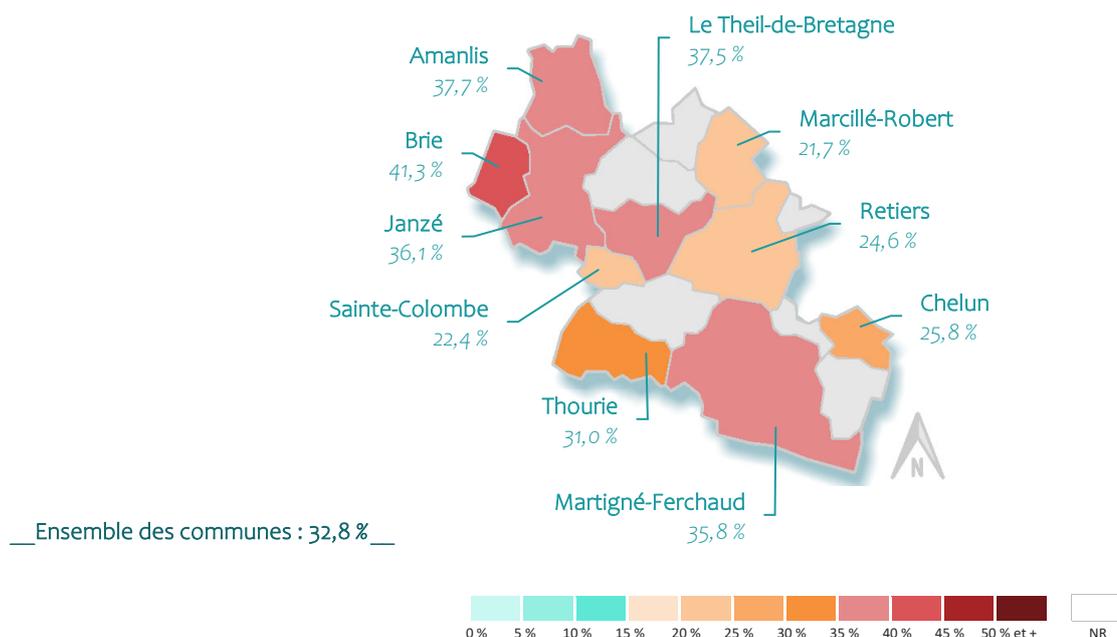
Roche aux Fées Communauté ne déroge pas à cette règle. Sur le territoire 85,5 % des ménages sont équipés d'au moins une voiture. En 2019, l'Insee indique que 84,3 % des habitants utilisent leur voiture, camion ou fourgonnette pour se rendre au travail et 0.8 % utilisent un deux roues ; 2,9 % des habitants utilisent les transports en commun ; 7,5 % déclarent ne pas avoir de déplacement et 3,6 % des habitants se rendent au travail à pied. La surutilisation de la voiture est une tendance en augmentation depuis 2013 et qui vient souligner la non-adaptation du territoire aux déplacements doux (à vélo ou à pied) ainsi qu'une sous-utilisation des transports en commun. Ce phénomène peut être lié à une mauvaise desserte des lieux d'activités professionnelles ou à des horaires de desserte inadaptés (notamment pour le travail de nuit ou pour les horaires atypiques).

Dans son étude de 2018, l'Audiar stipule que sur les territoires conjoints des CC de la Roche aux Fées et de Porte de Loire, 37 % des déplacements intra EPCI sont effectués à pied ou à vélo (pour tout type de déplacements confondus). Ces modes de déplacements seraient donc privilégiés pour les activités du quotidien (courses, loisirs, etc.).



Quels sont les besoins liés à la mobilité sur le territoire ?

Parts de répondants au questionnaire qui éprouvent des difficultés légères à intenses liées à leur déplacement - 2022 - (En %).



Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía

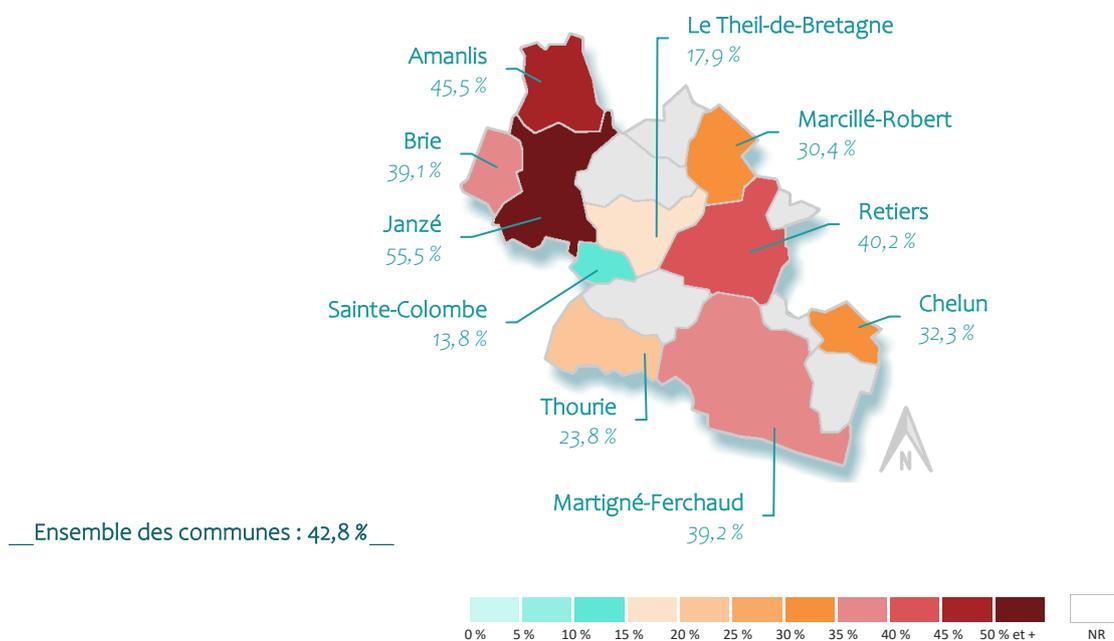
Des besoins liés aux déplacements intra et intercommunaux :

Interrogés dans le cadre du questionnaire, les habitants évoquent de manière assez représentative des difficultés de déplacement. 32,8 % des répondants de l'ensemble des communes signalent rencontrer des difficultés légères à intenses liées à leur déplacement. Ils sont plus nombreux dans les communes de Brie où ils représentent 41,3 % des répondants à l'échelle communale et à Amanlis, Janzé, Martigné-Ferchaud et Le Theil-de-Bretagne où leur part varie aux alentours de 36 à 38 %. Parmi les difficultés évoquées :

- 12,2 % des habitants, toutes communes confondues, estiment qu'il n'est pas facile de se déplacer dans leur commune de résidence (Ils sont plus de 15 % à Janzé, Marcillé-Robert et Martigné-Ferchaud).
- 26,7 % des habitants, toutes communes confondues, estiment qu'il n'est pas facile de se déplacer hors de leur commune de résidence (Ils sont plus de 30 % à Martigné-Ferchaud et Thourie et plus de 40 % à Brie).



Parts de répondants au questionnaire qui estiment qu'il est difficile de se déplacer à vélo dans leur commune de résidence - 2022 - (En %).



Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía

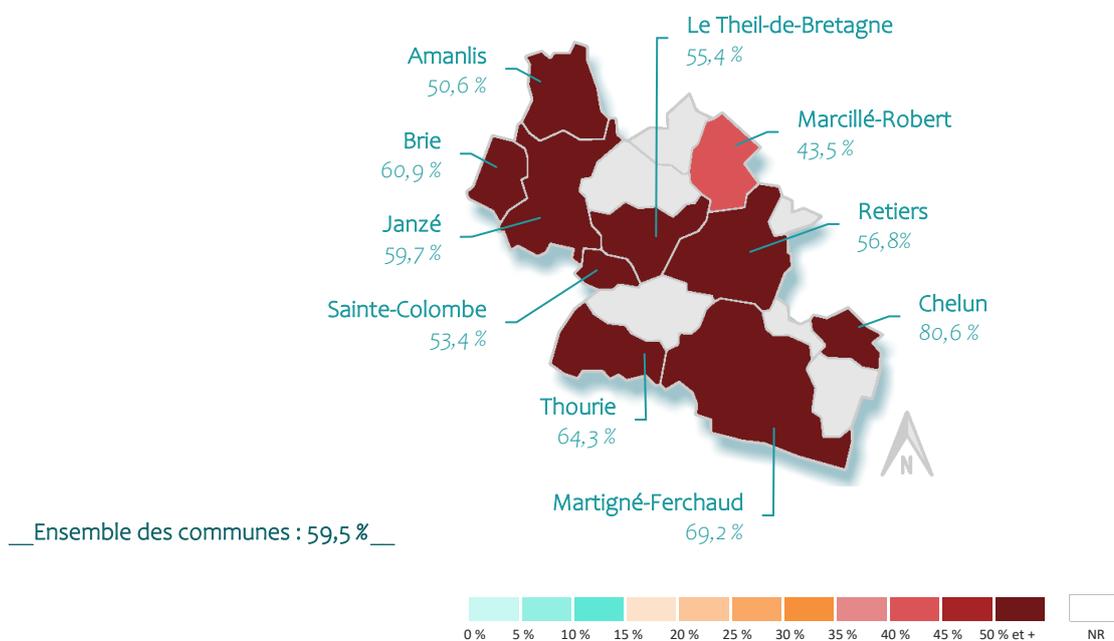
Des besoins liés à l'aménagement du territoire :

Une partie des difficultés évoquées par les répondants concernent l'aménagement du territoire et notamment l'aménagement d'espaces sécurisés pour se déplacer à pied ou à vélo.

- 42,8 % des habitants, toutes communes confondues, estiment qu'il n'est pas facile de se déplacer à vélo dans leur commune de résidence (Ils sont plus de 45,5 % à Amanlis et 55,5 % à Janzé). Ce constat serait lié à un manque de pistes cyclables dans et entre les communes mais également, lorsque des aménagements ont été effectués, à une cohabitation vélo / voiture qui n'est pas toujours évidente et bien sécurisée.
- 18,1 % des habitants, toutes communes confondues, estiment qu'il n'est pas facile de se déplacer à pied dans leur commune de résidence (Ils sont plus de 20 % Amanlis, Janzé et Brie et plus de 30 % à Chelun). Ces difficultés relèveraient de problèmes de voirie : trottoirs inexistantes ou parfois mal entretenus, inaccessibles aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes.
- 74,1 % des habitants, toutes communes confondues, estiment que le développement des voies de mobilité douce est un axe d'amélioration de leur qualité de vie.



Parts de répondants au questionnaire qui estiment que les transports en commun sont insuffisants en termes de fréquence des trajets » ? - 2022 - (En %).



Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía

Des besoins liés aux transports en commun :

Une autre partie des difficultés évoquées par les habitants concernent les possibilités de se déplacer en transports en commun. Malgré les dispositifs existants et évoqués précédemment :

- 59,5 % des habitants, toutes communes confondues, estiment que les transports en commun sont insuffisants en termes de fréquence des trajets. Ce constat est identique sur l'ensemble du territoire avec des résultats particulièrement révélateurs à Brie, Thourie et Martigné-Ferchaud où le nombre de répondants qui signalent cette difficulté s'élève à plus de 60 %. Ce chiffre monte encore à 80,6 % à Chelun.
- 49,7 % des habitants, toutes communes confondues, estiment que les transports en commun sont insuffisants en termes de lieux desservis (Ils sont plus de 60 % à Brie et Thourie et plus de 70 % à Chelun).
- 24,1 % des habitants, toutes communes confondues, estiment qu'il est facile de se déplacer en covoiturage. Ces répondants sont toutefois moins nombreux dans les communes dans lesquelles aucune aire n'a été aménagée (16,9 % à Amanlis, 9,7 % à Chelun, 13 % à Marcillé-Robert, 18,6 % à Sainte-Colombe).



« Il manque des moyens de se déplacer pour les jeunes et pour les personnes âgées. La MSA a fait ressortir l'idée des mobilités solidaires. Il y a plusieurs expériences dans la commune de Thourie. Je crois qu'il faut s'en inspirer. »

Professionnel.le de l'action sociale.

« Ici le lycée de rattachement c'est Vitré ou Bain de Bretagne et il n'y a pas de ramassage. Il n'y en a plus à Janzé donc pour se rendre au Lycée c'est 45 minutes de route. Ça pose la question de l'accessibilité à l'école publique. Ça peut être un frein pour les jeunes et les familles, surtout pour les populations les plus défavorisées. »

Bénévole d'association.

« La commune n'est pas adaptée aux personnes en situation de handicap : difficultés de déplacement dans la commune, accès aux commerces, voitures sur les trottoirs, travaux, conteneurs déchets non adaptés, mairie difficilement joignable. »

Habitant.e d'Amanlis.

Verbatim issu des entretiens | octobre 2022.

Des besoins spécifiques pour les publics précaires :

Les acteurs interrogés dans le cadre de l'ABS signalent que les difficultés de mobilité sont renforcées pour certaines populations comme les personnes en situation de précarité, les jeunes, les personnes âgées et en situation de handicap. Bien que des initiatives aient été prises en la matière, il est toujours complexe de se déplacer dans l'intercommunalité mais surtout hors de l'intercommunalité autrement qu'en véhicule motorisé. Le risque pour ces populations est donc de se retrouver en situation de pluri précarités.

Par ailleurs, compte tenu de la part de plus en plus importante des personnes âgées dans la population, leur permettre d'être autonomes, et ce le plus longtemps possible, constitue un enjeu de société primordial pour les années à venir. Les besoins et difficultés en matière de mobilité des personnes âgées sont également révélateurs des exigences à prendre en compte en matière d'aménagement pour faciliter les déplacements et améliorer la qualité de vie, l'accès aux services et l'accès aux droits de l'ensemble de la population, dont ceux des usagers les plus vulnérables.



Ce qu'il faut retenir

Des difficultés dans les déplacements intra et intercommunaux.

-  Des déplacements nombreux entre EPCI, essentiellement effectués pour se rendre au travail et en direction de Rennes métropole.
-  Des ménages nombreux à être équipés d'une voiture.
-  Des déplacements en véhicule personnel motorisé facilités par l'aménagement du territoire...
-  ... mais qui entraînent une surutilisation de la voiture.
-  Des déplacements plus difficiles pour les personnes non véhiculées.
-  Un territoire où les déplacements sont nécessaires jusqu'aux communes pôles et qui peuvent être longs.
-  Des besoins spécifiques liés :
 - À l'aménagement du territoire et de voies de mobilité douce.
 - Au développement des modes de transport collectif.
 - À l'autonomie des publics en situation de précarité économique, en perte d'autonomie, à mobilité réduite, etc.



La mobilité est une source d'inégalités.

On observe sur le territoire des situations de tension pour les habitants en matière de mobilité « extérieure » (Déplacements vers les communes avoisinantes) et « intérieure » (Déplacements à l'intérieur de la commune de résidence).

Les espaces ruraux sont généralement considérés comme des lieux où les contraintes de mobilité s'exercent de manière particulièrement forte sur les habitants. Espaces par excellence de la « dépendance automobile¹ », ils sont le support de déplacements nombreux et de distances parcourues plus élevées que dans le reste des agglomérations urbaines.²

Une réorganisation des espaces périurbains et ruraux a eu tendance à nuancer ce phénomène ces vingt dernières années ; les communes concernées ayant mis en place des zones d'activités et de services. Mais les faibles densités et la dispersion des lieux d'emploi, des commerces, des équipements et plus généralement de l'ensemble des lieux d'activités, tendent à accroître une mobilité non choisie.³

Ces contraintes de mobilité concernent l'ensemble des ménages non-urbains qui ont à gérer des chaînes de déplacements plus complexes et plus coûteuses. Elles sont particulièrement fortes pour les ménages modestes qui sont amenés à réduire leurs déplacements pour faire face aux coûts de transport élevés.

Devenant parfois « captifs du rural », et réalisant l'essentiel de leurs activités dans des espaces de vie restreints, ces ménages se trouvent dès lors affectés par un accès moindre aux équipements, services ou emplois.⁴ À l'inverse, les ménages aisés, se déplaçant dans des espaces beaucoup plus vastes, ont des possibilités d'accès élargies mais en paient le prix, en termes de temps et de coût financier.

La mobilité est une ressource et un droit.

La mobilité renvoie à des questions d'ordre technique autant qu'à des facteurs psychosociaux. Elle doit être observée comme une ressource qui ouvre un champ de possibilités et d'appréhension de l'environnement de vie.

Le sociologue Éric Le Breton définit ainsi ce phénomène : « *La mobilité c'est ce à travers quoi une personne va pouvoir ou non développer progressivement son espace personnel et donc multiplier les opportunités de construire son identité sociale. L'aptitude à se déplacer requiert des compétences liées aussi bien à la connaissance des lieux où tel ou tel besoin peut être satisfait [...] qu'à la représentation que l'on peut se faire de l'espace de ces lieux dont on a besoin. Suivant sa culture, son éducation, chaque individu a une appropriation des espaces du quotidien qui est variable mais aussi une vision différente des espaces où il est amené à se déplacer.* »

¹ G. Dupuy, G. (1995). Les territoires de l'automobile. Anthropos, Paris.

² Berroir, S., & al. (2017). Mobilité au quotidien et ancrage local dans les espaces périurbains. Annales de géographie, N° 713, p. 31-55.

³ et ⁴ Morel-Brochet, A., Motte-Baumo, B. (2010). Les périurbains franciliens : stratégies résidentielles, tactiques du quotidien et résistance des modes d'habiter. Mobilités et modes de vie métropolitains, p.93-110



En d'autres termes, la mobilité permet aux personnes d'accéder à des espaces, des services et des activités qui vont enrichir leurs capacités d'épanouissement, d'appréhension et de compréhension du monde. En cela, elle doit être vue comme un droit fondamental. Elle est d'ailleurs l'un des leviers de la lutte contre l'isolement et un des facteurs permettant de rendre un territoire attractif.

La mobilité est un outil de socialisation, notamment pour les jeunes.

La mobilité participe au processus de socialisation des adolescents notamment parce qu'elle est le support du passage progressif de l'environnement familial au domaine public. Elle leur permet de s'affranchir de la tutelle de leurs parents et d'explorer des espaces publics inconnus situés en dehors de leur zone de résidence. Elle met à l'épreuve les façons d'agir qu'ils ont acquis dans leur voisinage, dans leur famille ou dans les institutions qu'ils fréquentent. Elles donnent lieu à des interactions qui sont toutes autant socialisantes que celles de ces trois sphères.

La mobilité est aussi une pratique qui repose sur des habitudes. Prendre les transports en commun, fréquenter les espaces publics, interagir avec des inconnus ne sont pas des compétences innées mais supposent un apprentissage. Il existe donc une socialisation à la mobilité qui concerne aussi bien les jeunes que les personnes âgées ou toute autre personne éloignée de ces pratiques. Ainsi, par exemple, la manière dont les adolescents se déplacent est influencée par leur environnement

familial mais également par le(s) contexte(s) résidentiel(s) qu'ils ont expérimentés. La zone de résidence influe ainsi sur les pratiques de mobilité, que ce soit en raison de l'influence des pairs, d'un contexte familial plus ou moins favorable à l'autonomie des enfants dans la mobilité ou à l'utilisation d'un mode de transport donné.¹

La mobilité est un levier d'insertion professionnelle.

Les sociologues qui se sont penchés sur la question le disent : les personnes en insertion ont besoin d'être plus mobiles que les autres. Les postes à bas niveau de qualification présentent de fortes contraintes en termes de mobilité : Horaires atypiques, découpés ; zones de travail éloignées des centres-villes et /ou mal desservies par les transports en commun ; parfois une nécessité de transporter du matériel et de se déplacer entre les sites.

La première étape de l'accompagnement à l'insertion professionnelle consiste donc en une prise de conscience de ces freins.

Trop souvent, les professionnels (mission locale, maisons de quartier, pôle mobilité) sont sollicités en urgence sur des difficultés de mobilité, parfois même la veille de la date d'embauche.

Le diagnostic et l'anticipation de ces besoins sont nécessaires pour arriver à une véritable efficacité de l'accompagnement vers la mobilité.²

¹ Oppenheim. N. (2013). Les freins à la mobilité d'une partie des jeunes des quartiers sensibles, Les Cahiers du Développement Social Urbain, n° 58.

² Gachelin. M. (2007). Les jeunes et la mobilité, Empan, n° 67.



La mobilité est un levier pour l'autonomie des personnes âgées.

Il est difficile de définir les difficultés de mobilité des personnes âgées tant les situations sont nombreuses et variées. Toutefois, l'un des facteurs décisifs de l'évolution de cette mobilité est l'abandon progressif de la conduite. Ce phénomène soulève, de fait, la question des modes de déplacement alternatifs au véhicule personnel.

*« L'arrêt de la conduite est toujours redouté quel que soit l'âge : il existe un refus d'y penser, cet arrêt étant vécu comme un signe d'entrée dans la vieillesse voire dans la "dépendance" ».*¹

Au-delà de cet aspect traumatique, les personnes âgées perdent leur principal moyen de locomotion. On pourrait imaginer qu'elles le remplacent par les transports en commun or les études tendent à prouver le contraire.² Paradoxalement, l'arrêt de la conduite automobile ne se traduit pas nécessairement par l'utilisation accrue d'un autre mode de transport.

L'inutilisation des transports en commun par exemple est intimement liée à leur pénibilité d'accès : Par exemple, un arrêt de bus trop éloigné du domicile dissuade la personne de s'y rendre.

Les difficultés d'usage ne s'arrêtent pas là : l'accès aux services d'informations, l'achat des billets, l'utilisation des automates sont autant de facteurs pouvant être intimidants voire rédhibitoires pour les personnes âgées.

Favoriser la mobilité des personnes âgées c'est donc imaginer des moyens de locomotion adaptés à leurs besoins, à leurs envies et à leurs habitudes. Privilégier les transports solidaires ou aménager le territoire pour favoriser les déplacements à pied semblent être les premières solutions à apporter.

¹ Espinasse, C. (2010) Le deuil de l'objet voiture chez les personnes âgées. Groupe de suivi II du Groupe Opérationnel n°1 Mobilité, territoires et développement durable.

² Dumas, C. (2012) « Mobilité des personnes âgées », *Gérontologie et société*, vol. 35/141, no. 2, 2012, pp. 63-76.



SERVICES À LA POPULATION.

Quels bassins de vie pour les habitants ?	97
Les habitants ont-ils accès aux services et commerces ?	98 -99
Les habitants ont-ils accès aux sports, à la culture et aux loisirs ?	100
Quels sont les besoins liés aux commerces et aux services ?	101 - 103
Ce qu'il faut retenir.	104
Clefs de compréhension.	105 -106



Quels bassins de vie pour les habitants ?



Bassin de vie.

Le découpage de la France « en bassins de vie » a été réalisé par l'INSEE pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services de la vie courante à savoir :

- Les services aux particuliers ;
- Les commerces ;
- L'enseignement ;
- La santé ;
- Les sports, loisirs, la culture ;
- Les transports.

Bassins de vie - CC Roche aux Fées Communauté - Découpage réalisé en 2012.



Observatoire des territoires | 2021 | Traitement © Kainotomía.

Bien que le territoire comporte trois pôles urbains (Janzé, Retiers, Martigné-Ferchaud), il se compose également de bassins de vie qui renvoient aux territoires avoisinants. Le découpage réalisé par l'Insee en 2012 scinde le territoire intercommunal en 4 bassins de vies : Châteaugiron (auquel appartient Amanlis) ; Janzé (auquel appartiennent Brie, Janzé et Le Theil-de-Bretagne), La Guerche-de-Bretagne (auquel appartient Chelun) et Retiers (qui englobe l'ensemble des autres communes de l'EPCI).

En 2020, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) défini à l'échelle du Pays de Vitré, identifie Janzé comme un pôle structurant d'un bassin de vie en devenir. Du fait de ses équipements scolaires et hospitaliers, en particulier, Janzé rayonne sur un bassin de vie de 20 000 habitants et dépasse de ce fait le territoire de Roche aux fées communauté. Retiers et Martigné-Ferchaud sont identifiés comme des pôles intermédiaires et complémentaires avec un ancrage de proximité apportant une réponse aux besoins courants.

Pour les habitants de Roche aux Fées communauté, l'accès aux services et équipements de la vie courante renvoie donc à un territoire bien plus disparate que celui du découpage administratif.



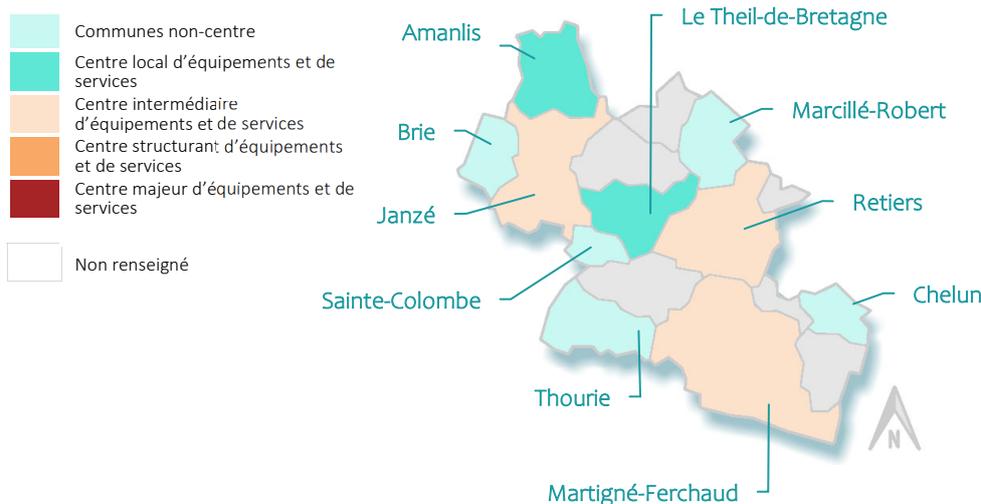
Les habitants ont-ils accès aux services et aux commerces ?



Niveaux de centralité.

Le niveau de centralité s'appuie sur le tableau complet des 185 équipements présents dans la base permanente des équipements de l'INSEE. Il permet la comparaison de la dotation en commerces et services et identifie celles possédant peu ou pas du tout d'équipements et celles qui sont très bien dotées avec des équipements nombreux et variés.

Niveaux de centralités- CC Roche aux Fées Communauté - 2021.



Observatoire des territoires | 2021 | Traitement © Kainotomía.

Sur le territoire communautaire, Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud sont des centres intermédiaires d'équipements et de services. Cela signifie qu'elles disposent d'équipements, de commerces et services de proximité, faisant de ces communes des foyers d'activité du quotidien. La base permanente des équipements de l'Insee indique que les commerces de bouche et de biens de consommation y sont bien représentés. Néanmoins, ces derniers y sont essentiellement concentrés en centre bourg.

Les communes d'Amanlis et du Theil-de-Bretagne sont classées comme des centres locaux d'équipements et de services : leur offre est restreinte autour d'équipements du quotidien : coiffeur, école élémentaire, restaurant, boulangerie, artisans du bâtiment, etc.

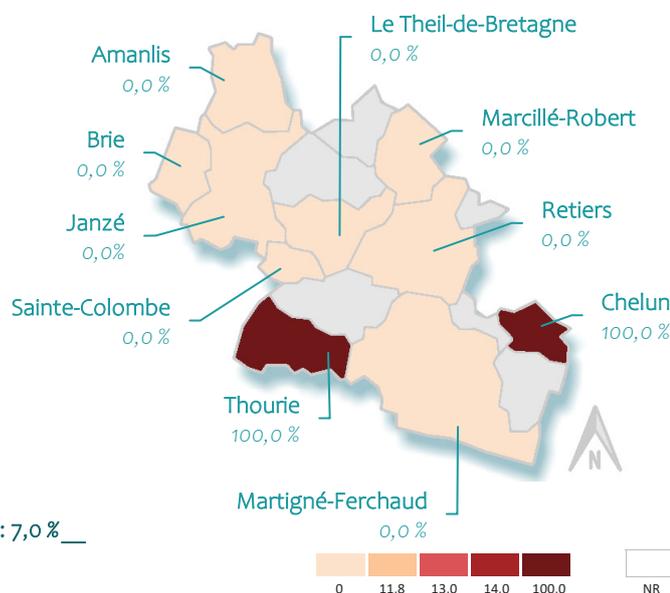
Enfin, Brie, Sainte-Colombe, Marcillé-Robert, Thourie et Chelun sont définies comme des communes non-centres. Certaines de ces communes n'ayant même aucun commerce de bouche déclaré dans la base des équipements de l'INSEE de 2020.



Part de la population éloignée des équipements de proximité - par commune - 2020 - (En %).

Gamme de proximité.

La gamme de proximité regroupe les 27 services qui sont présents dans le plus grand nombre de communes. Elle comporte des commerces tels que les boulangeries, les supérettes, les services postaux, les écoles élémentaires ou les artisans du bâtiment. Tous les départements, possèdent l'ensemble des services de cette gamme cependant, localement, la dotation des communes varie.



Insee | Base des équipements 2020 | Traitement © Kainotomía.

Sur le territoire observé, seules les populations des communes de Thourie et Chelun sont éloignées des équipements de proximité qui comportent des commerces tels que les boulangeries ou les supérettes.

Seuls les habitants de Thourie vivent également à plus de 15 minutes des équipements dits intermédiaires qui comportent des commerces types supermarchés, librairies, collèges, etc.

L'ensemble des habitants du territoire communautaire vit toutefois à moins de 30 minutes des équipements de la gamme supérieure (lycée, hypermarché, hôpital, cinéma...).

Le temps moyen d'accès en automobile aux services d'usage (c'est à dire aux équipements intermédiaires) est par ailleurs estimé à :

- 11,1 minutes dans le bassin de vie de Châteaugiron ;
- 14,3 minutes dans le bassin de vie de Janzé ;
- 16,3 minutes dans le bassin de vie de la Guerche-de-Bretagne ;
- 20,6 minutes dans le bassin de vie de Retiers.



7,0 %

Part de la population se situant à plus de 7 minutes des équipements de proximité.



3,1 %

Part de la population se situant à plus de 7 minutes des équipements intermédiaires.



0,0 %

Part de la population se situant à plus de 30 minutes des équipements supérieurs.

CC Roche aux Fées
Communauté - 2019.

INSEE | 2020



Les habitants ont-ils accès aux sports, à la culture et aux loisirs ?



Base permanente des équipements sportifs et culturels.

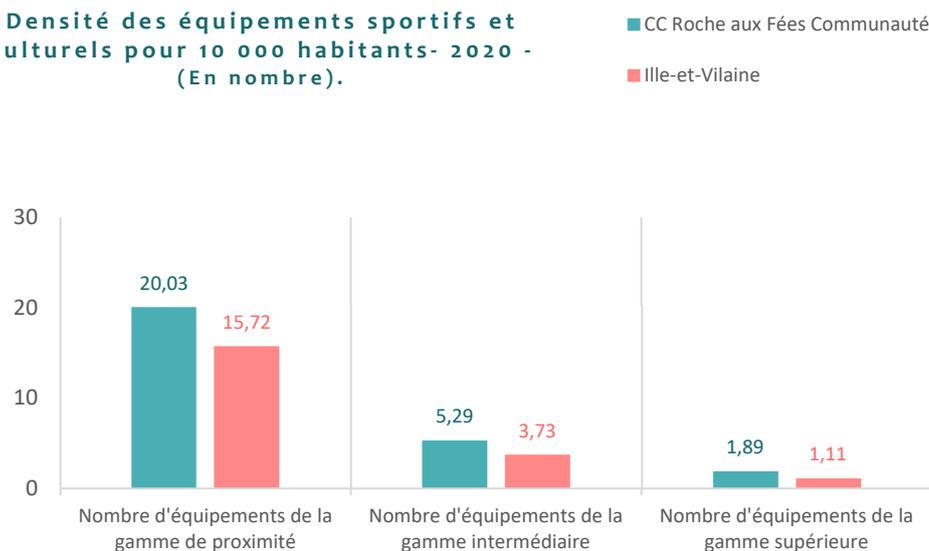
Dans le domaine "Sports, loisirs et culture", la base recensent :

La gamme de proximité (terrains de tennis, salles multisports, bibliothèques, etc.).

La gamme intermédiaire (salles de sport spécialisées, bassins de natation, pistes de skate, roller, etc.).

La gamme supérieure (théâtres, cinémas, lieux d'exposition, etc.).

Densité des équipements sportifs et culturels pour 10 000 habitants- 2020 - (En nombre).



INSEE | Base des équipement 2020 | Traitement © Kainotomía.

La base permanente des équipements révèle également que la gamme de services dédiés à la culture, aux sports et aux loisirs est bien représentée dans l'intercommunalité par rapport à la moyenne départementale et ce dans toutes les gammes de services. Les taux de couverture varient toutefois d'une commune à l'autre et rappelle l'importance de la complémentarité d'une telle offre de services à l'échelle intercommunale.

Dans la gamme de proximité, toutes les communes sont dotées sauf Sainte-Colombe. Les mieux équipées étant Brie avec 40,9 équipements pour 10 000 habitants, Thourie (36,6) Amanlis (28,9) et Chelun (28,7).

Brie, Marcillé-Robert, Le Theil-de-Bretagne, Sainte-Colombe, Thourie et Chelun ne comptent aucun équipement de la gamme intermédiaire. Dans cette catégorie ce sont les communes de Retiers, Janzé et Amanlis qui proposent la meilleure offre avec respectivement 11,4 ; 7,20 et 5,8 équipements pour 1 000 habitants.

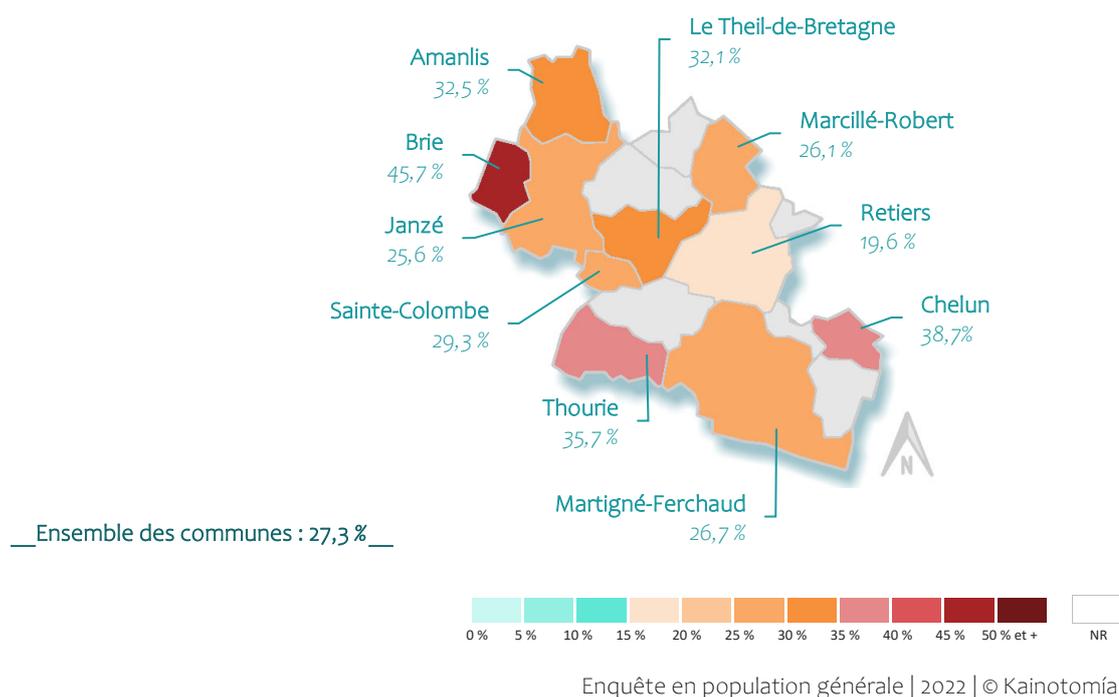
Les équipements de la gamme supérieure sont proposés à Thourie (12,2 équipements pour 1 000 habitants), Janzé (2,4) et Retiers (2,3).

L'offre d'activité et d'équipements sportifs, culturels et de loisirs est donc ici encore plutôt concentrée dans les communes « pôles ».



Quels sont les besoins liés aux commerces et aux services ?

Parts de répondants au questionnaire qui éprouvent des difficultés légères à intenses liées à la gestion de la vie quotidienne - 2022 - (En %).



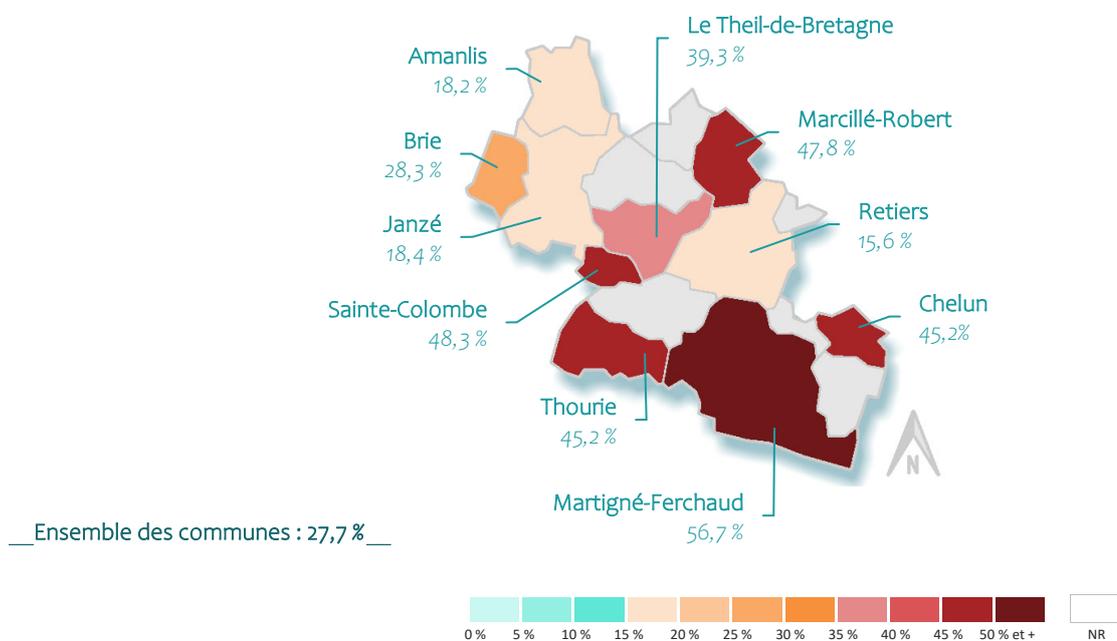
Des besoins liés à l'insuffisance et à l'accessibilité de l'offre de services et de commerces :

Interrogés dans le cadre du questionnaire, les habitants évoquent leur difficulté dans la gestion de leur vie quotidienne (liée notamment à l'accès aux commerces et services). Leurs réponses corroborent les données observées préalablement puisque ce sont les habitants les plus éloignés des équipements de proximité qui signalent en plus grand nombre rencontrer des difficultés :

- 27,3 % des répondants, toutes communes confondues, déclarent rencontrer des difficultés dans l'accès aux commerces et aux services. Ils sont 45,7 % à Brie, 35,7 % à Thourie et 38,7 % à Chelun.
- 44,5 % des répondants, toutes communes confondues, estiment que les commerces ne sont pas suffisants (Ils sont plus de 50 % à Amanlis et Chelun, plus de 60 % à Sainte-Colombe, au Theil-de-Bretagne et à Martigné-Ferchaud, plus de 70 % à Marcillé-Robert et Brie, plus de 90 % à Thourie).
- 75,3 % des répondants, toutes communes confondues, estiment que les commerces sont faciles d'accès. (Ils sont seulement 15,3 % des répondants à Sainte-Colombe).
- 79,8 % des répondants, toutes communes confondues, estiment que les commerces sont adaptés à leur mode de vie. (Ils sont seulement 8,5 % des répondants à Sainte-Colombe).



Parts de répondants au questionnaire qui estiment que les activités et équipements sportifs sont insuffisants - 2022 - (En %).



Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía

Des demandes liées à la diversité et à l'accessibilité de l'offre culturelles, sportives et de loisirs :

La présence d'équipements sur un territoire participe à son attractivité. Si Roche aux Fées Communauté paraît relativement bien dotée, c'est en partie grâce à sa faible densité de population. Au-delà du nombre d'équipements, les inégalités d'accès peuvent être importantes en raison de temps d'accès parfois élevés comme évoqué concernant les commerces et services de proximité.

Ici :

- 27,7 % des répondants, toutes communes confondues, estiment que les activités et équipements sportifs et de loisirs ne sont pas suffisants (Ils sont plus de 30 % au Theil-de-Bretagne, plus de 40 % à Sainte-Colombe, Marcillé-Robert, Thourie et Chelun, plus de 50 % à, et à Martigné-Ferchaud).
- 72,2 % des répondants, toutes communes confondues, estiment que ces équipements sont faciles d'accès. (Ils sont seulement 11,9 % des répondants à Sainte-Colombe et 32,3% à Chelun).
- 57,6 % des répondants, toutes communes confondues, estiment que ces équipements sont adaptés à leur mode de vie. (Ils sont seulement 5,1 % des répondants à Sainte-Colombe et 29 % à Chelun).



« Les commerces sont facilement accessibles pour des personnes en bonne santé, pas pour les usagers en fauteuil roulant ou les personnes âgées qui ont du mal à se déplacer à cause de la présence de marches pour accéder à de nombreux commerces. »

Habitant.e de Retiers.

« Dommage qu'une partie du centre bourg soit complètement abandonnée, village fantôme limite. Vieux commerces abandonnés, routes délabrées, activités nulles. Nous ne savons même pas ce qu'il y a comme activités sportives dans Martigné, vous pourriez faire un peu plus de pub sur les réseaux pour ce genre de choses ou activités comme concours de belote ou club pour les anciens. Peut-être qu'il y a tout ça mais notre génération est plus connectée pour s'informer. »

Habitant.e de Martigné-Ferchaud.

« Thourie devient de plus en plus un village dortoir. Tout est fait pour attirer des familles avec de jeunes enfants. Mais une fois leur scolarité terminée, ces jeunes, en majorité, ne restent pas à Thourie. Il faut alors réattirer de nouveaux habitants, c'est un cercle vicieux, avec le risque de trop étendre l'urbanisation. Si on dispose d'un véhicule, du permis de conduire et de la capacité à les utiliser, on peut vivre à Thourie. Mais si l'un de ces éléments manque alors les grosses difficultés commencent : pour les courses, les loisirs, le travail (y aller ou en trouver), les soins médicaux, etc. Ce ne sont pas les pistes cyclables qui résoudront les problèmes de mobilité à Thourie. Le vélo ici est une pratique sportive, pas un moyen de locomotion. Le covoiturage ne convient pas à tous les cas de figure. Il reste à espérer un maillage serré de cars... on peut rêver à un retour aux années 60. Un ou plusieurs vrais commerces pourraient résoudre les problèmes de certains habitants et créer une dynamique. »

Habitant.e de Thourie.

Verbatim issu des entretiens | octobre 2022.

Des besoins liés à l'attractivité du territoire :

La possibilité pour la population d'accéder dans de bonnes conditions à un certain nombre de commerces et de services publics ou privés joue fortement sur la qualité de vie des habitants. Le caractère rural et la faible densité de certaines communes du territoire observé ne favorisent pas l'installation de nouveaux équipements, services ou commerces. Or, leur présence est un facteur important d'attractivité, notamment pour les jeunes ménages, et sont utiles pour répondre aux besoins d'une population vieillissante. L'implantation de nouveaux équipements ou au moins la préservation de ceux existants est donc un enjeu majeur pour le territoire.



Ce qu'il faut retenir

Un territoire bien doté en équipements et services mais essentiellement dans les communes « pôles ».

🎯 Un territoire intercommunal bien doté en commerces et services de la vie quotidienne mais aussi en équipements sportifs et culturels.

🎯 La présence de foyers d'activité : Janzé, Retiers, Martigné-Ferchaud.

🎯 Mais des commerces, services et équipements essentiellement concentrés dans ces communes « pôles » et en centre-bourg.

🎯 Un manque général de commerces et de services pour les communes de Thourie et Chelun et donc des populations éloignées des équipements de proximité.

🎯 Une nécessité de renforcer l'offre de commerces et de services et d'organiser des pôles de vie accessibles à tous.

🎯 Des besoins spécifiques pour :

- Les jeunes.
- Les personnes âgées.
- Les personnes non véhiculées.



Le développement et le maintien des services, un enjeu crucial pour le territoire.

La question de l'attractivité d'un territoire soulève un double enjeu : l'un externe et l'autre interne. L'attractivité sous-tend un enjeu de développement du territoire et de mise à disposition des services nécessaires à la vie de la population. Elle se définit également par le rapport de ce territoire avec ceux environnants et renvoie alors aux notions de concurrence, de différenciation et de complémentarité. Au-delà d'assurer des services à la population, le territoire doit aussi se différencier de ceux avoisinants, en jouant sur ses spécificités géographiques, en répondant aux besoins non pris en compte alentour, en étant en perpétuelle adaptation.

L'accès aux services doit permettre de maintenir et / ou d'attirer de nouvelles populations. En effet, la progression de l'offre de services et le dynamisme démographique vont de pair.

À ce titre, la situation de la Bretagne montre une évolution des taux d'implantation des services plus élevée dans la partie du territoire qui s'étire du nord-est au sud de la région en passant par Saint-Malo, Rennes, Vannes et Lorient ¹.

Ce lien entre démographie et taux de services met en évidence la possibilité d'un cercle vertueux où la création de services attire une nouvelle population qui elle-même contribue à l'installation de nouveaux services. On y voit une nécessité d'autant plus grande dans les communes plus rurales qui peinent à trouver une nouvelle dynamique démographique.

Dans le cas d'un déclin démographique qui entrainerait la fermeture de certains services (on peut penser notamment aux classes d'école), le territoire devient moins attractif, ce qui contribue à l'accélération de la chute démographique.

Un ajustement s'opère donc entre les besoins de la population et l'offre de services. Mais cet ajustement ne se réalise pas simultanément : l'offre de services s'adapte plus ou moins rapidement à l'évolution de la population.

La nécessité de s'adapter aux changements sociétaux.

Entre 2012 et 2017, l'offre de services à la population augmente en Bretagne mais à un rythme moindre que dans les autres régions ². L'offre de services est en progression dans les espaces à forte croissance démographique mais les taux d'implantation des services y restent toutefois moins élevés. Dans la moitié des intercommunalités bretonnes, l'éventail des services proposés à la population s'est restreint sur la période.

Au-delà de facteurs purement démographiques, les changements de modes de vie et de consommation influent également sur l'évolution du tissu commercial ou sur la mise à disposition d'équipements sportifs ou de loisirs. Les réorganisations territoriales, notamment la refonte de la carte des intercommunalités ou le regroupement de communes, peuvent aussi engendrer une réallocation des services sur le territoire.

¹et² INSEE. (2019). L'offre de services progresse en Bretagne, essentiellement dans le secteur paramédical et les espaces à forte croissance démographique. Repéré à : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3743444>



Clefs de compréhension



Bien qu'il y ait une évolution de l'offre de services à l'échelle régionale, l'augmentation n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire et n'est pas aussi rapide qu'à l'échelle nationale.

En effet, entre 2012 et 2017, les services dits de proximité ont augmenté de 7,4 % en Bretagne contre 15 % en métropole. Ces services regroupent l'ensemble des équipements utilisés quotidiennement et nécessaires à la vie des habitants.

Sur la même période, le nombre de points d'accès aux services dits « intermédiaires » a progressé de 3,1 % en Bretagne contre 4,5 % en France métropolitaine. Or, si ces derniers augmentent en nombre, ils diminuent en termes de diversité.¹

En effet, en Bretagne, le nombre de points d'accès est en baisse pour la moitié de ces services intermédiaires et notamment pour les banques, les relais de poste, les magasins culturels ou proposant des produits de consommation ; ceux-ci subissant l'augmentation des achats en ligne et la concurrence de grandes enseignes.

Pour contrebalancer ce phénomène, les territoires peuvent s'adapter, notamment en encourageant le retour ou la mise en place d'artisans ou de commerçants indépendants mais aussi en intégrant de nouveaux modes de consommation, tels que les achats en ligne et les opérations numériques. Ainsi, lutter contre la fracture numérique permet également d'offrir aux habitants un accès facilité aux services.

¹ INSEE. (2019). L'offre de services progresse en Bretagne, essentiellement dans le secteur paramédical et les espaces à forte croissance démographique. Repéré à : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3743444>



SERVICES AUX FAMILLES.

Quels sont les besoins en matière de services à la petite-enfance ?	108 - 109
Quels sont les besoins en matière de services enfance-jeunesse ?	110 -113
Quels sont les besoins en matière de services aux seniors ?	114 -117
Ce qu'il faut retenir.	118
Clefs de compréhension.	119 - 121



Quels sont les besoins en matière de services à la petite-enfance ?



Enfants de 0 à 5 ans du territoire d'observation – 2019 – (En nombre).

Territoires	Enfants de 0 à 5 ans	Territoires	Enfants de 0 à 5 ans
Amanlis	135	Marcillé-Robert	56
Brie	79	Martigné-Ferchaud	149
Chelun	34	Retiers	266
Janzé	465	Sainte-Colombe	31
Le Theil-de-bretagne	108	Thourie	46
CC Roche aux Fées Communauté			1 676

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Les éléments démographiques présentés précédemment ont permis de définir l'intercommunalité comme un territoire familial où les ménages avec enfants (couples et familles monoparentales confondus) représentent, en 2019, 40,1 % de l'ensemble des ménages.

Certaines communes du territoire d'observation sont d'ailleurs plus attractives pour ces familles : Amanlis, Brie et Chelun, où elles représentent respectivement 44,9 %, 48,8 % et 46,2 % des ménages à l'échelle communale.

Le taux de natalité entre 2013 et 2019 atteint 11,5 naissances pour 1 000 habitants. Ce taux a diminué de 5,1 points depuis 1968. Il chute notamment à partir de 2013 après avoir été relativement élevé au début des années 2000.

En 2019, Roche aux Fées communauté compte toutefois 1 676 enfants de 0 à 5 ans. Ces derniers vivent principalement dans les communes de Janzé (Ils sont 465), Retiers (266), Martigné-Ferchaud (149), Amanlis (135) et Le Theil-de-Bretagne (108).

Pour rappel, les familles monoparentales sont par ailleurs en augmentation dans l'intercommunalité. Parmi elles, 67,5 % comptent un parent en emploi. Parmi les couples avec enfant(s), 82 % des parents travaillent tous les deux. La recherche d'un mode de garde est donc essentielle sur le territoire.



74,1%

Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de trois ans.

CC Roche aux Fées Communauté –2020.

CAF data | 2020

Taux de couverture en accueil de jeunes enfants du territoire d'observation, par commune – 2020 – (En %).

Territoires	Taux de couverture	Territoires	Taux de couverture
Amanlis	59,1%	Marcillé-Robert	102,4%
Brie	47,9%	Martigné-Ferchaud	65,2%
Chelun	74,2%	Retiers	86,6%
Janzé	101,4%	Sainte-Colombe	39,3%
Le Theil-de-bretagne	63,1%	Thourie	52,2%
CC Roche aux Fées Communauté			74,1 %

CAF data | 2020 | Traitement © Kainotomía.

Une nécessité de développer et renforcer l'accessibilité des services de garde à destination des 0 à 3 ans :

Parmi les répondants au questionnaire, 43,3 % des familles avec enfant(s) de 0 à 3 ans se disent insatisfaites des modes de garde présents dans leur commune.

Le taux de couverture global intercommunal de l'accueil du jeune enfant est pourtant satisfaisant : 74,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Cependant, ce constat est à relativiser car :

- Dans son calcul, la CAF ne prend pas en compte le fait qu'un même enfant puisse mobiliser deux places auprès d'intervenants différents pour être accueilli toute la journée. C'est notamment le cas des enfants de 2 ans qui sont scolarisés le matin et accueillis par une assistante maternelle l'après-midi.
- On observe une diminution progressive du nombre de places chez les assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire alors même qu'elles constituent une part importante de l'offre. On décompte 36 assistant(e)s maternel(le)s de moins entre 2017 et 2020.

L'offre d'accueil collectif semble aujourd'hui adaptée à la structuration de la population intercommunale en ce qu'elle se concentre dans les communes où les enfants de moins de 3 ans et les familles sont les plus nombreuses. Cependant, le taux de couverture en accueil collectif est très faible (8% contre 28% au niveau départemental). Par ailleurs, on observe une disparité entre les communes. Les structures Petite Enfance sont majoritairement situées au nord du territoire, dont deux à Janzé et une à Retiers. Les communes du sud ne comptent aucun EAJE (RAFCOM, Diagnostic CTG, 2020).



Quels sont les besoins en matière de services enfance-jeunesse ?



Population de 5 à 29 ans du territoire d'observation, par commune – 2019 – (En nombre).

Territoires	5 à 14 ans	15 à 29 ans	Territoires	5 à 14 ans	15 à 29 ans
Amanlis	285	281	Marcillé-Robert	139	98
Brie	169	154	Martigné-Ferchaud	330	337
Chelun	71	50	Retiers	712	574
Janzé	1 254	1 420	Sainte-Colombe	49	56
Le Theil-de-bretagne	273	253	Thourie	153	143
CC de Roche aux Fées Communauté				4 152	3 393

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Tout comme pour les services à destination de la petite-enfance, le nombre important et grandissant d'habitants de 5 à 29 ans va impacter les services à destination de l'enfance et de la jeunesse puisque ces services se voient confrontés à une hausse des demandes et des effectifs.

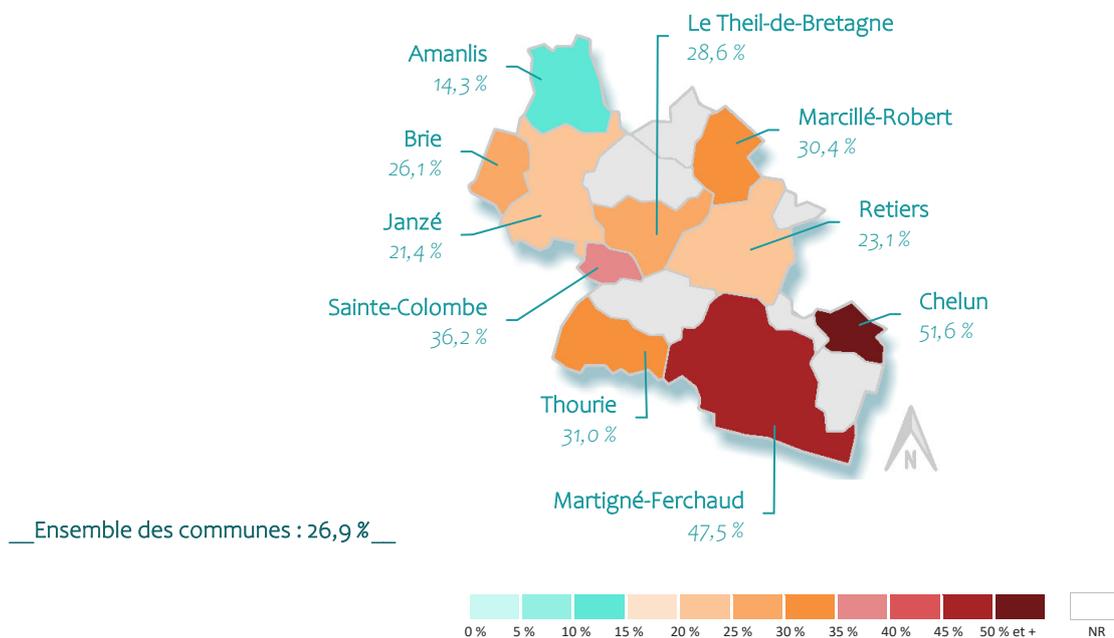
Entre 2018 et 2019, l'intercommunalité voit arriver sur son territoire 183 enfants de 1 à 14 ans et 106 jeunes de 15 à 24 ans. Si leur part au sein de la population générale diminue, leur nombre, lui, augmente. 4 152 enfants de 5 à 14 ans vivent plus particulièrement sur le territoire communautaire en 2019. Ils étaient 3 488 en 2008. Les moins de 15 ans représentent d'ailleurs la tranche d'âge la plus importante dans Roche aux Fées Communauté (21,8%).

Les 15 à 29 ans représentent quant à eux 14,9 % de la population, ce qui les porte au nombre de 3 393 en 2019. En 2008 ils étaient 3 982. Un chiffre qui augmente donc de manière moins importante que pour les plus jeunes enfants et dû au départ des jeunes adultes du territoire intercommunal pour se former et / ou travailler.

Ici encore, l'augmentation du nombre de familles monoparentales va impacter les besoins en modes de garde et de loisirs. D'autant que la probabilité de vivre dans ce type de famille augmente avec l'avancée en âge. Il en est de même pour les enfants et les jeunes dont le ou les parents sont en emploi et qui sont surreprésentés dans l'intercommunalité.



Parts de répondants au questionnaire qui estiment que les services à destination de l'enfance-jeunesse ne sont pas suffisants - 2022 - (En %).



Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía

Une nécessité de consolider l'équité d'accès à l'offre de services enfance-jeunesse :

La couverture en termes d'ALSH est forte dans la Communauté de communes. Chaque partie du territoire est située à moins de 10 minutes en voiture des structures d'accueil. Ces dernières sont, en majorité, gérées par des associations (notamment Familles Rurales et Crocq'vacances). Globalement, ces structures font état d'une hausse de leur fréquentation depuis 2017 et accueillent en majorité les enfants de la commune où elles se situent. Dans l'ensemble des sites, les enfants n'étant pas originaires de la CC représentent 6 % du public accueilli. Certaines structures n'ont plus la capacité d'accueillir les enfants des communes voisines par manque de places, ce qui incite à une réflexion globale sur l'adaptation de l'offre d'accueil et les mutualisations envisageables.

Les Espaces Jeunes couvrent également théoriquement l'ensemble du territoire (accessibilité à moins de 10 min en voiture) et principalement le secteur nord où la concentration des 11-17 ans est la plus importante. Certaines structures font état d'une baisse de leur fréquentation depuis 2017, allant jusqu'à - 34 % pour Amanlis. Cela est principalement dû à la baisse de fréquentation des plus de 15 ans. D'autres structures présentent en revanche une hausse importante de leur activité comme celles de Retiers et de Janzé (RAFCOM, Diagnostic CTG, 2020). Dans ces communes, les répondants au questionnaire semblent satisfaits des services enfance-jeunesse tandis que la part de personnes qui estiment que ces services ne sont pas suffisants s'élève à 51,6 %, Chelun, 47,5 % à Martigné-Ferchaud, 36,2 % à Sainte-Colombe, 31 % à Thourie et 30,4 % à Marcillé-Robert.



« L'espace jeune est apprécié, il est à côté du collège. Mais il y a des difficultés d'accessibilité. Il faut que les parents soient disponibles pour amener les jeunes. Quand les parents travaillent, les jeunes sont bloqués à la maison. »

Bénévole d'association.

« On touche peu les plus de 16 ans. On les voit peu en espace jeunes. Ce qu'il manque pour ce public c'est de l'information jeunesse. Il y a le PIJE communautaire mais il est très peu présent à Janzé et très peu visible. C'est lié à leur situation géographique. Il y a un travail à faire pour adapter ce dispositif. »

Professionnel. le de l'animation enfance-jeunesse.

« On a des difficultés pour l'embauche des animateurs. Dès qu'il y a un arrêt on a vraiment du mal à gérer, c'est très difficile. Il y a une pénurie. En milieu rural, c'est encore plus compliqué. Et puis on a des difficultés financières pour l'embauche. »

Professionnel. le de l'animation enfance-jeunesse.

Verbatim issu des entretiens | octobre 2022.

Parmi les problématiques repérées il y a donc celle de l'adéquation entre l'activité et les moyens mis en œuvre. Cette problématique soulève d'une part la question de l'encadrement des enfants et jeunes puisque la hausse des effectifs nécessite de fait un nombre d'animateurs plus important. Or, le recrutement de personnels semble plus difficile ces dernières années. Ce phénomène est dû en partie à un nombre de candidats aux BAFA et au BAFD qui a tendance à baisser. Les mesures de prévention de la crise sanitaire ont accru ces tensions qui étaient déjà existantes.

L'augmentation des familles et du public jeune entraîne également des difficultés dans l'adéquation des locaux aux effectifs. Certains acteurs signalent que les locaux n'ont pas une assez grande capacité d'accueil pour faire face à une croissance des effectifs.

Parfois, l'implantation territoriale des structures n'est pas forcément pensée pour faciliter l'accès aux familles avec plusieurs enfants de tranches d'âge différentes ou aux jeunes qui souhaiteraient être autonomes.

Enfin, dans le cadre du diagnostic CTG le constat est fait d'un besoin de communication sur les dispositifs existants et d'adaptation de ces derniers notamment concernant le Point Information Jeunesse. Selon cette étude, le PIJ manque de visibilité auprès de certaines familles, au contraire des Espaces Jeunes, qui sont bien identifiés par les habitants.



3. Synthèse des enjeux

Petite enfance	<ul style="list-style-type: none">• Développer l'offre d'accueil collectif• Pérenniser et développer l'offre d'accueil individuel• Mettre en adéquation l'offre et la demande• Renforcer l'accessibilité des services Petite Enfance du territoire
Parentalité	<ul style="list-style-type: none">• Développer une offre parentalité adaptée aux besoins du territoire et accessible
Enfance	<ul style="list-style-type: none">• Consolider et développer l'offre d'accueil• Encourager la cohérence des actions entre les porteurs de projets, les communes et la CAF• Renforcer l'intérêt pour les métiers de l'animation
Jeunesse	<ul style="list-style-type: none">• Renouveler l'offre à destination du public des 16-25 ans• Consolider l'offre d'accueil jeunesse existante
Mobilité	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'accessibilité des services à la population• Adapter l'offre de mobilité aux besoins des différentes catégories de la population
Action sociale	<ul style="list-style-type: none">• Développer les liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire• Favoriser la participation des habitants à la vie du territoire

36

Convention Territoriale Globale 2021 - 2025. | Roche aux Fées Communauté | décembre 2021.

Des besoins pris en compte dans la Convention Territoriale Globale 2021 - 2025.

En 2021, Roche aux Fées Communauté et les 16 communes du territoire engageaient une démarche de concertation visant à élaborer une Convention Territoriale Globale en partenariat avec la CAF sur des actions ciblées en direction de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, du soutien à la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement, de la mobilité... Cette nouvelle contractualisation répond à la volonté de mise en œuvre d'une politique sociale de proximité cohérente et adaptée aux besoins de la population, et ce, pour une durée de 5 ans.

Le diagnostic a permis d'identifier sur tout le territoire de Roche aux Fées Communauté des enjeux stratégiques autour de 6 champs d'intervention que sont la petite enfance, la parentalité, l'enfance, la jeunesse, l'action sociale et la mobilité. Il en résulte notamment une volonté de développer et de renouveler l'offre de services, de l'adapter aux besoins du territoire et de les rendre plus accessibles.



Quels sont les besoins en matière de services aux seniors ?



29,4 %

Part des 60 ans et plus.

CC Roche aux Fées
Communauté - 2019.

Insee | 2019

Population de 60 ans et plus du territoire d'observation, par commune - 2019 - (En nombre).

Territoires	60 à 74 ans	75 ans et plus	Territoires	60 à 74 ans	75 ans et plus
Amanlis	222	91	Marcillé-Robert	130	161
Brie	113	30	Martigné-Ferchaud	488	381
Chelun	32	15	Retiers	615	591
Janzé	1 105	891	Sainte-Colombe	41	29
Le Theil-de-bretagne	224	132	Thourie	91	49
CC de Roche aux Fées Communauté				3 624	2 621

INSEE | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Les plus de 60 ans sont assez peu représentés dans la communauté de communes (29,4 %) toutefois leur nombre augmente : En 2008, les 60 ans et plus étaient au nombre de 5 204. En 2019, ils sont 6 245.

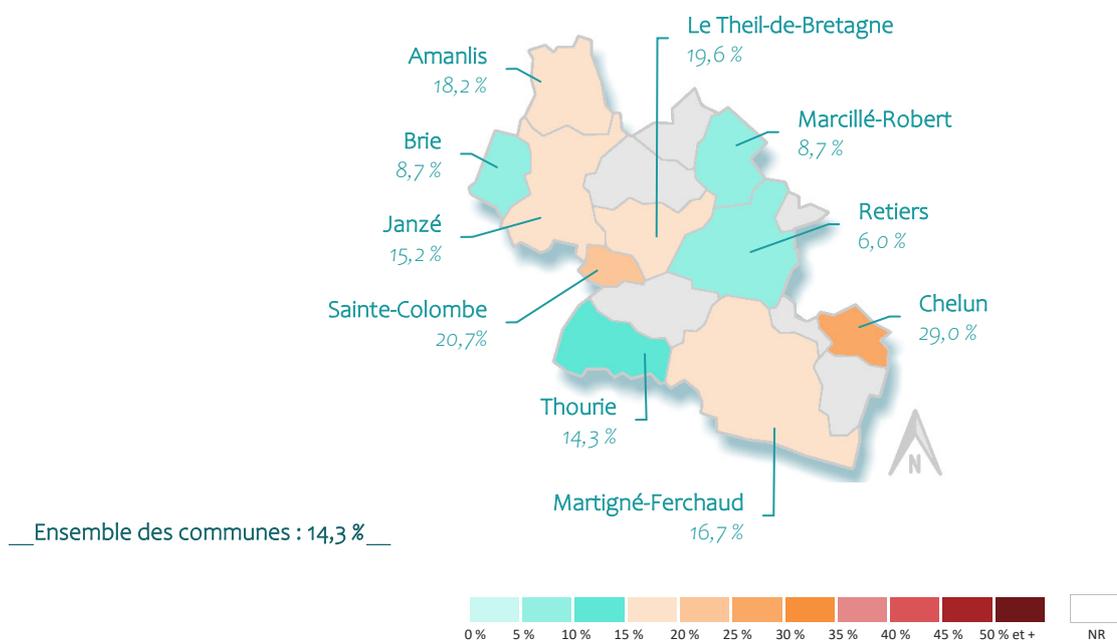
Comme les données démographiques l'ont montré précédemment, le vieillissement de la population, observable à l'échelle nationale, l'est également dans Roche aux Fées Communauté. L'indice de vieillissement a augmenté significativement depuis la fin des années 60. En 2019 dans l'intercommunalité on décompte 65 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans, en 1968 ce rapport était de 34 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Cet indice a donc presque doublé.

Les communes de Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud et Retiers font état d'une présence plus forte de la population de 60 ans et plus sur leur territoire : 27,2 % à Retiers, 30,6 % à Marcillé-Robert et 33,7 % à Martigné-Ferchaud (Soit une part de presque 10 points supérieure aux chiffres de la CC et de l'Ille-et-Vilaine pour Martigné-Ferchaud). Ces communes enregistrent d'ailleurs un indice de vieillissement particulièrement fort. Cette surreprésentation des seniors pourrait être attribuée à la présence de maisons de retraite dans chacune d'entre elles.

En 2018, on dénombrait également 879 personnes de 75 ans et plus qui vivaient seules chez elles et qui potentiellement seraient concernées par des mesures de maintien à domicile.



Parts de répondants au questionnaire qui estiment que les services à destination des seniors ne sont pas suffisants - 2022 - (En %).



Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía

Anticiper les besoins liés à l'insuffisance et à l'accessibilité de l'offre de services pour les seniors :

Interrogés dans le cadre du questionnaire, les habitants ont été assez peu nombreux à livrer leurs attentes concernant les services aux seniors. Le taux de réponses assez faible sur cette thématique pourrait être dû à la faible représentation des personnes de 60 ans et plus parmi les répondants ; Et potentiellement à l'absence de services sur certaines communes et / ou à la méconnaissance des services qui a généré un taux de non-réponse important.

Seulement 340 habitants ont répondu aux questions de cette thématique sur les 1 081 répondants. Parmi eux on décompte 246 personnes de 60 ans et plus.

- Seulement 14,3 % des répondants tous âges confondus et toutes communes confondues, estiment que les services à destination des seniors sont insuffisants. Cette part dépasse 20 % à Sainte-Colombe et à Chelun.
- La part des répondants qui estiment que les services aux seniors ne sont pas suffisants s'élève toutefois à 20,3 % chez les répondants de 60 ans et plus, toutes communes confondues.



« Il manque de moyens de transports pour les personnes âgées ne pouvant plus conduire et les trottoirs ne sont pas toujours adaptés à la mobilité réduite. Il manque aussi de dispositifs contre l'isolement. »

Habitant.e de Janzé.

« Retraité, je vis dans cadre idyllique sans contrainte. L'environnement et mon habitation me conviennent parfaitement pour l'instant. Bien sûr dans quelques années je ne pourrais plus assumer mon rythme de vie, l'âge se fera ressentir et physiquement me posera des difficultés pour assumer l'entretien de mon jardin et même de ma maison. La vie est ainsi pour tous les êtres humains. Je suis heureux présentement et le problème ne se pose pas tant que je suis en bonne santé. »

Habitant.e de Chelun.

« La fermeture de la poste est un véritable problème. Il serait bien de faciliter l'implantation d'une résidence seniors. Un effort à faire sur les activités culturelles (manque de locaux). »

Habitant.e de Retiers.

Verbatim issu des entretiens | octobre 2022.

Des besoins synthétisés par le groupe de travail d'analyse partagée :

Conscients que les difficultés liées au vieillissement de la population émergent sur le territoire depuis quelques années, les membres du Comité de Pilotage ont priorisé cette thématique dans le cadre des groupes de travail d'analyse partagée, organisés au cours de l'ABS. Le travail des acteurs locaux participants à ces groupes a permis de déterminer différentes causes aux difficultés que peuvent rencontrer les seniors :

- **La complexité des déplacements liée à la perte d'autonomie**, avec : Un manque de moyens de déplacements alternatifs à la voiture individuelle ; Des situations d'isolement sociale et géographique.
- **L'éloignement des services**, avec : La fermeture de certains services ; Le manque de personnel ; Des situations de précarité économique.
- **La complexité et la méconnaissance des dispositifs**, avec : Le manque de clarté dans la communication vers le public ; Le manque de passerelle entre les services.
- **L'inadaptation des logements**, avec : Des logements trop grands et non adaptés à la perte d'autonomie ; Le manque ou la méconnaissance de solutions de logements de transition et alternatifs à l'EHPAD.
- **Le manque de solutions de répit pour les aidants.**



9- Amplifier et adapter la politique de maintien à domicile



1- Diagnostics complets des logements pour personnes en perte d'autonomie (personne âgée, personne en situation de handicap), y compris par anticipation et pour une projection à long terme

- ingénierie interne ou financement par les partenaires
- conseil - accompagnement à l'acceptabilité pour engager des travaux dans une logique proactive ou à la sensibilisation au changement de logement

2- Aide à l'adaptation et à l'équipement du parc locatif social (HLM ou communal) : cf fonds de concours aux communes pour la réhabilitation

3- Tester et expérimenter de nouveaux produits

- habitat intergénérationnel (cf. action 4 : logement jeunes)

CÉRUR

Elaboration du Programme Local de l'Habitat Roche aux Fées Communauté - Comité de pilotage - 19 juillet 2022

17

10- Offrir une diversité de solutions d'habitat complémentaires pour permettre des parcours résidentiels des personnes âgées



1- Développer une offre locative sociale à destination des personnes âgées autonomes

- des logements adaptés (typologie, surface, aménagement et équipement)

2- Accompagner la création d'une résidence pour les seniors autonomes

- S'inscrire dans les appels à projet départementaux ou nationaux
- Financement des espaces partagés / collectifs, lorsque d'autres financements ne sont pas possibles (- Cf. Articulation avec fonds de concours "solutions innovantes PA")

3- Expérimenter une offre innovante en « habitat inclusif »

4- Favoriser l'habitat intergénérationnel dans le neuf : "maison solidaire" ?

CÉRUR

Elaboration du Programme Local de l'Habitat Roche aux Fées Communauté - Comité de pilotage - 19 juillet 2022

18

Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) n°3 | Roche aux Fées Communauté | juillet 2022.

Des besoins liés au logement pris en compte dans le PLH 3.

Le travail de réflexion mené en 2022 pour la construction du troisième Plan Local de l'Habitat de Roche aux Fées Communauté (PLH 3) prend en compte les besoins liés à l'habitat des seniors au travers des actions 9 et 10 : « Amplifier et adapter la politique de maintien à domicile » et « Offrir une diversité de solutions d'habitat complémentaires pour permettre des parcours résidentiels des personnes âgées ».

Ces actions s'inscrivent plus largement dans une orientation stratégique qui vise à « Accompagner et anticiper le vieillissement pour répondre aux mutations sociodémographiques ».

Les besoins non pris en charge dans le cadre d'un projet de territoire sont donc ceux liés à la complexité des déplacements liée à la perte d'autonomie ; à l'éloignement des services, à la complexité et la méconnaissance des dispositifs et au manque de solutions de répit pour les aidants.

Les membres des groupes de travail proposent un plan d'action pour répondre à ces besoins (Cf. Document associé à ce rapport de diagnostic). Il appartiendra aux équipes municipales de s'engager ou non dans la réalisation des actions proposées.



Ce qu'il faut retenir

Des services aux familles qui peinent à suivre les évolutions socio-démographiques.

-  Des populations jeunes en augmentation sur le territoire intercommunal, principalement concentrées dans la moitié nord de l'EPCI.
-  Un taux de couverture global intercommunal de l'accueil du jeune enfant satisfaisant ...
-  ... Mais une nécessité de développer et de renforcer l'accessibilité des services de garde pour les 0 à 3 ans notamment au regard de la couverture en accueil collectif qui est faible et disparate.
-  Une couverture en termes d'ALSH et d'espaces jeunes assez forte dans la Communauté de Communes ...
-  ... Mais une nécessité de consolider l'équité d'accès à cette offre de services enfance-jeunesse pour l'ensemble des communes.
-  Des personnes âgées de plus en plus nombreuses sur le territoire avec certaines communes plus concernées par le vieillissement de la population (Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud et Retiers).
-  Une nécessité d'adapter le territoire à ce vieillissement de la population et de renforcer l'offre de services à destination des seniors.



Le développement éducatif est l'affaire de tous.

Les politiques petite enfance, enfance et jeunesse sont transversales à l'ensemble des actions publiques menées par les collectivités. Les enjeux liés à la jeunesse concernent non seulement les politiques en termes de loisirs, d'animation et de modes de garde mais également les dispositions en matière d'aménagement du territoire, de transport ou encore de participation à la vie locale.

L'activité des plus jeunes tient une place aussi importante dans la vie des familles que dans celles des municipalités car elle est intimement liée au contexte dans lequel elle s'inscrit. Les divers acteurs qui interviennent dans ce cadre relèvent un ensemble de défis propres au développement de l'enfant mais également de défis sociétaux. La prise en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse constitue en effet un outil permettant de promouvoir les principes d'égalité des enfants, des femmes et des hommes et d'égalité des territoires.

L'éducation des enfants nécessite de s'adapter aux évolutions contemporaines de la famille. Les modèles familiaux ont évolué, les liens familiaux se recomposent et les politiques publiques se voient donc contraintes de s'adapter à des demandes sociales de plus en plus diversifiées.

L'accueil des plus jeunes devient entre autres un moyen de modifier la charge familiale qui repose encore aujourd'hui principalement sur les femmes.

Les municipalités jouent donc un rôle important pour limiter les interruptions de carrière des mères de jeunes enfants ou pour garantir l'accès à l'emploi de toutes et tous.

Pour ce faire, il est nécessaire de considérer chaque tranche d'âge et d'articuler les différents temps de la petite enfance à la jeunesse dans une politique globale qui comprend autant la famille que l'école et le temps libre. Le développement éducatif s'inscrit alors dans le développement local, dans un cadre de coordination à l'échelle communale et/ou intercommunale.¹

Des mutations qui impactent les politiques publiques : L'intégration professionnelle des femmes.

L'une des évolutions sociales majeures des dernières décennies est certainement la participation accrue des femmes au marché du travail. Au cours des 50 dernières années, la proportion de femmes participant au marché du travail a fortement progressé. En 1962, à une époque où les femmes devaient demander l'autorisation de leur mari pour travailler, seulement 40 à 45 % des femmes ayant entre 30 et 50 ans étaient déclarées actives. Désormais, la proportion de femmes actives à ces âges est supérieure à 80 %. Cette hausse s'explique par deux causes distinctes. La meilleure reconnaissance de l'activité des femmes. La participation croissante des femmes au marché du travail avec une baisse du nombre de femmes au foyer et une augmentation de l'emploi salarié des femmes. Le nombre de mères de jeunes enfants exerçant une activité a fortement progressé au cours des dernières décennies.

Parallèlement, de nombreux emplois, essentiellement féminins d'ailleurs, ont été créés pour assurer un service de garde d'enfant

¹ Périer, H. (2015). Accueil des jeunes enfants : enjeux et perspectives. Regards, 48,119-129.



répondant à ce nouveau besoin.¹

L'intégration professionnelle des femmes a influé sur la sphère familiale. Le modèle dans lequel les deux parents travaillent et se répartissent les tâches ainsi que la garde extrafamiliale des jeunes enfants est aujourd'hui plus fréquent. Cependant, une part non négligeable des mères exerçant une activité lucrative ont un taux d'occupation réduit. Les pères travaillent plus rarement à temps partiel, bien que la tendance s'inscrive en légère hausse.

L'organisation de la famille a donc connu une évolution considérable ces dernières décennies. Relativement à ces situations, l'accès à un mode d'accueil pour les enfants devient un enjeu primordial pour les familles, pour concilier vie professionnelle et vie familiale.

Par ailleurs, les situations de chômage ou de travail à temps partiel peuvent être des choix plus ou moins contraints par des questions économiques ou pratiques liées à la garde des enfants. Cette situation face à l'emploi constitue donc un facteur de risque de précarité, notamment pour les femmes, un facteur qui pourra être accentué en cas de séparation par exemple.

La décohabitation et son impact sur les seniors.

En 1970, avant la montée en charge des régimes de retraite et la généralisation des régimes complémentaires, le niveau de vie moyen des retraités était inférieur à celui des actifs d'environ 20 % à 30 %.

Aujourd'hui, même si ce constat cache des disparités importantes, le niveau de vie moyen des retraités est plus proche de celui des personnes actives (en emploi ou au chômage). Cette progression du niveau de vie de la population a permis aux retraités de maintenir leur autonomie par rapport à leurs enfants, notamment leur autonomie résidentielle. Selon la théorie de Caldwell (1976) sur la transition démographique, le développement économique des sociétés apporte des changements dans le sens de la transmission de l'aide entre parents et enfants, l'aide s'orientant de plus en plus des parents vers les enfants, plutôt que l'inverse.

La préférence des familles contemporaines pour conserver une « intimité à distance » entre parents âgés et enfants adultes est partagée par les deux générations, les parents vieillissants et leurs enfants. Tous revendiquent leur autonomie, le changement des modes de vie (acceptabilité de la cohabitation hors mariage, augmentation du niveau de scolarité, etc.), contribuant ainsi à la diminution des taux de corésidence intergénérationnelle observés tout au long du XXe siècle.²

Aujourd'hui, les générations de baby-boomers qui ont adopté des normes et des valeurs d'autonomie arrivent à la retraite et abordent le troisième âge en manifestant également une forte préférence pour l'autonomie résidentielle.

Ce phénomène est toutefois à mettre en relation avec des besoins plus grands en matière de services aux seniors qu'ils concernent la mobilité, l'adaptation des logements ou encore la mise en place de services d'aide et de soins à domicile.

¹ Insee (2013). Forte hausse du taux d'activité des femmes en 50 ans. Repéré à : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1559961>

² Ogg.J., Renault.S., Trabut.L. (2015). La co-résidence familiale entre générations adultes : un soutien réciproque. Repéré à : <https://www.cairn.info/revue-retraite-et-societe1-2015-1-page-105.htm>



Clefs de compréhension



La décohabitation et le départ des enfants une fois adulte contribuent également à la diminution des relations sociales et nécessitent donc d'apporter une vigilance accrue aux situations d'isolement que peuvent vivre les aînés.

Les personnes âgées ont souvent été les grandes oubliées de la politique familiale. Pourtant les grands-parents et les arrière-grands-parents font parties intégrantes de la cellule familiale. La famille ne se résume pas à la seule problématique parents-jeunes enfants, au nombre de places en crèche et à la conciliation vie familiale/vie professionnelle.

En 1962 le « rapport Laroque » soulignait déjà que « *La population âgée a été, dans une large mesure, sacrifiée par la politique sociale française des quinze dernières années. [...] La priorité a été donnée au cours de cette période à l'encouragement de la natalité, à la politique de la famille et de l'enfance.* »

Il faudra attendre dix ans après l'installation de la conférence de la famille (en 1996) pour que celle-ci inscrive à son programme une réflexion liée à la place des personnes âgées dans la famille. En 2006 est ainsi publié le rapport d'Alain Cordier intitulé « La Famille, espace de solidarités entre générations ».¹

¹ Broussy, L. (2014). Chapitre 8. La personne âgée, élément essentiel de la famille et des politiques familiales. Dans : L. Broussy, Dix mesures pour adapter la société au vieillissement (pp. 157-179). Paris : Dunod.



ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX.

Quelles sont les populations ayant des besoins spécifiques en matière d'accès aux droits sociaux ?	123 -125
Les services sont-ils identifiés par les habitants ?	126 - 127
Quels sont les besoins en matière d'accès aux droits sociaux ?	128 -131
Ce qu'il faut retenir.	132
Clefs de compréhension.	133 -



Quelles sont les populations ayant des besoins spécifiques en matière d'accès aux droits sociaux ?

Il existe sur le territoire de la communauté de communes des ménages plus fragiles et dont la situation économique, sociale ou de santé nécessite une vigilance renforcée en matière d'accès aux droits sociaux.

Bien que les indicateurs économiques ne soient pas préoccupants, les données préalablement analysées mettent en évidence la présence de populations en situation de précarité économique.

En effet, le nombre d'allocataires de la CAF progresse dans la communauté de communes, en 2016, 13 055 personnes étaient couvertes par au moins une prestation Caf, elles sont 13 144 en 2020 (soit 89 personnes de plus).

Pour rappel, en 2019, 13,1 % des allocataires de la communauté de communes avaient des ressources constituées à plus de 50 % de prestations CAF et 6,6 % des allocataires de la CC de Roche aux fées Communauté avaient des ressources constituées à 100 % des prestations CAF. À Martigné-Ferchaud cette part s'élevait à 14,4%.

L'INSEE estime par ailleurs que 15,7 % des ménages de moins de 30 ans et 9,6 % des 75 ans et plus vivent au-dessous du seuil de pauvreté dans la communauté de communes.

La répartition par type de ménage témoigne quant à elle de plus faibles revenus pour les ménages d'une personne (hommes seuls et femmes seules) et pour les familles monoparentales. La quasi-totalité du revenu disponible pour ces familles provient des revenus d'activités mais elles se distinguent par une proportion plus importante des prestations sociales dans le revenu disponible.

Enfin, rappelons que si 8,4 % de la population de la communauté de communes vivent sous le seuil de pauvreté, cette part s'élève à 25,7 % concernant les familles monoparentales.



+ 89

Personnes couvertes par au moins une prestation CAF.

CC de Roche aux Fées Communauté – De 2016 à 2020.

CNAF | 2020



6,6 %

Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 100 % des prestations CAF.

CC de Roche aux Fées Communauté – 2019.

CAF | 2019



25,7 %

Part des familles monoparentales vivant sous le seuil de pauvreté.

CC de Roche aux Fées Communauté – 2019.

CAF | 2019



D'autres populations sont encore confrontées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Si le taux d'activité de la population de l'intercommunalité est supérieur à ceux des territoires de comparaison, il convient toutefois de garder que 8,1 % des personnes déclarées actives sont à la recherche d'un emploi dans Roche aux fées communauté.

Au sein de la population générale, les jeunes actifs sont les plus touchés par le chômage. En 2019, 18,7 % des 15 à 24 ans sont à la recherche d'un emploi. À l'image des dynamiques nationale et départementale, ce sont les jeunes femmes qui sont le plus souvent en situation de recherche d'emploi.

Au sein de la population générale, les jeunes actifs sont aussi plus souvent en situation de travail à temps partiel avec une part plus importante de jeunes femmes (33 % contre 16,7 % de jeunes hommes) et touchent un salaire net horaire moyen plus faible.

Il convient également de rappeler qu'en 2019, 19,7 % de jeunes âgés de 16 à 24 ans ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation (jeunes non insérés).

En 2019, les femmes sont également plus nombreuses à être confrontées à la précarité de l'emploi. Elles travaillent plus souvent sous contrat à durée déterminée et sont moins représentées parmi les indépendants et les employeurs. De plus les écarts de salaires, à leur défaveur, sont observables pour toutes les tranches d'âge. Cela est tout particulièrement visible chez les plus de 50 ans.

Enfin, il convient de rappeler que sur les 1 850 personnes qui se sont installées sur le territoire intercommunal entre 2018 et 2019, 600 étaient sans activité professionnelle.



8,3 %

Part de la population à la recherche d'un emploi.

**CC de Roche aux Fées
Communauté –2019.**

Insee | 2019



18,7 %

Part des 15 à 24 ans à la recherche d'un emploi.

**CC de Roche aux Fées
Communauté –2019.**

Insee | 2019



16,7 %

Part des jeunes de 16 à 24 ans non insérés.

**CC de Roche aux Fées
Communauté –2019.**

Insee | 2019



Le vieillissement de la population va également soulever des enjeux en matière d'accès aux droits. Comme évoqué précédemment, dans la communauté de communes, l'indice de vieillissement augmente et l'on observe une augmentation de la part des 75 ans et plus dans la population générale. En 2019 ces personnes représentent 9,8 % de la population intercommunale. Parmi elles, 879 personnes sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile. Elles étaient 688 en 2008.

La présence de cette population âgée et son évolution dans les années à venir soulèvent donc des besoins d'anticipation de la perte d'autonomie, d'adaptation globale de la société au vieillissement et d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

Enfin, il convient de prendre en compte les situations que peuvent vivre les personnes en situation de handicap, pour qui l'accès aux droits est plus souvent mis à mal. Entre le manque de clarté sur l'attribution de l'Allocation adulte handicapé (AAH), les difficultés d'accès aux logements ou encore les obstacles à l'obtention d'un aménagement du poste de travail, les personnes en situation de handicap et leur famille se heurtent encore à de nombreux obstacles pour faire valoir leurs droits, tant en termes d'accès à l'information que d'application des textes législatifs et réglementaires. C'est la principale conclusion du premier rapport de l'observatoire des droits, publié par APF France handicap le 2 février 2022.

Dans l'intercommunalité, les personnes en situation de handicap sont de plus en plus représentées. On décompte en 2020, 107 enfants couverts par l'AEEH (Allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé), ils étaient 85 en 2016. De même, en 2020, 429 personnes sont allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) versée par la Caf, elles étaient 386 en 2016. Une personne qui bénéficie de ces allocations peut avoir un handicap auditif, visuel, moteur, psychique, mental ou plusieurs de ces handicaps en même temps (polyhandicap). Une diversité des types de handicap qui implique une grande diversité d'accompagnement possible.



879

Personnes potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile.

CC de Roche aux Féés
Communauté –2019.

Observatoire des territoires | 2019.



429

Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

CC de Roche aux Féés
Communauté –2020.

CAF | 2020.



107

Bénéficiaires de l'Allocation pour l'Éducation de l'Enfant Handicapé.

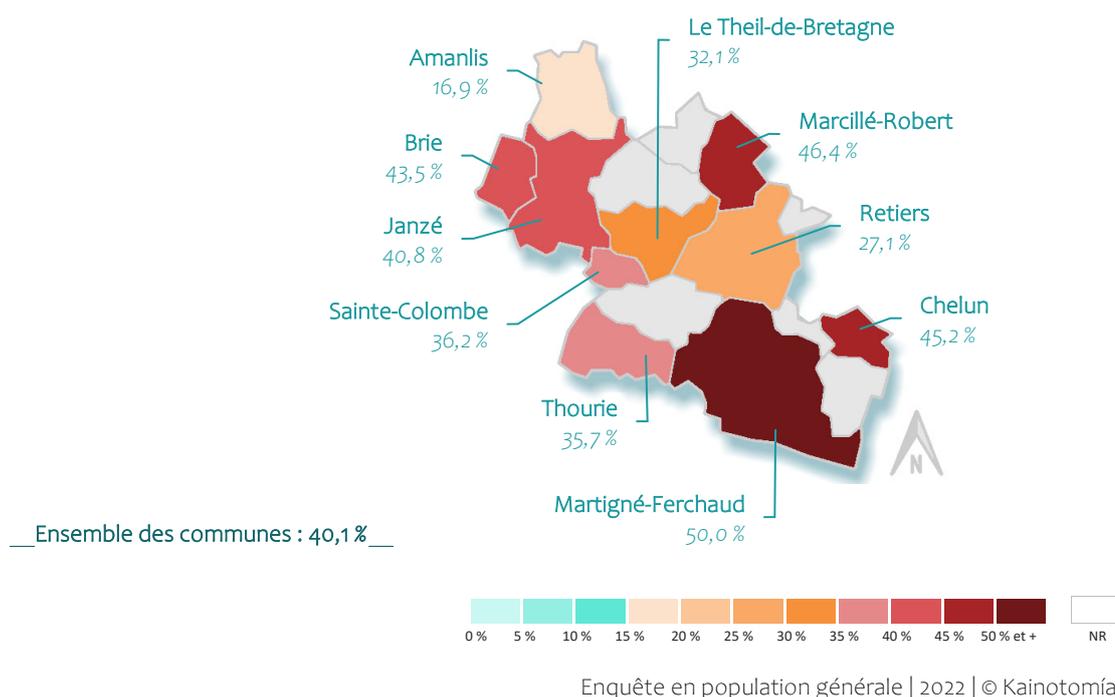
CC de Roche aux Féés
Communauté –2020.

CAF | 2020.



Les services sont-ils identifiés par les habitants ?

Parts de répondants au questionnaire qui éprouvent des difficultés légères à intenses liées à la gestion de leur budget - 2022 - (En %).

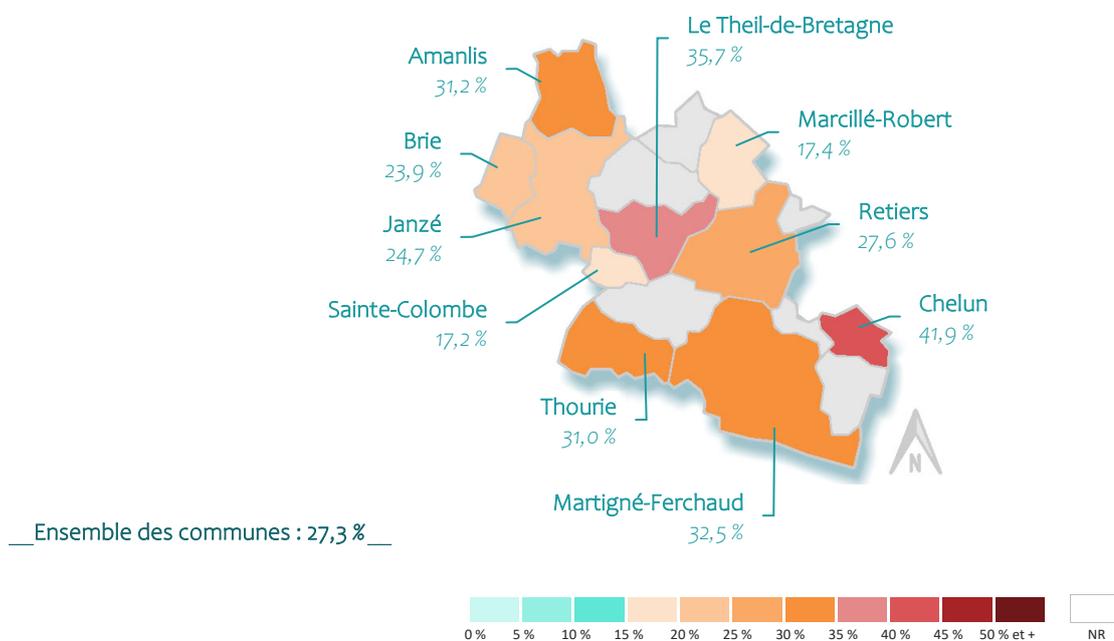


Interrogés dans le cadre du questionnaire, les habitants évoquent leur difficulté dans la gestion de leur budget. Leurs réponses confirment les données observées préalablement puisque ce sont les habitants du sud de l'EPCI qui signalent en plus grand nombre rencontrer des difficultés :

- 40,1 % des répondants, toutes communes confondues, rencontrent des difficultés légères à intenses dans la gestion de leur budget. Cette part dépasse les 40 % à Marcillé-Robert, Janzé, Brie et Chelun. Elle dépasse les 50 % à Martigné-Ferchaud. Parmi ces répondants, 15,9 %, toutes communes confondues, rencontrent des difficultés fortes à intenses.
- 23,8 % des répondants, toutes communes confondues, estiment qu'il n'est pas facile d'être accompagné pour trouver des aides financières dans leur commune. (Ils sont plus de 30 % à Brie, Martigné-Ferchaud et Thourie et plus de 40 % à Chelun).
- 34,9 % des répondants, toutes communes confondues, estiment par ailleurs qu'il n'est pas facile d'assumer le coût de leur véhicule. (Ils sont plus de 40 % à Brie, Le Theil-de-Bretagne, Martigné-Ferchaud et Thourie).



Parts de répondants au questionnaire qui éprouvent des difficultés légères à intenses dans leur accès aux services et prestations sociales - 2022 - (En %).



Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía

Malgré la présence de dispositifs d'accompagnement sur le territoire (CDAS, CCAS, France Services, etc.), les difficultés touchent également l'accès aux services et aux prestations sociales :

- 27,3 % des répondants, toutes communes confondues, rencontrent des difficultés légères à intenses dans leur accès à ces services. Cette part dépasse les 30 % à Amanlis, Thourie, Martigné-Ferchaud et au Theil-de-Bretagne. Elle dépasse 40 % à Chelun.

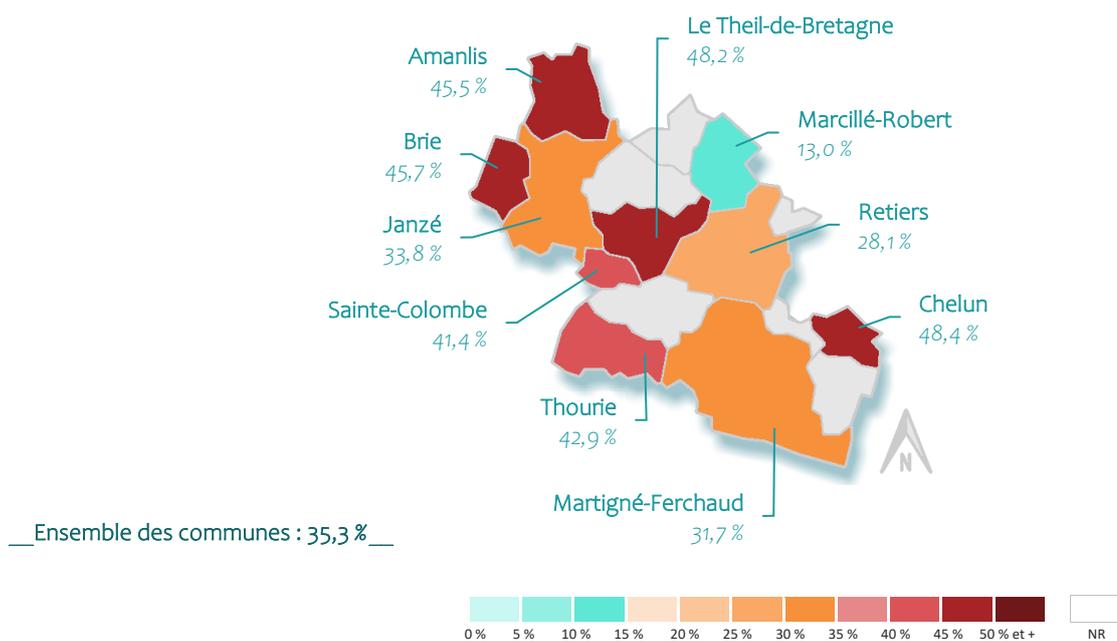
Parmi ces répondants en difficulté :

- 36,6 % estiment qu'il est difficile d'être accompagné pour trouver des aides sociales dans leur commune.
- 42,0 % estiment qu'il est difficile d'être accompagné pour trouver des aides financières dans leur commune.
- 42,3 % estiment qu'il est difficile d'être accompagné en cas de difficultés administratives.
- 38,3 % déclarent ne pas connaître le CCAS de leur commune de résidence.
- 64,1 % déclarent ne pas connaître le dispositif France Services présent dans leur commune.



Quels sont les besoins en matière d'accès aux droits sociaux ?

Parts de répondants au questionnaire qui éprouvent des difficultés légères à intenses dans leur accès au numérique - 2022 - (En %).



Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía

Un besoin de renforcer l'accès au numérique :

L'accès aux droits renvoie généralement à l'accès physique aux services mais cet accès peut également se faire de manière dématérialisée. Le niveau de formation, le rapport à la langue française, la connexion au monde du travail ou l'âge sont autant de facteurs aggravants ou facilitateurs pour accéder au numérique. En France, la fracture numérique tend à se réduire entre les âges et en termes d'équipement mais le phénomène en termes d'usage est toujours bien présent. En 2019, 15 % de la population n'a pas utilisé Internet au cours de l'année. Des inégalités persistent chez les personnes plus âgées, les moins diplômées et celles ayant des revenus modestes. 38% des usagers manquent d'une compétence numérique dans la recherche d'information, la communication, l'utilisation de logiciels ou la résolution de problèmes (Insee, 2019).

Interrogés ici, 35,3 % des répondants au questionnaire signalent rencontrer des difficultés légères à intenses liées à leur accès au numérique. Ils sont plus de 40 % à Amanlis, Brie, Sainte-Colombe, Thourie, Chelun et au Theil-de-Bretagne. Ces difficultés sont en partie liées à la qualité de la couverture internet sur le territoire.



« Il y a un besoin d'apprentissage de la langue française qui est très probant sur le territoire. » »

Professionnel.le de l'insertion professionnelle.

« On accueille des nouvelles familles qui arrivent de Rennes et qui ne parlent pas forcément bien français. C'est environ 1 520 familles dans cette situation qui appartiennent à différentes communautés : portugaise, espagnole, afghane, etc. On aimerait être beaucoup plus efficient pour accompagner ces familles mais on est vraiment nul pour expliquer ça dans une autre langue. C'est frustrant. On a besoin d'interlocuteurs qui parlent les langues étrangères pour faire le lien. »

Professionnel.le de l'animation enfance-jeunesse.

Verbatim issu des entretiens | octobre 2022.

Un besoin d'apprentissage de la langue française :

En 2019, la part de population immigrée dans Roche aux Fées Communauté était de 2,6 %, soit 694 personnes. Cette dernière a augmenté de 0,9 point depuis 2008

Cette même année, la part de la population de nationalité étrangère était de 1,9 %. Au niveau intercommunal, cela représente 507 personnes qui sont soit des personnes immigrées n'ayant pas acquis la nationalité française soit des personnes nées en France de nationalité étrangère.

Les communes observées connaissent des situations différentes quant à l'immigration, la part des populations immigrées et étrangères étant plus importantes à Martigné-Ferchaud, à Chelun et Janzé.

La présence de ces populations soulève également un enjeu d'accès au droit en tant qu'elles pourraient avoir des besoins spécifiques pour lesquels il serait nécessaire de mettre en place des politiques et dispositifs d'accueil, d'apprentissage de la langue française ou encore d'accompagnement dans les démarches administratives.



« Il est aujourd'hui primordial de permettre à tous types de publics d'accéder à des services correspondants à leurs besoins. Il y a un grand manque de services sociaux, d'accès aux numériques, aux conseils dans différents types de domaines. Merci ! »

Habitant.e de Marcillé-Robert.

« Sans internet ni téléphone fixe dû à la distance trop éloignée des répartiteurs et à un réseau filaire vraiment très abîmé, nous espérons vraiment que l'accès à la fibre va améliorer notre quotidien numérique et que les câbles aériens ne seront pas régulièrement arrachés par divers engins agricoles ou des chutes de branches, comme c'était le cas avec le réseau cuivré ! »

Habitant.e du Theil de Bretagne.

Verbatim issu des entretiens | octobre 2022.

Des besoins synthétisés par le groupe de travail d'analyse partagée :

Conscients que les difficultés liées à l'accès aux droits sont prégnantes sur le territoire, les membres du Comité de Pilotage ont priorisé cette thématique dans le cadre des groupes de travail d'analyse partagée, organisés au cours de l'ABS. Le travail des acteurs locaux participants à ces groupes a permis de déterminer différentes causes aux difficultés que peuvent rencontrer les habitants :

- **La dématérialisation des démarches** qui sous-tend l'accès aux outils informatiques ; des compétences dans l'utilisation de l'outil ; des compétences dans la réalisation des démarches. Ces difficultés sont observables aussi bien pour les populations de 60 ans et plus que chez les publics jeunes qui utilisent préférentiellement le smartphone. D'autant que certains services sont peu ou pas accessibles via le smartphone : CAF, MDPH, Pôle emploi, CARSAT, CPAM, ANTS.
- **Les problèmes de mobilité** des usagers qui sous-tendent des difficultés de transport et de budget pour se déplacer. Ces difficultés de mobilité sont intra-communales, intercommunales, inter-EPCI, interrégionales. Toutes ne sont donc pas résolues par le Transport à la demande. Elles sont renforcées par le fait que peu de professionnels se déplacent à domicile. Elles sont également plus fortes quand elles sont associées à des situations d'isolement social.
- **L'absence de permanence de certains partenaires et l'éloignement géographique des services** : CAF, MDPH, Pôle emploi, CARSAT, CPAM, CSAPA.
- **Le manque de personne référentes et l'indisponibilité des partenaires** : avec l'absence de ligne directe pour traiter des dossiers entre professionnels notamment avec le pôle emploi, la CAF, la CARSAT, la CPAM, la MDPH, le trésors public.



« Le transport à la demande c'est seulement dans l'EPCI et au sud du territoire il faut se déplacer à la Guerche de Bretagne pour aller dans les assos d'aide alimentaire. Donc on demande à des gens qui n'ont pas d'argent pour s'acheter à manger de payer un taxi pour récupérer un colis alimentaire ».

Professionnel.le de l'action sociale.

« Ici sur le territoire de Martigné-Ferchaud, Thourie et Chelun, il n'y a quasiment pas d'administration, seulement la mission locale, le CLIC et le CDAS et à Martigné »

Professionnel.le de l'action sociale.

Verbatim issu des entretiens | octobre 2022.

Un besoin de centraliser et structurer l'offre des services sociaux à l'échelle intercommunale :

Les difficultés sont également liées aux compétences administratives des acteurs :

- **À la complexité et la lourdeur des démarches administratives** et du fonctionnement institutionnel pour les usagers comme pour les professionnels (Compréhension des démarches, des documents, délais de traitement parfois très longs, des dispositifs qui portent le même nom mais qui n'ont pas les mêmes possibilités d'actions ex. France services).
- **Aux difficultés d'accès à l'information** (pour les usagers et les professionnels) avec la démultiplication des outils de communication ; une information qui parfois n'arrive pas aux élus, une information qui parfois ne descend pas de l' élu aux techniciens ; la complexité des services et leur méconnaissance (notamment entre le public, l'associatif et le privé), le manque d'interconnaissance entre acteurs du territoire.
- **À l'absence de compétence sociale intercommunale** qui permettrait une centralisation de l'information et des services. (L'absence d'un CIAS).
- **Au manque d'anticipation des usagers** dans les demandes de prestations.
- **Au manque de personnel**, de personnes présentes physiquement pour l'accueil des usagers : notamment dans les plus petites communes où l'agent d'accueil de la mairie est seul. S'il s'absente pour se former ou pour toute autre raison alors le public n'est plus ni accueilli, ni orienté.
- **Au manque de formations des élus sur le sujet social** malgré la présence d'un organisme qui propose un ensemble de formations (ARIC). L'absence de support d'information concernant les différents dispositifs.

Les membres des groupes de travail proposent un plan d'action pour répondre à ces besoins (Cf. Document associé à ce rapport de diagnostic). Il appartiendra aux équipes municipales de s'engager ou non dans la réalisation des actions proposées.



Ce qu'il faut retenir

Une nécessité de renforcer la présence des services face à l'évolution des publics fragiles.



La présence de CCAS dans la quasi-totalité des communes du territoire d'observation.



La présence du CDAS et de France services dans l'ensemble des communes du territoire d'observation.



Des services et partenaires institutionnels qui restent concentrés dans les villes pôles et principalement au nord de l'EPCI.



La présence, dans la communauté de communes, de familles plus fragiles socialement et économiquement et principalement au sud de l'EPCI.



L'absence de centralisation et de structuration de l'offre des services sociaux à l'échelle intercommunale.



Des besoins spécifiques liés :

- À l'accessibilité géographique et numérique des services.
- Au renforcement du partenariat entre acteurs du social à l'échelle intercommunale.



L'accès aux droits soulèvent des enjeux d'égalité et de citoyenneté.

La France dispose d'un système de prestations sociales développé dont l'objectif est d'aider la population à se loger, se soigner, éduquer ses enfants, etc.

Lorsque nous parlons d'accès aux droits nous traitons de l'ensemble des politiques publiques dont l'objectif est d'assurer l'égal accès des citoyens au « droit commun », c'est-à-dire au bénéfice de ces biens, ces services et ces prestations disponibles pour tous. La question de l'accès aux droits renvoie donc de manière générale à des enjeux d'égalité et de citoyenneté, à la possibilité pour tout un chacun de jouir des droits que la société lui a conféré.

Penser les problématiques d'accès aux droits suppose donc de s'interroger sur le fonctionnement des politiques publiques et des dispositifs sociaux, sur les façons d'en penser les bénéficiaires et leurs difficultés ainsi que les moyens d'y remédier.

L'enquête a permis de révéler un territoire doté en services sociaux et en prestataires de services publics. Néanmoins, les données montrent que ces services de prestations sociales ou d'accompagnement des publics vulnérables se concentrent dans des villes pôles du territoire, ce qui laisse apparaître un maillage territorial imparfait en termes d'accès aux services ; un phénomène renforcé par l'absence de permanence sur certains territoires.

Cet éloignement du droit concerne plus particulièrement les personnes vulnérables socialement ou physiquement éloignées des

institutions et / ou rencontrant des problèmes de mobilité.

Le non-recours aux droits, un phénomène aux multiples formes.

Le fonctionnement français en matière de prestations sociales est marqué par une grande complexité qui se traduit notamment par un fort taux de non-recours. De nombreux travaux de sociologie et de psychologie ont, à ce sujet, mis en évidence les barrières qui empêchent l'accès aux prestations sociales. Au-delà de la méconnaissance des dispositifs d'autres facteurs entrent en jeu telles que les barrières économiques, les difficultés à identifier une situation comme problématique, la crainte d'être perçu comme un(e) assisté(e).¹

Expliquer pourquoi les personnes n'accèdent pas à leurs droits est complexe. L'ODENORE propose toutefois une typologie du non-recours dont les formes se combinent et parfois se succèdent². Il arrive que la non-connaissance des droits précède leur non-réception, et l'une et/ou l'autre la non-demande. Il s'agit donc de cerner les différentes formes du phénomène et leurs relations pour comprendre le non-recours dans sa dynamique. C'est de cette façon que l'on peut ensuite dégager les particularités de chacune.

La place des pouvoirs publics dans la lutte contre le non-recours.

Dans le discours politique actuel, le manque de connaissance de leurs droits chez les citoyens est

¹ ODENORE (2010). Le non-recours : Définition et typologie. Repéré à : <https://www.aide-sociale.fr/wp-content/uploads/2019/02/typologies-non-recours-41.pdf>

² Lejeune, A. (2014). Accès au droit en France : la socialisation juridique comme condition de l'accès aux droits. Les Politiques Sociales, 3-4, 48-57.



souvent pointé du doigt comme le principal obstacle qui entrave le recours aux prestations auxquelles ils pourraient prétendre. Ce constat est appuyé par des sondages réalisés auprès de la population qui démontrent que nombreux sont ceux qui ne connaissent pas leurs droits. Malgré la mise en place de maisons de justice et de points d'accès aux droits partout en France depuis les années 1990, le problème du non-recours persiste. Ces structures de proximité ont été mises en place afin d'apporter l'information au plus près des habitants mais leur action semble donc insuffisante. Derrière ce postulat que l'information est centrale dans le non-recours, se trouve l'idée d'une activation nécessaire des usagers, qui doivent entreprendre une démarche pour connaître et faire valoir leurs droits. L'État inciterait donc les citoyens à se mobiliser et à s'impliquer. Cette responsabilisation des individus devient alors finalement la condition nécessaire pour bénéficier d'une aide. Cette logique se retrouve également dans la création des maisons France services qui nécessitent toujours une mobilisation du citoyen.

Cette rhétorique comporte des limites car elle suppose que l'exercice des droits n'est envisageable que si les citoyens se mobilisent eux-mêmes et participent activement à la résolution de leurs problèmes.

Aussi, comme l'indique Michel Chauvière, « *La personne est en grande partie renvoyée à devoir faire elle-même le travail de normalisation ou d'adaptation, à tout le moins de se comporter en demandeur de prestations et en consommateur de services, au risque de perdre les avantages dus à sa*

situation [...] . Le droit n'est plus un droit, il devient une ressource, une possibilité, à condition de l'attraper et, pour cela, de s'y employer soi-même, au besoin en étant accompagné »¹.

Deux politiques s'entrechoquent donc ici. Celle de « l'accès au droit » qui implique que l'on informe les individus pour pallier la méconnaissance qu'ils ont de leurs droits. Et celle de « l'accès aux droits » (au pluriel) qui nécessite que l'on intègre pleinement la question de l'effectivité des droits, de leur réalisation et de leur concrétisation pour les individus.

L'accès aux prestations sociales, pensé ainsi en termes d'accessibilité, suppose que les usagers entreprennent des démarches auprès des services publics. Il s'agit pour eux de se rendre dans les services d'information afin d'acquérir une connaissance des dispositifs existants, puis d'entreprendre (et de maintenir) les démarches nécessaires à la mise en œuvre des prestations sociales.

Le non-recours aux droits et la question de l'accessibilité des services.

L'accessibilité aux droits est un autre enjeu relatif au non-recours. Outre le besoin d'activation et de responsabilisation évoqué plus tôt, le non-recours pose également question en termes d'accessibilité des droits.

Tout d'abord, on peut évoquer une accessibilité physique ou géographique qui interroge d'une part la mobilité des usagers (l'offre de transport collectif, les initiatives locales ainsi que les pratiques

¹ Chauvière. M (2007). Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation, La Découverte, coll. « Alternatives sociales », 224 p.



Clefs de compréhension



individuelles) et d'autre part la proximité de l'offre de services sur le territoire.

Ici, les services sont accessibles dans les villes pôles laissant les autres communes plus ou moins isolées, démunies. Cette proximité peut se construire selon différents principes tels que le développement de services itinérants (proximité physique) ou encore de l'offre de mobilité sur le territoire. L'accessibilité renvoie également à l'accès dématérialisé aux droits. La numérisation des démarches administratives se généralise et s'accélère. Un grand nombre d'actes de la vie quotidienne se sont progressivement dématérialisés. Cette numérisation tend à permettre une meilleure gestion des démarches mais elle peut entraîner des conséquences négatives pour ceux n'ayant ni l'accès, ni la maîtrise de l'outil numérique, il s'agit donc de penser également la mise en place et l'accès aux outils numériques (il s'agira alors d'une proximité virtuelle).



ACCÈS AUX SOINS

Les habitants ont-ils accès aux services de santé ?	137 - 138
Quels sont les besoins en matière d'accès aux services de santé ?	139 - 140
Ce qu'il faut retenir.	141
Clefs de compréhension.	142 -



Les habitants ont-ils accès aux services de santé ?



L'Accessibilité Potentielle Localisée.

L'APL est un indicateur local calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins. Il tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.



3,1

Accessibilité Potentielle Localisée, soit le nombre de consultations moyenne par an chez un médecin généraliste.

CC Roche aux Fées Communauté - 2018.

Observatoire des territoires | 2018.

L'accès aux soins fait partie des droits fondamentaux qu'une collectivité doit assurer à sa population. Il renvoie à la facilité avec laquelle cette dernière peut s'adresser aux services de santé dont elle a besoin. Bien que l'ensemble du territoire intercommunal se trouve à moins de 20 minutes d'un service de santé de proximité, selon la typologie de l'IRDES, il se caractérise comme un espace périurbain avec une moindre accessibilité aux soins.

L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) de la communauté de communes s'élève à 3,1. Ce chiffre signifie que, compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants du territoire communautaire ont accès en moyenne à 3,1 consultations de médecine par an chez un médecin généraliste ce qui fait de Roche aux Fées un territoire moyennement doté, tout comme l'ensemble des EPCI bordant Rennes métropole. Les territoires du nord sont encore ici les mieux dotés avec un APL de 4,2 à Amanlis contre 2,1 à Martigné-Ferchaud.



Le droit à la santé.

La Constitution de l'OMS établit que «la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain». Le droit à la santé comprend l'accès, en temps utile, à des soins de santé acceptables, d'une qualité satisfaisante et d'un coût abordable.

24 Médecins généralistes	1 Centre hospitalier	8 Pharmacies	35 Infirmiers
11 Chirurgiens- dentistes	32 Masseurs kinésithérapeutes	2 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles	1 Ophtalmologue

MSA | Carto Santé, SNDS - 2021 | Traitement © Kainotomía.



13,3 %

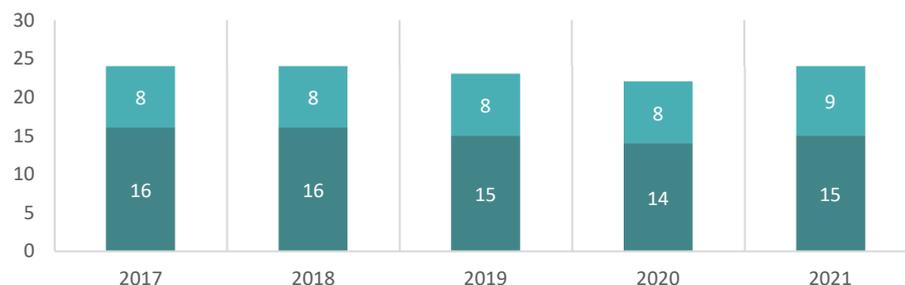
Part des médecins généralistes libéraux de plus de 60 ans (%).

CC Roche aux Fées
Communauté - 2021.

MSA | 2021

Évolution des médecins généralistes libéraux actifs du territoire d'observation, par bassin de vie - (En nombre).

■ Bassin de vie de Janzé
■ Bassin de vie de Retiers



MSA | Carto Santé, SNDS - 2021 | Traitement © Kainotomía.

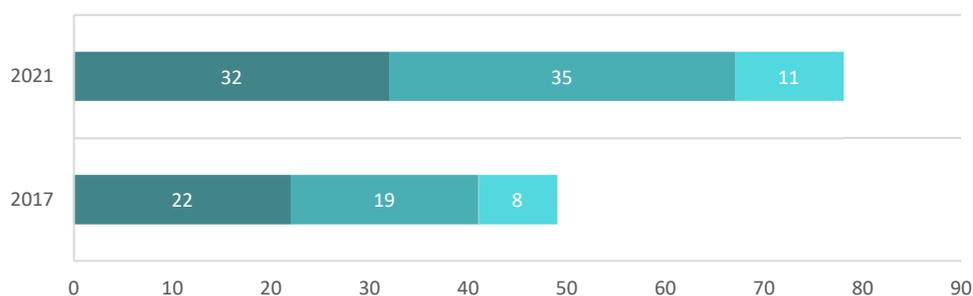
Malgré une densité de professionnels de santé plus importante par rapport aux autres EPCI, la couverture médicale reste aujourd'hui insuffisante sur Roche aux Fées Communauté. En effet, en 2020, le territoire compte 83,1 médecins généralistes pour 100 000 habitants (soit 1 203 habitants pour un médecin généraliste), 90,7 infirmiers libéraux pour 100 000 habitants (soit 1 102 habitants pour un infirmier) et 41,6 dentistes pour 100 000 habitants (soit 2 403 habitants pour un dentiste).

De manière générale, la densité de médecins libéraux dans la Région est plus faible qu'au niveau national du fait d'une moindre représentation des médecins spécialistes dont la densité est de 74,6 pour 100 000 habitants en Bretagne contre 93,6 en France.

Même si le nombre de généralistes se maintient et que le nombre de spécialistes augmente, le choix du lieu d'exercice est aussi à prendre en compte. Certains territoires sont mieux pourvus que d'autres en termes d'offres de soins. Ici, cette offre est concentrée dans les trois communes pôles que sont Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud et elle est plus dense dans les communes du nord.

Évolution des professionnels paramédicaux libéraux actifs - CC Roche aux Fées Communauté - (En nombre).

■ Infirmiers libéraux
■ Masseurs-kinésithérapeutes libéraux
■ Chirurgiens-dentistes libéraux

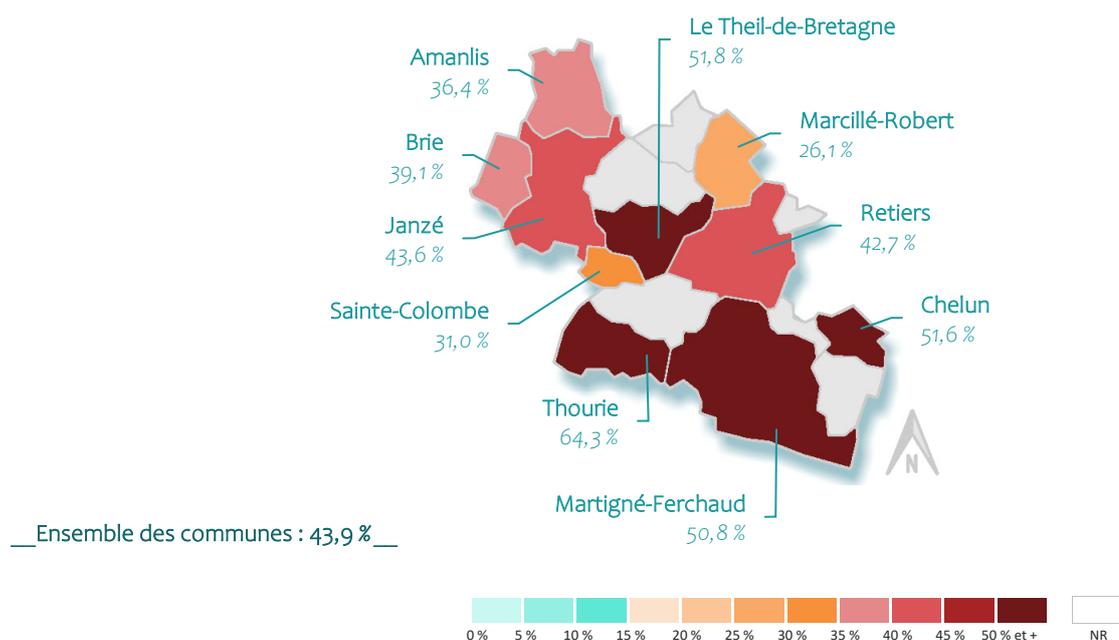


MSA | Carto Santé, SNDS - 2021 | Traitement © Kainotomía.



Quels sont les besoins en matière d'accès aux services de santé ?

Parts de répondants au questionnaire qui éprouvent des difficultés légères à intenses dans leur accès aux soins - 2022 - (En %).



Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía

Des besoins liés à la médecine générale mais surtout à la médecine spécialisée :

Les réponses au questionnaire ont révélé de fortes difficultés d'accès aux soins sur le territoire d'observation :

- 43,9 % des répondants, toutes communes confondues, rencontrent des difficultés légères à intenses dans leur accès aux soins. Les besoins sont plus forts au sud de l'EPCI malgré la présence d'une maison de santé à Martigné-Ferchaud. La part des répondants en difficulté est supérieure à 40 % à Janzé et Retiers, à 50 % à Martigné-Ferchaud, Chelun et au Theil-de-Bretagne, à 60 % à Thourie.
- 29,1 % des répondants, toutes communes confondues, estiment qu'il est difficile voire très difficile d'accéder à la médecine générale. (Ils sont plus de 30 % à Brie, Le Theil-de Bretagne, Martigné-Ferchaud et Sainte-Colombe ; Ils sont plus de 40 % à Amanlis et Chelun ; ils sont 78,6 % des répondants de Thourie).
- 62,9 % des répondants, toutes communes confondues, estiment qu'il est difficile voire très difficile d'accéder à la médecine spécialisée. (Ils sont plus de 60 % à Janzé, Le Theil-de-Bretagne, Martigné-Ferchaud et Sainte-Colombe ; plus de 70 % à Chelun ; plus de 80 % à Thourie).



« Ayant la maladie de Crohn, si possible, je souhaiterais une pharmacie à Amanlis, un laboratoire d'analyse et des médecins. »

Habitant.e d'Amanlis.

« Le nombre d'habitants est voué à augmenter à Retiers à cause du nombre considérable de nouvelles constructions. Cependant, il est également important de développer tous les services complémentaires car, par exemple, le nombre de médecins généralistes a diminué, il y a une seule aire de jeux pour toute la commune, l'accueil de loisirs est surchargé avec un espace limité, etc. Il est encourageant que la commune attire de nouveaux habitants cependant quels sont les projets de la municipalité pour renforcer les services afin de garder une certaine qualité de vie de ses habitants ? »

Habitant.e de Retiers.

« Il manque de médecins, ceux déjà installés ne prennent pas de nouveaux patients. »

Habitant.e de Thourie.

Verbatim issu des entretiens | octobre 2022.

Des besoins synthétisés par le groupe de travail d'analyse partagé :

Conscients que les difficultés liées à l'accès aux soins sont prégnantes sur le territoire, les membres du Comité de Pilotage ont priorisé cette thématique dans le cadre des groupes de travail d'analyse partagée, organisés au cours de l'ABS. Professionnels, élus et bénévoles du territoire se sont attelés à comprendre les difficultés rencontrées par les habitants dans leur accès aux droits de manière générale. Ce travail a permis de déterminer plus spécifiquement des causes aux difficultés d'accès aux soins, à savoir :

- **Le manque de médecins généralistes et spécialistes et leur indisponibilité** / l'éloignement des services de santé.
- **Les problèmes de mobilité** des usagers qui sous-tendent des difficultés de transport et de budget pour se déplacer. Ces difficultés de mobilité sont intra-communales, intercommunales, inter-EPCI, interrégionales. Toutes ne sont donc pas résolues par le Transport à la demande. Elles sont renforcées par le fait que peu de professionnels se déplacent à domicile.
- **L'absence de Contrat Local de Santé (CLS)**, et de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) qui permettraient de structurer l'offre de santé de proximité et de mettre en œuvre des solutions sur le territoire intercommunal.
- **Les difficultés à répertorier l'existant** et le manque d'un diagnostic des services et dispositifs présents sur le territoire en matière de soins.



Ce qu'il faut retenir

Une nécessité de renforcer la présence des services face à l'évolution des publics fragiles.



Un territoire moyennement doté en services de soins.



Un nombre de médecins généralistes qui se maintient.



Un nombre de spécialistes en augmentation.



Des services essentiellement concentrés dans les villes pôles (Janzé, Retiers, Martigné-Ferchaud) mais plutôt au nord de l'EPCI.



Des difficultés fortes d'accès aux soins révélées par les répondants au questionnaire notamment concernant la médecine spécialisée.



Des besoins spécifiques liés :

- À l'accessibilité géographique des services.
- Au manque de disponibilité des professionnels en place.
- À l'absence de centralisation et de structuration de l'offre à l'échelle intercommunale.



Clefs de compréhension



L'accessibilité potentielle localisée, un indicateur essentiel mais insuffisant pour comprendre les pratiques de recours aux soins.

L'accès aux soins constitue une préoccupation majeure des politiques publiques en santé. Traditionnellement, cette problématique de l'accès aux soins est traitée sous deux angles principaux qui organisent les politiques publiques à son sujet. L'accent est mis sur l'accessibilité financière des soins, notamment via un certain nombre de dispositifs (Complémentaire santé solidaire, Permanences d'accès aux soins de santé des hôpitaux, extension du tiers payant, etc.) et sur l'accessibilité géographique qui est étudiée à travers des mesures qui visent à influencer la répartition sur le territoire des professionnels de santé (dispositifs de lutte contre les « déserts médicaux »).

Pour étudier et mesurer cette accessibilité géographique, la DREES utilise l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL), qui met en regard l'offre et la demande de soins à un niveau local. L'APL effectue un ratio entre l'effectif de médecins et celui de la population mais il va particulièrement y intégrer le niveau d'activité des médecins (pour affiner la mesure de l'offre disponible) ainsi que les taux de recours aux soins différenciés de la population en fonction de son âge. L'APL tient également compte de l'offre de médecins et de la demande des communes avoisinantes.

Ce calcul est donc un outil indispensable pour appréhender l'aspect géographique de l'accès aux soins mais il ne rend compte que partiellement de

cette accessibilité, la focale spatiale ne constituant en effet que l'une de ses composantes.

Outre les questions financières ou de distance géographique, d'autres variables sont à prendre en compte, telles que les considérations temporelles et organisationnelles des patients ou encore les dimensions sociales, symboliques et culturelles qui peuvent influencer sur leurs pratiques de recours aux services de santé.

Des freins subjectifs dans l'accès aux soins.

Dans une étude de 2021, la DREES propose un éclairage qualitatif sur les logiques de recours aux soins des patients. Ses conclusions sont tirées de 25 entretiens sociologiques réalisés entre janvier et avril 2019 sur trois territoires urbains ayant une accessibilité aux médecins généralistes légèrement inférieure à la moyenne nationale.

L'étude articule une approche spatiale des pratiques de soins des personnes interrogées avec d'autres dimensions entrant en jeu dans l'organisation concrète des consultations de professionnels de santé. L'objectif était de comprendre comment la variable spatiale joue concrètement dans les logiques de choix des professionnels et dans l'organisation des pratiques de soins. Il s'agissait également d'identifier quels autres facteurs peuvent apparaître comme des facilitateurs ou, à l'inverse, comme des freins dans l'accès aux soins.

Dans ses résultats, la DRESS indique premièrement que le ressenti de la distance doit être replacé dans l'espace vécu des individus.



Clefs de compréhension



Il est donc propre à chacun. Il est également susceptible de varier selon le type de professionnels considéré (médecin généraliste, autre professionnel médical de premier recours, auxiliaires médicaux et spécialistes de second recours).

Deuxièmement, la distance géographique n'apparaît pas comme un obstacle « en soi », mais elle peut le devenir lorsqu'elle se combine à d'autres facteurs telles que les capacités de mobilité, la maîtrise des contraintes professionnelles, la charge familiale, etc.

Troisièmement, les enquêtés révèlent que le vécu du manque et la propension à percevoir des obstacles dans l'accès aux soins ne sont pas nécessairement corrélés avec la « réalité » des difficultés rencontrées.

Si presque tous les enquêtés ont un discours diffus sur le déficit de professionnels de santé sur leur territoire, ils sont loin de tous considérer que leurs expériences individuelles en la matière reflètent ce manque. L'appréciation qu'ils ont de leur propre situation tient davantage à leur niveau d'exigences vis-à-vis des soins qu'à un niveau effectif de recours ou aux obstacles rencontrés en pratique. Les raisons des difficultés d'accès aux soins ne sont pas analysées de la même manière chez tous les enquêtés : pour certains, il s'agit d'un problème d'action publique, tandis que d'autres renvoient davantage à la responsabilité individuelle.

De ces éléments La Direction de la Recherche dresse le constat suivant : il semble que les personnes les plus exigeantes et qui accèdent plus aisément aux soins tiennent un discours plus vindicatif quand, à l'inverse, les enquêtés les plus en difficulté tendent

à avoir moins conscience des obstacles qu'ils rencontrent et, par conséquent, n'expriment pas (ou peu) ces difficultés d'accès aux soins.



VIE SOCIALE

Quelle intensité de la vie associative et citoyenne ?	145 – 146
Quelles sont les populations les plus exposées à des difficultés dans leur vie sociale ?	147
Les habitants souffrent-ils d'isolement social ?	148
Ce qu'il faut retenir.	149
Clefs de compréhension.	150 151



Quelle intensité de la vie associative ?

Les associations et leur champ d'intervention - par commune - 2022. (Nombre)

Champs d'intervention	Amanlis	Brie	Chelun	Janzé	Le Theil-de-Bretagne	Marcillé-Robert	Martigné-Ferchaud	Retiers	Sainte-Colombe	Thourie	Total
Culture	9	2	2	23	5	2	15	16	0	3	77
Économie / développement local	2	0	1	12	1	2	5	7	0	3	33
Éducation / formation	2	2	1	9	4	4	4	7	0	1	34
Environnement / patrimoine	4	0	0	7	0	2	2	3	0	2	20
Loisirs / vie sociale	9	8	4	30	6	6	11	28	3	5	110
Santé / action sociale	5	1	1	8	3	4	8	10	1	3	44
Sport	9	7	3	28	5	4	22	25	1	11	115
Autres et divers	2	0	2	8	1	0	5	8	0	0	26
Non renseignées	4	4	3	23	5	4	9	20	0	5	77
Total	46	24	17	148	30	28	81	124	5	33	536

Data asso | 2022 | Traitement © Kainotomía.

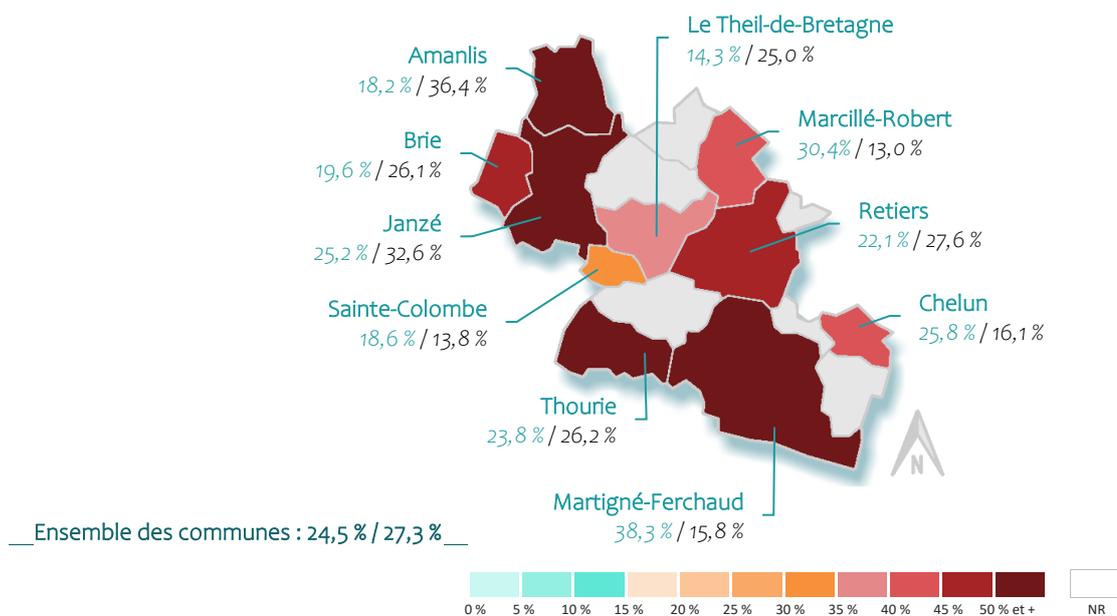
Le territoire d'observation jouit d'un bon dynamisme associatif. On y comptabilise en 2022, 536 associations, ce qui représente un ratio de 20 associations pour 1 000 habitants. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui de la France métropolitaine dont le ratio s'élève à 24 associations pour 1000 habitants et à celui de l'Ille et Vilaine qui s'élève à 21,4. Parmi ces associations, 27,6 % se situent à Janzé et 23,1 % à Retiers. Ces communes ne sont toutefois pas les mieux dotées. On répertorie en bas de l'échelle Sainte-Colombe (Avec 14 associations pour 1 000 habitants), Le Theil-de-Bretagne (17,4 ‰) et Janzé (17,5 ‰). Les communes les mieux dotées dont Martigné-Ferchaud (31,4 ‰), Thourie (39,4 ‰) et Chelun avec 49 associations pour 1 000 habitants.

Le champ le plus couvert parmi les communes observées est celui du sport : 115 associations s'y consacrent. Elles sont suivies par les 110 associations qui interviennent dans le champ des loisirs et de la vie sociale. Ces dernières représentent 20 % des associations du territoire et se situent encore ici principalement à Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud bien que l'ensemble des communes soient couvertes. La commune de Retiers est également dotée d'un Espace de Vie Sociale (EVS).



Parts de répondants au questionnaire prêts à devenir membre ou bénévole dans une association de leur commune - 2022 - (En %).

Dans les prochains mois / D'ici 2 à 5 ans



Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía

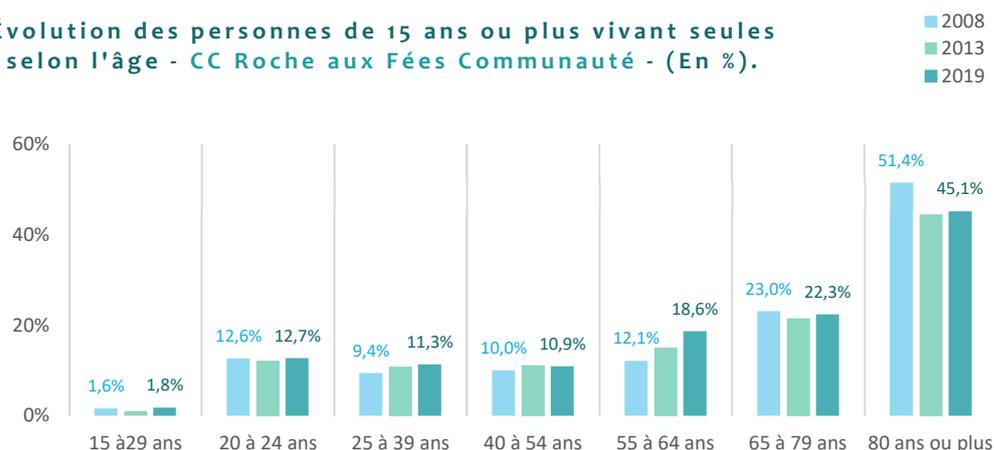
Parmi les répondants au questionnaire, 37,7 % déclarent être membres ou bénévoles dans une association de sa commune de résidence. La mobilisation des habitants dans les futurs projets associatifs est un axe de maintien et de développement du tissu associatif du territoire mais également de son dynamisme et de la qualité de vie des habitants. Les questions de santé et d'environnement sont d'ailleurs au cœur des préoccupations :

- 51,8 % des répondants, toutes communes confondues, déclarent être prêts à s'investir dans une association de leur commune, dont 24,5 % dans les prochains mois et 27,3 % d'ici 2 à 5 ans.
- 32,2 % des répondants, toutes communes confondues, souhaiteraient plus particulièrement développer des actions en faveur de l'environnement. (Ils sont plus de 40 % à Brie).
- 28,4 % des répondants, toutes communes confondues, souhaiteraient développer de nouvelles activités sportives ou culturelles. (Ils sont plus de 30 % à Brie et Thourie).
- 25,1 % des répondants, toutes communes confondues, souhaiteraient développer des actions solidaires. (Ils sont plus de 30 % à Marcillé-Robert et Martigné-Ferchaud).
- 21,7 % des répondants, toutes communes confondues, souhaiteraient développer des activités bonnes pour la santé. (Ils sont plus de 30 % à Chelun).



Quelles sont les populations les plus exposées à des difficultés dans leur vie sociale ?

Évolution des personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - CC Roche aux Fées Communauté - (En %).



Insee | RP 2019 | Traitement © Kainotomía.

Au-delà des services et des équipements présents sur le territoire certains facteurs peuvent nuire à la qualité de la vie : les difficultés d'insertion professionnelle, les situations de précarité, la perte d'autonomie, etc. La communauté de communes n'est pas épargnée par ces phénomènes et doit également faire face à des difficultés comme la précarisation d'une part de ses d'habitants, le manque de logements adaptés, les difficultés de mobilité. Le risque pour ces populations est donc de voir leur vie sociale affectée par ces diverses problématiques et de se retrouver en situation de pluri précarités.

Afin d'évaluer ces risques, il convient d'observer les difficultés d'insertion sociale et les situations d'isolement. Il est toujours assez complexe d'évaluer statistiquement le nombre de personnes socialement isolées car de multiples facteurs peuvent générer de l'isolement (âge, revenus, mobilité, etc.). Bien que le fait de vivre seul ne signifie pas nécessairement « être isolé », on notera toutefois qu'en 2019 dans l'intercommunalité, 29,3 % des ménages sont des ménages d'une personne avec 14,1 % d'hommes seuls et 15,2 % de femmes seules. Leur nombre a évolué de + 24,3 % depuis 2008.

Ces ménages sont représentés dans toutes les tranches d'âges mais ils sont toutefois plus nombreux avec l'avancée en âge. En 2019, 18,6 % des personnes de 55 à 64 ans vivent seules, elles sont 22,3 % chez les 65 à 79 ans et 45,1 % chez les plus de 80 ans. Une vigilance particulière est donc à apporter à ces populations.



Les habitants souffrent-ils d'isolement social ?

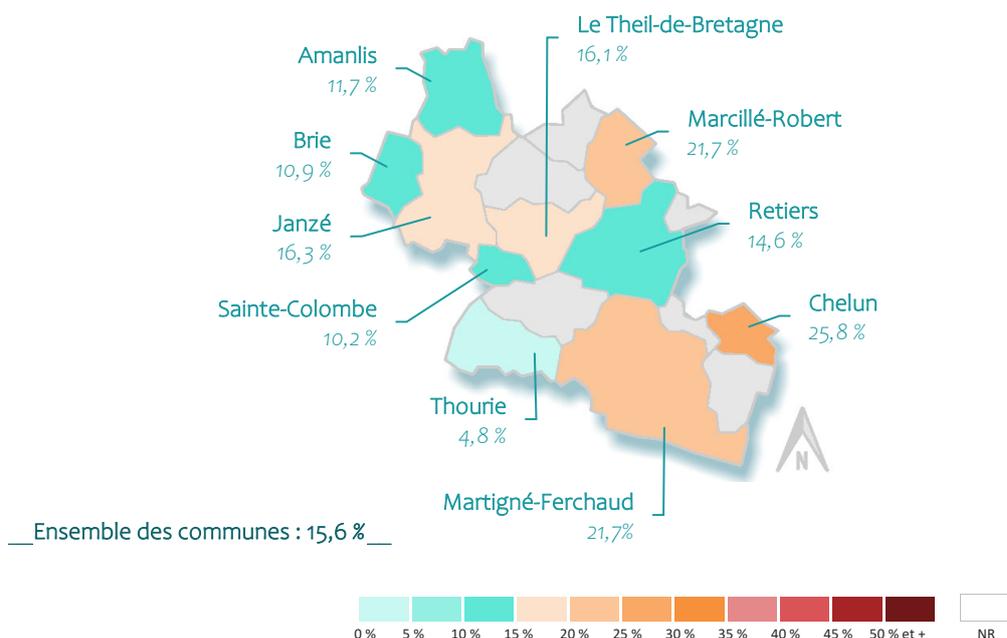


Sentiment de solitude et isolement social.

L'isolement social est la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger. Il est mesuré sur la base de la fréquence des contacts avec son entourage.

Le sentiment de solitude est subjectif et dépend du regard que l'individu porte sur sa propre situation. On peut donc éprouver un sentiment de solitude, sans pour autant être isolé objectivement, et inversement.

Parts de répondants au questionnaire qui ressentent un sentiment d'isolement - 2022 - (En %).



Enquête en population générale | 2022 | © Kainotomía

Dans les communes observées, 15,6 % des répondants déclarent ressentir un sentiment d'isolement. Un phénomène plus prégnant à Chelun, Marcillé-Robert et Martigné-Ferchaud. Parmi ces personnes qui se sentent isolées, toutes communes confondues :

- 32,5 % vivent seules.
- 37,9 % ont entre 30 et 44 ans ; 25,4 % ont entre 45 et 59 ans ; 14,8 % ont entre 60 et 74 ans ; 11,2 % ont entre 18 et 29 ans ; 10,6 % ont 75 ans et plus.
- 66,9 % sont des femmes ; Parmi elles, 38,3 % vivent en couple avec enfant(s) ; 22,1 % vivent seules ; 14,6 % vivent en couple sans enfant et 12 % sont des mères célibataires (13 % n'ont pas précisé leur situation familiale).

Le genre semble donc être une entrée pertinente pour traiter la question de l'isolement. Plusieurs éléments de compréhension peuvent expliquer ce phénomène : Les femmes ont plus tendance à mettre leur carrière entre parenthèses pour assurer l'éducation des enfants ; Elles sont sous-représentées dans les activités (Ex : la part des femmes avec une licence sportive est inférieure à celle des hommes) ; Les situations de veuvage sont plus fréquentes chez les femmes.



Ce qu'il faut retenir

Un dynamisme associatif à entretenir.



Un bon dynamisme associatif, porté par 536 associations, réparties dans l'ensemble des communes observées.



20 % des associations du territoire d'observation qui s'investissent dans le champ des loisirs et de la vie sociale.



La présence d'un Espace de Vie Sociale (EVS) ayant un agrément délivré par la CAF.



Une bonne participation des habitants à la vie locale via les associations.



Des habitants qui souhaitent continuer à s'investir dans les associations et porter des actions dans les domaines de l'environnement, du sport et de la culture.



Une attention particulière à apporter aux questions d'isolement pour des publics qui pourraient être fragilisés :

- Les personnes de 60 ans et plus.
- Les femmes.
- Les personnes qui vivent seules.



Le sentiment de solitude, un phénomène aux multiples formes.

Contrairement à la croyance qui veut que la solitude soit avant tout un problème vécu par les adultes et notamment par les personnes âgées, ce sentiment peut se manifester plus tôt dans la vie. Un nombre croissant d'études révèlent qu'un pourcentage important d'adolescents et de jeunes adultes vivent des épisodes de solitude.

L'étude de ce phénomène a permis d'en dégager trois formes : vivre seul ; être en situation d'isolement relationnel et ressentir un sentiment de solitude.¹ Si ces trois formes augmentent au sein de la population, elles ne se superposent pas toujours. Les solitudes s'expriment différemment au sein de la population, en fonction de l'âge, du sexe, de l'état de santé ou du contexte socioprofessionnel et familial.

Les enquêtes qui mesurent l'isolement social en France n'apprécient pas forcément les mêmes situations mais elles témoignent toutes de l'ampleur d'un phénomène important, qui semble s'aggraver et qui contrairement aux idées reçues touche toutes les catégories d'âge.

D'après une étude répétée de la Fondation de France, 5 millions de Français étaient « en situation de solitude » en 2020. Parmi eux 36 % ont plus de 75 ans et 18 % ont entre 15 et 30 ans. Ces personnes sont donc « vulnérables socialement », ne rencontrant physiquement et ne passant du temps avec d'autres personnes que très rarement ». De la même manière, les difficultés de santé sont un facteur aggravant de l'isolement, ainsi, 33% des personnes en situation de handicap ou malades sont

vulnérables face à l'isolement.²

Le dixième rapport annuel sur les solitudes de la Fondation de France paru en 2020, confirme une forte hausse de l'isolement relationnel au cours de ces dix dernières années. Les jeunes seraient de plus en plus touchés par ce phénomène, notamment les 18-29 ans. Cette tranche d'âge, déjà la plus pauvre, se paupérise un peu plus chaque année. Ce rapport révèle également la plus grande propension des femmes à vivre des situations d'isolement et ce principalement à cause de la charge parentale qui incombe encore souvent aux femmes mais aussi du veuvage plus fréquent chez les femmes que chez les hommes.

Plus récemment, les conclusions de l'enquête réalisée par l'institut IFOP ont dressé un état des lieux des solitudes en France à la sortie d'une année 2020 marquée par la crise sanitaire. Elles indiquent une aggravation de la situation. Les personnes vivant seules et les plus précaires sont les plus touchées par la solitude. Les jeunes âgés de 18 à 24 ans seraient les plus concernés (27 %), devant les 25-34 ans (20 %). Parmi eux, les étudiants sont particulièrement touchés : 28 % déclarent se sentir toujours ou souvent seuls.³

Un nécessaire travail autour du lien social.

Les causes de la solitude sont multiples. Aux causes individuelles et sociales, s'ajoutent des causes collectives. Il existe des causes à court terme, telle que l'émergence de nouvelles formes de précarité, à la suite de la crise économique de 2008 et de la crise sanitaire liée au Covid 19.

¹ Direction Générale de la cohésion sociale. (2017). Les trois formes de la solitude. Vie seul.e, isolement et sentiment de solitude.

² Fondation de France. (2020). 10 ans d'observation de l'isolement relationnel : un phénomène en forte progression. Les solitudes en France – édition

³ IFOP (2021). La France est-elle confrontée à une épidémie de solitude ? Baromètre les Français et la solitude 2020.



Clefs de compréhension



Il existe également des causes à long terme telle que l'individualisation des modes de vie. Les aspirations sociales contemporaines individualistes, la mobilité accrue ou encore les transformations des structures familiales peuvent générer de la solitude.

L'évolution des sociétés contemporaines depuis les années 1970 a modifié la nature et l'ampleur du phénomène de solitude. Depuis une cinquantaine d'années, les individus sont plus mobiles, les liens traditionnels de parenté laissent place à de nouvelles constellations familiales, les femmes sont plus souvent actives et l'essor des nouvelles technologies change les relations interpersonnelles.

Ces évolutions s'inscrivent dans la dynamique d'individualisation et de libéralisation des sociétés occidentales. Mais, si elles peuvent bénéficier à la société en favorisant l'autonomie des individus, elles participent également au délitement du lien social en favorisant les situations de solitude.

Selon le sociologue Alain Ehrenberg, les difficultés que beaucoup d'individus ressentent sur le plan psychique trouvent leurs origines dans l'impératif d'autonomie, qu'ils ne sont pas à même d'assurer seuls. Robert Castel a d'ailleurs promu le concept de « désaffiliation » pour désigner les multiples processus de la société contemporaine individualiste qui conduisent certains individus de la précarité économique à la vulnérabilité relationnelle.²

Face aux effets délétères de la solitude, les acteurs publics et collectifs doivent donc réfléchir à leur marge de manœuvre pour assurer la préservation du tissu social et renforcer le lien social.

² Direction Générale de la cohésion sociale. (2017). Les trois formes de la solitude. Vie seul.e, isolement et sentiment de solitude



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.

Synthèse des orientations stratégiques 153



L'analyse des indicateurs statistiques et des données collectées dans le cadre du questionnaire à la population et des entretiens qualitatifs a permis de brosser le portrait social des différentes communes du territoire d'observation et d'appréhender les besoins des habitants dans différents champs de leur vie quotidienne : emploi, habitat, mobilité, accès aux services et vie sociale. Ces besoins ont été traités par thématique dans chaque sous-partie du présent dossier et résumés dans les « Ce qu'il faut retenir ». Les voici ici synthétisés sous la forme d'orientations stratégiques qui pourront constituer une base de travail pour développer des projets et actions en accord avec les besoins de la population.

	Orientation 1	Renforcer l'accompagnement social et professionnel des 15 à 24 ans.
	Orientation 2	Améliorer et adapter le parc de logements à la diversité des ménages et des parcours résidentiels.
	Orientation 3	Faciliter les déplacements intra et intercommunaux.
	Orientation 4	Organiser des pôles de vie accessibles à tous.
	Orientation 5	Développer et renforcer l'accessibilité des services de garde à destination des 0 à 3 ans.
	Orientation 6	Consolider l'équité d'accès à l'offre de services enfance-jeunesse.
	Orientation 7	Adapter le territoire au vieillissement de la population et renforcer l'offre de services à destination des seniors.
	Orientation 8	Améliorer l'équité d'accès aux soins et aux droits sociaux (pour les différents publics et les différentes communes).



Kainotomía SARL



38 rue Saint Georges – 35 000 Rennes



contact@kainotomia.fr



07 50 02 20 36



www.kainotomia.fr